

# CAMEROUN

SEPTEMBRE 2022

Sous la direction de Gouënaelle BUFFARD,  
Directrice du Bureau Business France  
Cameroun

---



# CW

## chazai wamba

BUSINESS LAW FIRM FOR AFRICA



CHAZAI WAMBA est un Cabinet d'avocats d'affaires basé à Douala, à Paris et à Port-Gentil, au service d'une clientèle locale et internationale.

Notre équipe est notamment référencée dans les classements internationaux suivants :



7 bis, rue de Monceau - 75008 Paris, France

Boulevard de la République, BALI  
Immeuble CEDAM, BP 4937 Douala, Cameroun

Libreville/Port-Gentil  
S/C Cabinet d'Avocat Cédric Maguisset,  
Quartier Louis BP 840 Libreville, Gabon

Paris-Douala-Port-Gentil

+33 6 15 83 66 94

+237 233 432 617

+241 60 142 524

[contact@chazai-wamba.com](mailto:contact@chazai-wamba.com)

[www.chazai-wamba.com](http://www.chazai-wamba.com)

# **GUIDE DES AFFAIRES** **CAMEROUN**

RÉALISÉ PAR EMMANUELLA DOSSOU & MAXIME NDOUM

SOUS LA DIRECTION DE GOUËNAELLE BUFFARD,  
DIRECTRICE DU BUREAU BUSINESS FRANCE DE DOUALA

Septembre 2022

Bureau Business France de Douala  
294 rue Toyota – Immeuble Indigo - Bonapriso  
BP 513 – Douala - Cameroun

**© 2022 - BUSINESS FRANCE**

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.





# REMERCIEMENTS

Cet ouvrage a été actualisé par Emmanuella DOSSOU et Maxime NDOUM, sous la direction de Gouënaelle BUFFARD, Directrice du bureau Business France Cameroun, avec la participation de toute l'équipe Business France Cameroun et l'appui d'experts externes.

Nous tenons à remercier les professionnels français et camerounais qui ont accepté de partager leur expérience et leur vécu du pays, ainsi que l'ensemble de nos partenaires annonceurs. Chaque échange est un atout précieux pour la mission d'information et d'accompagnement que Business France assure auprès des entreprises françaises et chaque témoignage une aide supplémentaire pour appréhender l'environnement des affaires au Cameroun.

Nous remercions pour leur investissement et soutien quotidien, ainsi que leur contribution rédactionnelle à cet ouvrage :

- Monsieur Patrick BASSOM, chargé d'affaires export Art de vivre & Santé ;
- Madame Gihane RAMATOU IDI, chargée d'affaires export Agrotech & Industrie ;
- Madame Patricia KAHAM, chargée de développement Infrastructures, Énergie & Transports ;
- Madame Frédérique BANGWEN, stagiaire informations marché ;
- Nos collègues du Service économique régional, et plus généralement des différents services de l'ambassade de France à Yaoundé et du consulat général de France de Douala ;
- L'ensemble du comité des conseillers du Commerce extérieur de la France (CCEF) du Cameroun et le bureau du Cercle d'Affaires français du Cameroun (CAFCAM).

Nous remercions également chaleureusement pour leurs témoignages :

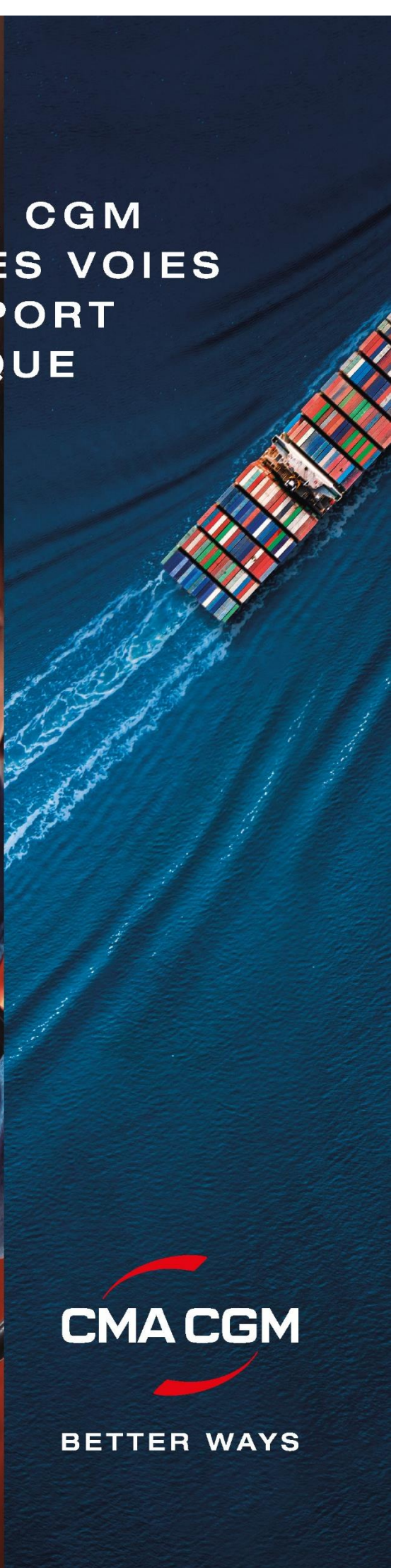
- Monsieur Michel DROBNIAK, chef du Service économique régional de l'ambassade de France au Cameroun ;
- Monsieur Florent DANION, conseiller financier au Service économique régional de l'ambassade de France au Cameroun ;
- Madame Tatyana ELDIN, présidente du comité CCEF et Présidente du Conseil d'Administration de PMUC ;
- Monsieur Denis ZAPPULLA, président du CAFCAM et directeur général de CAMI Motors Cameroon ;
- Madame Aurélie CHAZAI, associée gérante du cabinet Chazai Wamba ;
- Madame Pascale TAN-HAM, CCEF et associée du cabinet Fiducia-Fitaxia ;
- Monsieur Soel NGABA, Conseil en propriété industrielle agréé auprès de l'OAPI - en service au sein du cabinet Ékémé Lysaght.

Nous tenons enfin à remercier nos partenaires annonceurs, sans qui la création du Guide des Affaires n'aurait pas pu être possible :

- Monsieur Thibault de LARDEMELLE ainsi que la société CMA-CGM Cameroun ;
- Monsieur Fidèle MMANDOA ainsi que le cabinet Mazars Cameroun ;
- Madame Aurélie CHAZAI ainsi que le cabinet Chazai Wamba ;
- Madame Sarada NYA ainsi que le cabinet Nya & Co. Law Firm ;
- Monsieur Geoffroy de MARCELLUS ainsi que la société LOXEA Cameroun ;
- Monsieur Emile BEKOLO et Madame Sandrine NYAMBAL ainsi que Bekolo & Partners.



EN AFRIQUE, CMA CGM  
OUVRE DE NOUVELLES VOIES  
POUR LE TRANSPORT  
ET LA LOGISTIQUE



CMA CGM

BETTER WAYS



# PRÉFACE

En cette fin d'année 2022, il apparaît difficile d'évoquer l'économie d'un pays sans aborder sa situation face à la crise Covid, et au sortir de celle-ci. Pour le Cameroun, un contraste s'observe selon que l'on chausse des lunettes macro ou micro-économiques.

Du côté des entreprises sur place, la situation n'a pas été simple : l'activité, comme partout, a été fortement ralentie, et frappée par une hausse des coûts, notamment du fret et de l'énergie. Les retards dans l'exécution des grands chantiers, plus ou moins fréquents dans la zone, ont été accentués par le ralentissement de l'activité et la réallocation dans les plans d'urgence de certains investissements prévus.

Pour autant, les données macro-économiques ne sont pas si catastrophiques qu'annoncées en plein cœur de la crise. Certes, 2020 a connu le plus faible taux de croissance du pays depuis 1993, mais celle-ci est repartie dès 2021. En outre, le niveau de déficit public est resté assez modéré, et la diversité de l'économie a permis au Cameroun d'être relativement résilient comparativement à ses voisins.

La crise sanitaire semble à présent terminée pour le Cameroun, et l'activité repart, portée par plusieurs secteurs dynamiques (pétrole, gaz, filière coton, ciment, services, etc.), et un capital humain qui constitue toujours un remarquable moteur. Mais un peu comme les trains, une crise peut en cacher une autre. Ainsi, l'impact de la guerre en Ukraine se ressent déjà sur le niveau des prix dans le pays, notamment sur le blé, mais aussi sur l'énergie et le carburant, bien que cela peut paraître paradoxale dans une région productrice de pétrole (extraire ne signifiant pas forcément raffiner). Si les tensions inflationnistes sont encore relativement contenues grâce à des prix réglementés, la situation pourrait se corser si la crise s'enlisait davantage.

En parallèle, de nouvelles mesures ont complexifié le quotidien des entreprises implantées sur le territoire camerounais. Parmi elles, la BEAC (Banque des États d'Afrique Centrale), pour lutter contre le blanchiment et le terrorisme, tout en ayant également un impact sur les réserves de changes, a durci les procédures de transfert à l'étranger, exigeant notamment une documentation plus fournie. La mise en place du PECAE (évaluation de la conformité des produits avant expédition) par l'Agence des Normes et de la Qualité impose désormais que tous les produits importés soient conformes à des normes nationales ou à des règlements techniques approuvés et doivent faire l'objet d'un certificat. Si ces normes sont généralement comprises et approuvées sur le fond, avec des effets régulateurs et positifs à moyens termes, les difficultés de mise en œuvre à court terme ont été ressenties comme une contrainte par les entreprises et demanderont certainement un temps d'adaptation.

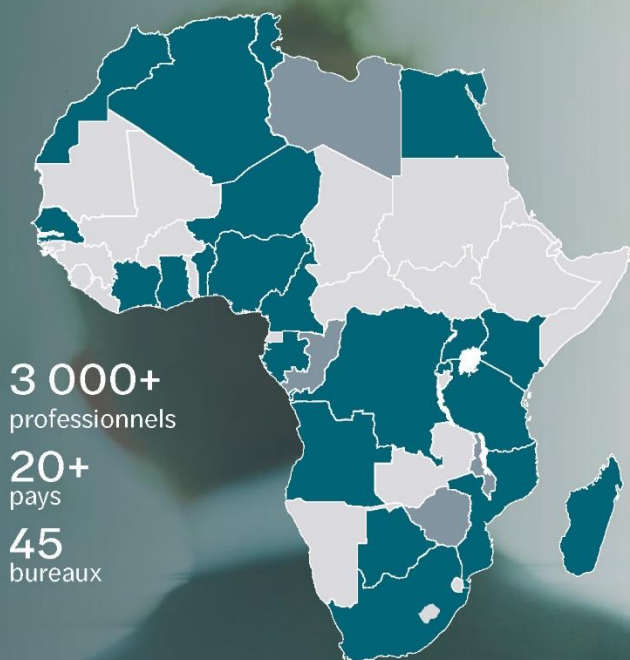
Ces mesures s'ajoutent à des notes parfois décourageantes sur le climat des affaires au Cameroun. Pour autant, il est toujours bon de relativiser ces observations. En effet, les complexités fiscales et juridiques, qui comptent pour beaucoup dans les critères d'évaluation du climat des affaires, impactent avant tout majoritairement les entreprises implantées physiquement sur le territoire. Aussi, les entreprises françaises qui exportent vers le Cameroun pourront décharger une grande partie des formalités administratives sur leur partenaire local. Cela démontre, s'il en était besoin, l'importance de bien choisir son ou ses partenaires sur place, et cela n'exclut pas de se couvrir par des mécanismes de type assurance-crédit.

Parmi l'écosystème mis en place pour accompagner les entreprises de l'Hexagone (Business France, le Service économique régional, l'AFD et Proparco, etc.) le comité des CCEF (Conseillers du Commerce Extérieur Français) et le CAFCAM (Cercle d'Affaires Français du Cameroun) sont un soutien précieux pour toute entreprise française abordant le marché et s'interrogeant sur les pratiques, le climat des affaires et les réglementations. Si celles-ci paraissent complexes, elles ne doivent pas décourager : le Cameroun reste un marché à opportunités multiples, entre un secteur privé dynamique et concurrentiel et des projets structurants dans plusieurs secteurs, soutenus par des bailleurs de fonds internationaux.

La Présidente des CCEF  
Tatyana ELDIN

Le Président du CAFCAM  
Denis ZAPPULLA

# Mazars, votre conseiller de confiance en Afrique



■ Pays et territoires intégrés

■ Pays et territoires non-intégrés : Correspondants et bureaux de représentation de Mazars

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques\*. Présents dans plus de 90 pays et territoires à travers le monde, nous nous appuyons sur l'expertise de plus de 44 000 professionnels – plus de 28 000 au sein de notre partnership intégré et plus de 16 000 via « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les clients de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

\*Dans les pays où les lois en vigueur l'autorisent.

Aujourd'hui, Mazars continue de soutenir les principaux acteurs locaux, régionaux et mondiaux depuis 45 bureaux dans 22 pays et se classe parmi les sept premiers cabinets d'audit et de conseil du continent.

## Contact



### Fidèle Mmandoa

Partner, Mazars  
fidele.mmandoa@mazars.cm  
www.mazars.cm

Pour en savoir plus, consultez le site [mazars.com/Africa](http://mazars.com/Africa)

**mazars**



# AVANT PROPOS

« Ici, rien ne se passe jamais comme prévu ». C'est une phrase que l'on entend assez rapidement lors d'un premier séjour au Cameroun. Et celle-ci se vérifie. Faire des affaires au Cameroun demande aux entrepreneurs français une réelle capacité d'adaptation, et une ouverture d'esprit pour aborder le pays, comprendre son fonctionnement et mettre toutes les chances de son côté pour réussir. Si en apparence l'approche du marché camerounais peut sembler aisée – pas d'effet de change, pas de contrainte de décalage horaire, langue commune – dans les faits, le contexte local peut être déstabilisant et la concurrence, étrangère mais aussi locale, s'avère de plus en plus rude.

Après avoir perdu la pole position au bénéfice de la Chine en 2013, et alternant régulièrement avec le Nigéria pour la deuxième place, la France était en 2021 le 2<sup>e</sup> fournisseur du pays avec près de 10% des importations, derrière la Chine (20%). La concurrence internationale compte tant des acteurs bien installés comme les États-Unis ou la Belgique, que des forces émergentes telles que la Turquie, la Tunisie, le Maroc, l'Inde ou encore le Brésil. Bien entendu, les acteurs locaux ne sont pas en reste, au contraire. Ainsi, le secteur privé camerounais connaît une très belle dynamique, portée par un véritable esprit entrepreneurial et une jeunesse très bien formée, désireuse de développer davantage l'économie de son pays, et qui, pour nombre d'entre eux, allient un parcours au Cameroun et à l'étranger.

D'un point de vue économique, le Cameroun est LE poids lourd d'Afrique centrale : comptant près de 28 millions d'habitants en 2022 et une démographie dynamique, il représente 50% de la population des 6 pays de la Communauté des États d'Afrique centrale (la CEMAC : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad). Mais il se distingue aussi par son économie, plus diversifiée que celle de ses voisins dont les revenus reposent souvent majoritairement sur un secteur, les industries extractives. Ainsi, le Cameroun représente à lui seul près de 45% du PIB de la CEMAC et tend à être plus résilient face aux crises, tout particulièrement pétrolières.

La croissance du PIB camerounais est régulière depuis 2008, et si elle a connu un évident ralentissement en 2020 du fait de la crise sanitaire mondiale (restant cependant positive à 0,5%, la croissance n'ayant pas été négative depuis plus de 30 ans), elle est bien repartie sur 2021, atteignant 3,6%, et les estimations 2022 dépassent les 4%. Le secteur tertiaire contribue aujourd'hui à plus de 50% du PIB du pays, notamment grâce à la finance, le commerce, les transports mais aussi la transformation numérique qui impulse un nouvel élan et crée de nouvelles opportunités. Vient ensuite le secteur secondaire, avec un poids de plus de 20% dans le PIB national, et porté par le BTP, l'industrie manufacturière et bien entendu, bien qu'enregistrant un léger ralentissement par rapport à 2020, les industries extractives. Enfin, le secteur primaire

reste très présent dans l'économie camerounaise, reposant sur deux piliers principaux : les production agricole et sylvicole.

La stratégie de croissance mise en œuvre par le gouvernement, avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux, inclut d'importants projets structurants dans les secteurs énergétiques (barrages hydroélectriques, centrales thermiques), des transports (routes, agrandissement du port de Douala, lignes de chemin de fer), de l'environnement (programmes d'assainissement), des TIC ainsi que du développement urbain et de l'habitat. Ces grands chantiers structurants, dont certains sont en cours, offrent des opportunités favorables de sous-traitance et sont créateurs d'activités immobilières, de besoins en santé, d'éducation, de distribution d'équipements et de biens de consommation.

Côté commerce extérieur, le Cameroun est encore très dépendant des matières premières, brutes ou peu transformées, ce qui le fragilise face aux grandes variations mondiales des cours. Pour autant, une dynamique d'industrialisation s'observe dans le pays, notamment dans le secteur agricole, visant à créer davantage de valeur sur place, et à promouvoir le « Made in Cameroon ». Cette volonté d'autonomie grandissante et de développement reflète une nouvelle fois l'esprit entrepreneurial des Camerounais.

De nombreux liens, dont ceux de l'histoire, unissent le Cameroun et la France. Pour les entreprises françaises, ces liens offrent des repères pour travailler ensemble, mais imposent aussi des attentes fortes sur les partenariats créés et sur l'attitude à adopter lors des échanges. La présence économique française dans le pays compte une centaine de filiales françaises et environ 200 entreprises appartenant à des ressortissants français. Ces structures sont des appuis non-négligeables pour toute entreprise française qui aborde le marché camerounais, mais plus largement l'Afrique centrale. Car nombre d'entre elles suivent une stratégie sous-régionale, s'appuyant là aussi sur un historique commun et des liens forts avec la France (tout particulièrement au Gabon et au Congo). Pour atteindre ces marchés, la porte d'entrée naturelle est bien souvent le Cameroun, en particulier sa capitale économique, Douala.

En résumé, le Cameroun présente de nombreux atouts pour les entreprises françaises qui souhaitent y démarrer ou renforcer leurs activités : dynamique de développement industriel, esprit entrepreneurial, liens forts avec la France, essor de la classe moyenne, urbanisation, rayonnement hors de ses frontières... Malgré cela, le climat des affaires reste difficile, l'économie informelle est encore très présente et une préparation solide s'avère primordiale pour aborder ce marché, qui ne doit pas être choisi au hasard. Pour cela, il convient de se faire accompagner pour être certain de choisir des partenaires de confiance, et pour s'engager sur les projets qui lui permettront un développement d'activité rentable et serein.

Ainsi, pour répondre aux premières interrogations de toute entreprise souhaitant exporter ou s'implanter au Cameroun, nous

présentons dans ce Guide des Affaires un panorama le plus complet possible de la situation actuelle du pays et de ses évolutions récentes. Pour autant, ce document se veut synthétique et ne peut aborder dans le détail tous les sujets incontournables. Pour aller plus loin, et dans un souci d'approche plus personnalisée, l'équipe du Bureau Business France de Douala se tient à votre disposition pour vous présenter l'intégralité de l'accompagnement proposé par la Team France Export aux entreprises françaises qui souhaitent prendre pied et se développer sur ce marché porteur et prometteur.

**Gouënaelle BUFFARD**  
Directrice du bureau  
Business France au Cameroun

**Michel DROBNIAK**  
Chef du Service économique  
régional de Yaoundé



# SOMMAIRE

<b>1. CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS</b>	<b>19</b>
Les points-clés du marché	21
Les points clés de l'environnement politique	26
Les points-clés des échanges	30
Les secteurs porteurs	32
• Agriculture, élevage et agroalimentaire	32
• Vins & spiritueux	35
• L'énergie	36
• Batiment	40
• Tourisme, loisirs & hôtellerie	41
• Retail et chaînes de distribution	42
• Banques et assurances	43
• Les technologies du numérique	44
<b>2. FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS</b>	<b>49</b>
Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal	51
S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires	67
Organiser son voyage de prospection	71
• Préparer son voyage : aspects organisationnels	71
• Aides et appuis	77
Trouver le bon partenaire commercial	83
Réussir son implantation	87
Se faire connaître	93
• Les principaux medias	93
• Faire un communiqué de presse	94
• Recourir à une agence de relations publiques	94
Se faire payer	96
• Moyens et délais de paiement	96
• Litiges, impayés et recouvrement	98
Se protéger	102
• Les brevets - Les marques - Les dessins et modèles	102
• Les droits d'auteurs	106

3. CONTACTS UTILES	109
• Cabinets et agences référencés par Business France	111
• Logistique	112
• Promotion	115
• Représentations françaises	116
• Finance	118
• Partenaire du guide des affaires 2022	118
• Institutions	119

**LOXEA**  
new mobility solutions

Nos solutions  
de mobilité,  
au service de  
votre performance



### RENT

Choisissez la flexibilité et le confort pour toutes vos locations de véhicule.



### LEASE

Simplifiez la gestion de votre parc automobile pour vous consacrer pleinement à votre cœur de métier.



### CONNECT

Optimisez en temps réel la gestion de votre flotte grâce à la collecte et au traitement intelligents de vos données.



### RIDE

Maîtrisez vos dépenses de mobilité avec notre service innovant de mobilité avec chauffeur.

**Contact:**  
[cameroun.loxea.com](http://cameroun.loxea.com)  
+237 233 50 64 49 /  
+237 695 08 31 08  
LinkedIn: Loxea Cameroun





# 1

## CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS





# CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

## Les points-clés du marché

### DONNEES D'ORDRE GEOGRAPHIQUE

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale de 475 442 km<sup>2</sup>, situé dans le golfe de Guinée et frontalier avec 6 pays : le Nigéria, le Tchad, la Centrafrique, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Il dispose d'une large façade maritime de près de 600 km sur l'Atlantique et constitue la voie de transit principale pour ses deux voisins enclavés que sont le Tchad et la Centrafrique. Les deux plus grandes villes du Cameroun sont Yaoundé, capitale politique située dans la région du Centre, et Douala, qui concentre plus de 60 % de l'activité économique du pays, située dans la région du Littoral. Elles comptent respectivement 3 et 3,5 millions d'habitants.

### DONNEES D'ORDRE DEMOGRAPHIQUE

- **Population et démographie**

La population camerounaise est estimée, selon le Fonds des Nations Unies, à 27,9 millions d'habitants en 2022. Avec un indice de fécondité estimé à 4,3 enfants par femme et une évolution de la population de 1,4 M par rapport à 2020, la population camerounaise connaît une augmentation moyenne chaque année de 2,5% (2020-2025). L'âge médian au Cameroun s'établit à 19 ans et l'espérance de vie est de 60 ans en 2022.

#### Tranches d'âge de la population

Tranche d'âge	% de la population
0-14 ans	42
15-64 ans	56
65 et plus	3

Source : le Fonds des Nations Unies pour la population

- **Données linguistiques**

Le Cameroun dispose de deux langues officielles, le français et l'anglais. 80 % de la population est francophone mais 2 des 10 provinces, le sud-ouest et le nord-ouest, limitrophes du Nigéria, sont majoritairement anglophones. On recense plus de 250 dialectes locaux à travers le Cameroun, parmi lesquels le bamoun, l'éton, l'ewondo, le bassa, le medumba, le fefe, le bulu, le peul, l'haoussa... Chaque langue locale correspond généralement à une ville et aucune langue régionale n'est dominante ou commune. Toutefois, on retrouve des idiomes communément compris dans certaines régions : le pindgin (créole anglais d'influence nigériane) se répand dans les régions anglophones, l'ouest et le littoral, le camfranglais (mélange de français, d'anglais et de dialectes locaux) est courant dans les rapports familiaux et amicaux dans les provinces francophones, tandis que le fulfulde est la langue commune des régions du nord et de l'extrême-nord.



## DONNEES SUR LES INFRASTRUCTURES

La diversification des infrastructures du pays fait du Cameroun la porte d'entrée principale sur l'Afrique centrale, notamment pour le Tchad et la République Centrafricaine qui sont des pays enclavés.

Le Cameroun dispose de deux ports principaux : le port de Douala, premier port du pays (établi sur plus de 1 000 ha et disposant d'une capacité d'accueil de 13,5 millions de tonnes par an) et le port de Kribi, 1<sup>er</sup> port en eau profonde du pays (350 mètres de quai et d'une profondeur de 16 mètres).

Le pays compte également trois aéroports internationaux (Yaoundé, Douala et Garoua) administrés et gérés par les Aéroports du Cameroun (ADC). Les ADC ont également la charge de 4 aéroports nationaux (Maroua, Ngaoundéré, Bertoua et Bamenda). L'aéroport de Bafoussam est quant à lui géré par l'Autorité Aéronautique du Cameroun. La compagnie aérienne nationale CAMAIR-CO permet de relier les principaux aéroports du pays, et ouvre peu à peu quelques vols sur des pays de la sous-région.

Le réseau ferroviaire du Cameroun (près de 1 000 km de lignes) est exploité par la société CAMRAIL. La ligne de chemin de fer relie Douala à Ngaoundéré via Yaoundé et Belabo. Elle assure le transport des personnes, des marchandises et surtout des produits pétroliers (837 000 m<sup>3</sup> de dépôts transportés en 2020).

En matière d'infrastructures routières, le Cameroun possède un réseau routier de 121 000 km à fin 2021, dont 9 000 km de routes bitumées, réalisées grâce aux plans gouvernementaux et à la participation des principaux bailleurs de fonds. L'objectif est, à l'horizon 2030, de construire 6 000 km de nouvelles routes. Un véhicule tout-terrain reste conseillé sur l'ensemble du réseau camerounais, notamment en saison des pluies. Les deux capitales Yaoundé et Douala sont distantes de 250 km et peuvent être facilement reliées par route, de préférence de jour.

## DONNÉES SECTORIELLES<sup>1</sup>

Avec un PIB par habitant atteignant 1 400 EUR en 2021, le Cameroun est considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. En 2021, malgré la crise sanitaire, le taux de croissance du PIB était de 3,6% contre 0,5% en 2020. Cette performance a été portée principalement par la dynamique de l'activité non pétrolière, qui a connu une hausse de 3,7% contre 0,4% l'année précédente. En revanche, l'activité pétrolière s'est inscrite en recul de 2,7%, en liaison avec la baisse des rendements de certains puits de production.

Le Cameroun est membre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), un espace de libre échange constitué en outre de 5 autres pays de la région que sont : le Gabon, le Congo Brazzaville, la République Centrafricaine, le Tchad et la Guinée équatoriale. À lui seul, le Cameroun pèse près de 45% du PIB de la Communauté, notamment grâce à son tissu économique relativement diversifié.

Le secteur tertiaire demeure le premier contributeur au PIB (52%) grâce à une tendance positive de la consommation des ménages et au maintien des investissements publics. Le commerce et la finance sont deux des branches les plus contributrices. De plus, l'assouplissement des contraintes liées à la Covid-19 a notamment favorisé un accroissement des activités du secteur (+3,6% en 2021) : l'hôtellerie et la restauration

<sup>1</sup> Source : *Rapport sur l'économie camerounaise en 2021*  
Le Service économique régionale de Yaoundé

(+5,1%), les transports (+3,2%), les services financiers (+6%). Le secteur continue de se développer sous l'impulsion de la transformation digitale qui crée de nouvelles opportunités.

Le secteur secondaire contribue à 23,3% du PIB en 2020. Sa croissance s'est établie à 2,9% en 2021, en léger ralentissement par rapport à 2020 (+3,2%), du fait en partie de la baisse de la production d'hydrocarbures. Les enlèvements de brut et de gaz naturel camerounais se sont en effet contractés à 70 000 barils équivalent pétrole par jour (bepj) contre environ 100 000 bepj en moyenne sur les 5 dernières années. Outre les branches extractives représentées par le secteur pétrolier et une petite activité minière (or et diamants), les deux autres branches qui structurent le secteur secondaire sont le BTP et l'industrie manufacturière. Cette dernière repose en grande partie sur les activités de transformation agricole et agroalimentaire, la production de matériaux de construction (cimenterie, sidérurgie, métallurgie, verrerie) et les préparations chimiques (cosmétique, pharmacie, plasturgie, etc.).

Enfin, le secteur primaire représente 17,4% du PIB<sup>2</sup> en 2020 avec un regain d'activité en 2021 (+4,6%). Il repose essentiellement sur deux branches :

- les activités de la branche agricole se répartissent entre productions destinées à l'exportation (cacao, café, bananes, ananas, thé, palmiers à huile, hévéa, coton, fruits et légumes, fleurs, poivre) et productions vivrières (tubercules, céréales, banane-plantain, fruits et légumes, productions animales, etc.) qui outre le marché local, approvisionnent aussi une grande partie des besoins en produits frais des pays voisins (Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Nigéria).
- la production de la branche sylvicole est essentiellement destinée à l'exportation, notamment vers l'Asie. 60% du bois camerounais reste exporté en grumes. Toutefois, des dispositions sont en train d'être mises en place pour étendre la chaîne de valeur de transformation et développer une industrie locale du bois.

Malgré cette diversification, l'économie camerounaise reste toutefois dépendante de produits bruts, l'essentiel des exportations (environ 85 %) repose sur des produits pas ou peu transformés (pétrole brut, grumes et sciages, cacao, gaz naturel liquéfié, coton, aluminium brut), et la balance commerciale apparaît structurellement déficitaire.

Grâce au dynamisme soutenu des secteurs de la construction, de l'industrie, du logement, des services et de son agriculture, le pays tend à être plus résilient aux chocs, notamment pétroliers, que connaissent régulièrement la sous-région. Le Cameroun s'est donné comme objectif d'accéder à la catégorie des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2035.

Le pays compte de nombreuses implantations étrangères, notamment 200 entreprises, filiales de groupes français ou entreprises détenues par des ressortissants français. On observe également une présence de plusieurs pays, dont principalement : la Chine, la Belgique, le Nigéria, l'Afrique du Sud, etc. Mais on compte également une forte représentation de groupes nationaux, tels ceux issus de grandes familles de l'ouest (l'ethnie Bamiléké) ou du Nord, parmi lesquels les groupes Fotso, Fokou, Kadji, Abbo, Fadil, etc.

---

<sup>2</sup> La détermination du PIB est effectuée selon l'approche de production. Le facteur impôt et subvention exclu du calcul est autour de 7 à 8 %.

## DONNEES ECONOMIQUES <sup>3</sup> :

### Politique économique et budgétaire

La conjoncture économique camerounaise a été marquée en 2021 par :

- le renforcement de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et la mise en œuvre des campagnes de vaccination
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et du plan de relance économique post-Covid 19
- le regain des activités économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, malgré la persistante de la crise sécuritaire
- la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI.

Selon les estimations de l'Institut National de Statistique, la crise sanitaire mondiale aurait finalement eu un impact moins important que ce qui avait pu être anticipé, avec une légère croissance d'environ 0,5 % en 2020. L'activité économique du Cameroun a continué sa progression en 2021 et les perspectives demeurent positives à moyen terme, avec un taux de croissance attendu à 4,3% en 2022 et à 5% à moyen terme. La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, de l'énergie et des intrants imputable à la guerre en Ukraine devrait cependant accentuer les tensions inflationnistes dans le pays, même si celles-ci restent moins importantes que dans d'autres pays, compte tenu de la présence de prix réglementés qui limitent la transmission de l'inflation importée. Selon les prévisions du FMI, l'inflation devrait toutefois dépasser la norme communautaire fixée à 3% en 2022 (4,6 %), après 2,1 % en 2021, avant de retourner autour de 2% à moyen terme.

En 2021, le déficit budgétaire se serait établi légèrement en dessous de 3 % (3,2% en 2020) du PIB. Pour 2022, les prévisions du FMI tablent sur une réduction du déficit budgétaire autour de 2,5 % du PIB, un niveau proche des projections à 2% des lois de finances 2022.

Le stock de dette publique totale est passé de 18 % du PIB en 2013 à 47% en 2021, dont 34 % du PIB correspond à la dette extérieure. La balance des paiements a affiché un déficit de 1,9 % en 2020, et les réserves de change imputables au Cameroun (avoirs extérieurs bruts) atteignaient 3,4 Mds EUR (2 153 Mds FCFA) à fin 2020, connaissant une légère baisse de 1,7 % sur un an. Cette évolution relativement favorable dans le contexte de crise est due à une exposition moindre du Cameroun aux chocs pétroliers, mais également aux décaissements des aides budgétaires par les bailleurs internationaux, FMI en tête, ainsi qu'à une application plus stricte de la réglementation des changes. Cette situation s'est à nouveau améliorée courant 2021, avec à fin novembre, des réserves en hausse de 9 %.

### L'impact de la Covid-19 sur l'économie camerounaise

Dans le cadre d'une initiative portée par le G20, et afin de soutenir les économies les plus fragiles face à l'épidémie de Covid-19, le pays a bénéficié du moratoire sur la dette extérieure décidé par le Club de Paris et le G20 en 2020 et 2021, ainsi que d'aides directes pour renforcer le système de santé et d'appuis budgétaires.

Elle prévoit également un étalement des échéances non-remboursées sur trois ans (entre 2022 et 2024), ce qui se traduit par un allègement de 350 M EUR pour le pays, dont 91 M EUR comme part de la France.

Au premier semestre 2020, l'un des premiers impacts des crises liées à la Covid-19 était la révision par ordonnance du président de la République de la Loi de Finance 2020. En

<sup>3</sup> Source : [Rapport sur l'économie camerounaise en 2021](#)  
Le Service Economique Régionale de Yaoundé

date du 03 juin 2020, elle faisait état d'une baisse du budget de l'État à 6,2 Mds EUR (-11%) et de la création d'un « Fonds spécial de Solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus ». Financé à hauteur de 274 M EUR, ce fonds prévoyait la recherche et la prise en charge des malades mais également la bonne gestion de l'enseignement à distance, des aides financières aux entreprises (exonération de la TVA), ainsi que le soutien au secteur agricole.

## **DONNEES MONETAIRES**

La monnaie qui a cours au Cameroun est le franc CFA d'Afrique centrale (XAF). La parité de cette monnaie partagée par les 6 pays de la CEMAC est fixe par rapport à l'euro : 1 EUR = 655,957 FCFA.



# CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

## Les points clés de l'environnement politique

### L'HISTOIRE DU CAMEROUN

Les premiers habitants du Cameroun furent probablement les Baka, également appelés pygmées, couvrant les larges forêts du pays. Dès le premier millénaire avant notre ère, le sud-ouest du pays aurait été le berceau des peuples bantous. Les peuples Tikars, Bamouns et Bamiléké migrent ensuite pour s'installer sur les hauts plateaux camerounais.

Le premier état connu est celui du Kanem qui se développe à partir du IX<sup>ème</sup> siècle sur les pourtours du lac Tchad. Il atteint son apogée entre le XVI<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècle. À partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, la grande vague migratoire des peuples peuls atteint le lac Tchad. Au siècle suivant, les Peuls s'implantent dans l'actuel Adamaoua. Ils s'organisent en un archipel de petits états théocratiques musulmans et dirigés par un lamido, à la fois chef politique et spirituel. Fondé à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, le royaume Bamoun atteint son apogée à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les nombreux états théocratiques musulmans présents consolident et étendent leur pouvoir dans l'ouest.

Le Portugais Fernao do Po est le premier Européen à reconnaître les côtes du Cameroun, à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. Atteignant l'estuaire du Wouri, il baptise ce dernier « Rio dos Camaroes » (la rivière des crevettes) qui, par déformation, donnera le nom « Cameroun ». Les Portugais, puis les Espagnols, les Anglais, les Allemands et les Français développent le commerce côtier, explorent le territoire et installent des comptoirs à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les Allemands sont les plus actifs, notamment Heinrich Barth ou encore Gustav Nachtigal, qui signent en 1884 un traité avec les souverains doualas de la côte et établissant de fait le protectorat allemand sur le Cameroun.

Avec le traité de Versailles (1919), fixant les conditions de paix suite à la Première Guerre Mondiale, le Cameroun est partagé entre la France et la Grande-Bretagne. Ces frontières sont alors rétrécies, la France administrant les 4/5<sup>ème</sup> du territoire et la Grande-Bretagne une bande frontalière du Nigéria. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, et afin d'obtenir son ralliement, les Alliés prennent Douala en août 1940. En 1946, le Cameroun devient un territoire sous tutelle de l'ONU. Le Cameroun français intègre alors l'Union française en tant que territoire associé.

En 1957, le Cameroun devient partiellement autonome, avec André-Marie MBIDA, président des démocrates camerounais, puis Ahmadou AHIDJO, président de l'Union camerounaise, comme premiers ministres. En 1959, le Cameroun français obtient son autonomie totale et le 1<sup>er</sup> janvier 1960, il accède à l'indépendance. Immédiatement après l'indépendance, le 20 mai 1961, un référendum divise le Cameroun britannique en deux parties, dont l'une sera rattachée au Nigéria et l'autre au Cameroun. Les frontières sont tracées, mais le pays reste une république fédérale jusqu'en 1972, date à laquelle la Constitution adopte le nom de « République Unie du Cameroun », qui deviendra « République du Cameroun », à la faveur de la révision constitutionnelle de 1996.

## LE SYSTEME POLITIQUE DU CAMEROUN

Le paysage politique du Cameroun est profondément marqué par la diversité des populations qui l'habitent. Les institutions mises en place, inspirées du modèle français, sont en réalité doublées d'une forte centralisation et personnalisation du pouvoir et d'une répartition des responsabilités tenant compte de considérations ethniques et religieuses.

Le Cameroun est une république de type présidentiel. Le pouvoir législatif est bicaméral et exercé par une Assemblée Nationale et un Sénat.

- **Président de la République du Cameroun** : Monsieur Paul BIYA (depuis 1982, et réélu en 2018)
- **Premier Ministre** : Monsieur Joseph DION NGUTE (depuis le 4 janvier 2019)
- **Président de l'Assemblée nationale** : Monsieur Cavaye YEGUIE DJIBRIL (depuis 1992, réélu en 2020)
- **Président du Sénat** : Monsieur Marcel NIAT NJIFENJI (depuis 2013, réélu en 2018)

## LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le président de la République du Cameroun est élu au suffrage universel pour un mandat de sept ans. Il est rééligible. Son rôle constitutionnel est notamment de définir la politique de la Nation, de veiller au respect de la Constitution, d'assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Par ailleurs, il est le chef des forces armées, il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République.

Se sont succédé les présidents en exercice suivant :

- Monsieur Ahmadou AHIDJO de 1960 à 1982 ;
- Monsieur Paul BIYA, depuis 1982 et réélu à six reprises (dont dernière élection présidentielle en date : 7 octobre 2018).

## LE PREMIER MINISTRE ET LE GOUVERNEMENT ACTUEL

Le Premier ministre du Cameroun est nommé par le président de la République, il est chargé de proposer la nomination des ministres membres du gouvernement. Selon l'article 12 de la Constitution, le Premier ministre dirige notamment l'action du gouvernement et l'exécution des lois. Historiquement, la fonction de Premier ministre est occupée par un anglophone, membre du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), parti au pouvoir.

Composé de 69 membres (4 ministres d'État, 5 ministres rattachés à la Présidence de la République, 5 ministres chargés de mission à la Présidence de la République, 32 ministres, 12 ministres délégués et 10 secrétaires d'État), le gouvernement du Premier ministre Joseph DION NDGUTE est formé depuis le 4 janvier 2019 et est composé notamment de :

- Ministre d'État, de la Justice, Garde des Sceaux : Monsieur Laurent ESSO
- Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural : Monsieur Gabriel MBAIROBE
- Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur Alamine OUSMANE MEY
- Ministre de l'Énergie et de l'Eau : Monsieur Gaston ELOUNDOU ESSOMBA

- Ministre des Postes et des Télécommunications : Madame Minette LIBOM LI LIKENG
- Ministre des Relations Extérieures : Monsieur Lejeune MBELLA MBELLA
- Ministre Délégué à la Présidence, chargé de la Défense : Monsieur Joseph BETI ASSOMO
- Ministre de la Santé Publique : Monsieur Malachie MANADOUA
- Ministre des Travaux Publics : M. Emmanuel Nganou Djoumessi

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée nationale est la chambre basse du parlement du Cameroun. Elle compte 180 membres élus pour un mandat de 5 ans selon un mode de scrutin mixte alliant scrutin uninominal majoritaire à un tour et scrutin de liste majoritaire avec listes bloquées et une dose de proportionnelle.

Depuis 1990, le multipartisme est reconnu au Cameroun. À la suite des élections législatives du 9 février 2020, l'Assemblée nationale s'articule comme suit :

- Rassemblement Démocratique du Peuple Cameroun (RDPC) : 152 sièges
- Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) : 7 sièges
- Front Social-Démocrate (FSD) : 5 sièges
- Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN) : 5 sièges
- Union Démocratique du Cameroun (UDC) : 4 sièges
- Front pour le Salut National du Cameroun (FSNC) : 3 sièges
- Mouvement pour le Défense de la République (MDR) : 2 sièges
- Union des Mouvements Socialistes : 2 sièges

## LE SENAT

Le Sénat est la chambre haute du parlement du Cameroun. Représentant les collectivités territoriales décentralisées, elle compte 100 membres (70 élus et 30 nommés par le président de la République) pour un mandat de 5 ans. Le Sénat a pour mission d'adopter, d'apporter des amendements ou de rejeter des textes soumis à son examen. Le président du Sénat a la mission, depuis la réforme constitutionnelle de 2008, d'exercer l'intérim du président de la République en cas de vacance du pouvoir.

## LE CAMEROUN AU CŒUR DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Du fait de son passé, le Cameroun est à la fois membre du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la francophonie.

D'un point de vue politique, le Cameroun est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont il accueille de nombreux bureaux (la plupart ont une vocation régionale pour toute l'Afrique centrale) : Organisation internationale du travail, Banque mondiale, Haut-commissariat aux Nations Unies, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation mondiale de la santé, etc.

D'un point de vue économique, le Cameroun est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est surtout membre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), qui institue une zone monétaire et de libre-échange avec la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, pays qui partagent tous une monnaie commune : le Franc CFA (XAF). Les pays de la CEMAC sont membres,

avec Sao-Tomé et Príncipe, la République Démocratique du Congo, le Burundi et l'Angola, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui a pour but de promouvoir le développement économique, social et culturel de l'Afrique centrale en vue d'aboutir à un marché commun. Dans les faits, les entraves aux échanges sont encore nombreuses et le tarif extérieur commun peu appliqué.

L'intégration la plus aboutie est juridique : le Cameroun est membre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), qui unifie le droit des affaires de 17 pays d'influence principalement francophone, et dont le secrétariat permanent se situe à Yaoundé.

## **ANALYSE DES RISQUES POLITIQUES**

La Coface identifie un risque politique accru en raison de l'insécurité qui règne dans l'extrême nord du pays et des tensions dans les régions anglophones du nord-ouest et du sud-ouest.

L'éventuelle succession du président Biya (89 ans, en poste depuis 1982), pourrait également être un facteur de déstabilisation du pays.

Plus d'informations sur le site de Coface : [Cameroun / Etudes économiques - Coface](#)



# CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

## Les points-clés des échanges

### LA BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR CAMEROUNAIS

Selon les dernières données fournies par la Direction générale des douanes camerounaises, en 2021, les exportations camerounaises ont atteint 3,8 Mds EUR (soit une progression de 39 % par rapport à 2020, mais une augmentation de 4 % comparativement à 2019). Les importations se sont élevées quant à elles à 5,7 Mds EUR (en hausse de 17% par rapport à 2020, mais en recul de 3% par rapport à 2019).

- Les cinq principaux postes d'importations du Cameroun en 2021 sont : les hydrocarbures (28,4 %), les machines et appareils mécaniques ou électriques (12,3 %), les céréales (10,8 %) et les métaux et ouvrages en métaux (10,1 %).
- Les cinq principaux postes d'exportations camerounaises en 2021 sont le pétrole brut (38,8 %), le bois et ouvrages en bois (16,3%), le cacao brut en fèves (10,8%), le gaz naturel liquéfié (9,5 %) et le coton brut (5,7 %).

Dans le détail, les cinq premiers clients du Cameroun en 2020 étaient la Chine (21%), l'Italie (10%), les Pays-Bas (9%), l'Espagne (6,8 %), la Malaisie (4%), et l'Inde (4%). La France est le 9<sup>e</sup> client du Cameroun. Les cinq premiers fournisseurs du Cameroun en 2020 sont la Chine (18% des importations), la France (9%), la Belgique (6%), l'Inde (5%) et les États-Unis (4%). La France est ainsi le 2<sup>e</sup> fournisseur du Cameroun.

Selon les dernières données disponibles, les échanges intrarégionaux en zone CEMAC demeurent faibles. En effet, les pays de la zone CEMAC représentaient 7,4 % des exportations camerounaises en 2020. Le Tchad demeure le premier pays de destination des exportations camerounaises (3,8 %), devant le Gabon (1,2%), la République Centrafricaine (1,2%), le Congo (0,8 %) et la Guinée équatoriale (0,4 %).

En 2020, le Gabon était le premier fournisseur du Cameroun dans la zone CEMAC (0,5% des importations totales). Malgré la faible interconnexion des pays de la zone CEMAC, des liaisons logistiques indispensables existent entre le Cameroun et ses voisins, et des projets, routiers comme ferroviaires, sont en cours avec le soutien de bailleurs, notamment de la Banque mondiale. Ainsi, même si de nombreuses entraves demeurent, ces échanges intra-CEMAC pourraient être amenés à augmenter, de même que des échanges régionaux plus larges, dans le contexte de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale Africaine (Zlecaf).

### LA POSITION COMMERCIALE DE LA FRANCE AU CAMEROUN

Le Cameroun est le principal partenaire commercial de la France en Afrique centrale. Après avoir connu une baisse importante, les exportations françaises vers le Cameroun ont repris progressivement depuis 2019. Selon les douanes françaises, celles-ci ont atteint 535 M EUR en 2021, en hausse de 17 M EUR (+3,2 %) par rapport à 2020, et les importations françaises se sont établies à 260 M EUR (+25 M EUR, soit +10,9 %).

Les importations depuis le Cameroun restent concentrées sur un petit nombre de produits. En effet, cinq produits (beurre, graisse et huile de cacao, pétrole brut, bananes, aluminium,

pâte de cacao) concentrent  $\frac{3}{4}$  des achats français en 2021. La hausse des importations en 2021 résulte principalement de l'augmentation des achats d'hydrocarbures, extrêmement volatiles en volume comme en montant. Quasi-inexistantes en 2020 (0,1 M EUR), ces exportations se sont élevées à 41 M EUR en 2021. Hors hydrocarbures, les importations reculent de -15 M EUR à 219 M EUR. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des achats de produits des industries agro-alimentaires (-5 M EUR, atteignant 102 M EUR), qui représentent près de 40 % des importations totales du Cameroun depuis la France. Les achats de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture, deuxième poste d'importations (23 % du total), affichent quant à elles, une très légère hausse (+1 M EUR) à 60 M EUR. Les importations de bois, papier et carton progressent également à 28 M EUR (+5 M), et représentent ainsi notre quatrième poste d'importations dans le pays (11 % du total) derrière les hydrocarbures (41 M EUR, 16 %).

Les ventes françaises au Cameroun se composent principalement d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (23 %), de produits des industries agro-alimentaires (19 %), de produits pharmaceutiques (16 %), de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et l'aquaculture (10 %), et de produits chimiques, parfums et cosmétiques (9 %). À une nomenclature plus fine, le top 5 des produits exportés est formé par les médicaments, le blé, le malt, les vins, et les préparations alimentaires.

Avec un total de 1 085 M EUR en 2020, le stock d'IDE français au Cameroun est le deuxième d'Afrique centrale, derrière le Congo (2,8 Mds EUR) qui bénéficie d'importants investissements pétroliers. Les entreprises françaises sont nombreuses et très diversifiées, elles interviennent dans l'exploitation pétrolière, l'agro-industrie, le bois, le BTP, l'industrie, les transports et la logistique, les activités financières, les télécommunications, la distribution. On compte plus de 200 entreprises à intérêts français entre les filiales de groupes français et les structures détenues par des ressortissants français. Ces entités sont souvent positionnées sur des projets d'envergure au Cameroun, comme le barrage hydroélectrique de Nachtigal, ou encore sur la distribution de titre d'exploitation de ressources minières.

Le Cameroun dispose d'atouts pour les investisseurs étrangers et notamment français :

- **Sur le plan économique** : membre de la CEMAC, il partage avec ses voisins une monnaie commune dont la parité est fixe par rapport à l'euro. La réglementation des IDE au Cameroun est relativement libérale, même si les procédures administratives peuvent parfois être lourdes. Les entreprises étrangères peuvent bénéficier des incitations aux investissements de la loi du 18 avril 2013, dont les conditions d'application ont été précisées par arrêté en date de juillet 2014. La Loi sur le commerce du 21 décembre 2015 précise les conditions d'agrément préalable des sociétés étrangères et prévoit, conformément à la réglementation OHADA, la transformation de toute succursale de société étrangère en société de droit camerounais à l'issue d'une période de deux ans, certains secteurs tel le transport aérien étant exonérés de cette obligation en application de conventions internationales.
- **Sur le plan fiscal et juridique** : Son appartenance à l'OHADA lui permet de proposer un droit des affaires moderne, inspiré du droit français et de la pratique internationale. Bien que l'application de celles-ci soit parfois compliquée, le Cameroun a signé avec certains pays, dont la France, des conventions visant à éliminer les doubles impositions et qui aménagent un certain nombre d'avantages fiscaux pour les entreprises françaises et leurs filiales (taux préférentiels, crédits d'impôts, etc.).

# CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

## Les secteurs porteurs

### AGRICULTURE, ELEVAGE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture joue un rôle prépondérant au Cameroun, et est l'un des secteurs clés de son économie. Contribuant à 17% du PIB, il emploie 60 % de la population active.

L'agriculture et l'élevage au Cameroun sont en majorité réalisés par des coopératives et des exploitations familiales agricoles. Ces dernières exploitent des parcelles de +/- 2 ha. Ces acteurs produisent des tubercules (maniocs, macabo, patate, pomme de terre), des céréales (maïs, arachide, sorgho, etc...), des produits maraichers, et des fruits. À côté de ces petits acteurs, la deuxième catégorie d'acteurs est constituée d'agro-industries (filiales de grands groupes internationaux notamment) qui sont très souvent spécialisées dans la production de produits destinés à l'exportation (banane, poivre, hévéa, palmier à huile, coton, cacao, etc..). Enfin, la dernière catégorie d'acteurs présents sont les agropoles. Soit elles regroupent plusieurs coopératives, soit elles sont le fruit d'une joint-venture entre une coopérative locale et un investisseur étranger. La spécificité de cette dernière catégorie est qu'elle couvre à la fois la production agricole, l'élevage et la transformation.

#### Les produits exportés par le Cameroun :

- **La banane** : la filière banane camerounaise se relève peu à peu de la crise qu'elle a subie pendant quelques années suite de l'arrêt des activités d'un acteur majeur (CDC), en proie à la crise sécuritaire dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest. Cette dernière a timidement repris ses activités d'exportation en juin 2020. En 2021, les trois acteurs majeurs de la filière ont exporté 198 600 tonnes, soit une hausse de plus de 5% par rapport à l'année précédente. La banane reste dans le top 5 des produits d'exportation du Cameroun.
- **Le cacao** : quatrième producteur mondial, le Cameroun se renforce et se positionne d'année en année comme un acteur incontournable du marché international. Le pays a fait un pari sur l'amélioration de la qualité des fèves exportées. Sur la campagne 2020-2021, le Cameroun aura exporté 201 848 tonnes, sur une production de 292 471 tonnes. 40% de ces exportations étaient en grade 1, contre 54% en grade 2, et le reste en hors standard. Sur les années précédentes, 80% du cacao exporté étaient du grade 2. La transformation locale dans ce secteur a aussi évolué, comptant pléthore de TPE et PME locales.
- **Le café** : la filière café au Cameroun connaît des moments assez sombres. Les plantations sont de plus en plus vieillissantes et les agriculteurs s'intéressent de moins en moins à ce produit. Au cours de la campagne 2020-2021, le pays a commercialisé 12 157 tonnes, soit à peine 50% des ventes de l'exercice précédent.
- **Le coton** : la production de coton continue son ascension, les prévisions de production lors de la campagne qui vient de s'achever (2021-2022) sont de 370 000 tonnes, soit une augmentation de 3,6% par rapport à la dernière saison.

À côté de la production croissante, des actions sont mises en œuvre pour augmenter la transformation locale de ce produit. La Sodecoton (entreprise en charge de cette filière) a mis sur pieds une nouvelle unité d'égrenage en 2021. La construction d'une nouvelle huilerie dans la partie septentrionale du pays est également annoncée.

- **L'hévéa** : la production d'hévéa est assurée par quatre agro-industries situées dans la partie Sud du pays. Après une année 2019 impactée par la pandémie de Covid-19, la production a connu une embellie en 2020, de l'ordre de 25%.

Malgré un fort potentiel, l'agriculture camerounaise demeure très peu mécanisée. De plus les conditions sécuritaires, mais aussi climatiques ont négativement impacté les volumes de production sur les deux dernières années. On note des déficits importants sur certaines productions. Toutefois, des opportunités existent dans la fourniture de semences potagères, dans l'accompagnement à la production locale de semences, mais aussi dans les systèmes d'informations géographiques.

## L'ÉLEVAGE

Le Cameroun est le pays d'Afrique centrale où l'élevage est le plus dynamique. Les filières avicoles et bovines fournissent plus de 70% de la viande consommée par les Camerounais. L'aviculture est pratiquée dans l'ensemble des régions du pays de façon traditionnelle, et semi-industrielle. La production locale d'œufs et de poulets parvient à couvrir les besoins de la population locale, voire d'être exportée vers les autres pays de la sous-région.

La filière bovine camerounaise est davantage orientée sur la production de viande que sur la production de lait. Toutefois, l'action des bailleurs de fonds conjuguée aux initiatives privées ont permis une augmentation du cheptel de vaches laitières locales. En 2021, plus d'une centaine de génisses ont été importées dans le cadre d'un projet laitier dans la partie septentrionale du pays. Des inséminations sont réalisées, de même que des croisements pour augmenter le rendement de production des vaches. L'élevage bovin se développe principalement dans les régions septentrionales et dans l'ouest du pays. Le Cameroun dispose de trois abattoirs majeurs à Yaoundé, Douala et Ngaoundéré. Malgré la vétusté des deux premiers, l'abattoir industriel de Ngaoundéré (inauguré en 2018) permet une capacité d'abattage de 250 têtes par jours. D'autres projets de construction et de rénovation d'abattoirs sont prévus dans les villes de Douala, Yaoundé, Bamenda et Kribi.

Après l'épidémie de peste porcine qui a ravagé le cheptel porcin du pays, le gouvernement camerounais, avec l'aide de la Banque mondiale, a importé début 2022 cent porcs reproducteurs pour produire des parentaux, les multiplier et les mettre à la disposition des fermes d'engraissement.

## FAIBLE TAUX DE TRANSFORMATION DANS LA FILIÈRE BOIS

Grâce à sa position géographique sur le bassin du Congo, le Cameroun dispose d'un domaine forestier estimé à 22 M d'hectares, dont 17,5 sont exploitables. Le pays compte près de 300 espèces d'arbres, parmi lesquelles le tali, l'ayous, le bubinga et l'okam / adoum. En 2021, la production nationale était évaluée à 2,4 millions de m<sup>3</sup>, production en baisse de 20% par rapport à 2018.

Malgré l'interdiction partielle d'exporter le bois sous forme de grumes, et l'intensification progressive de l'industrie de transformation, les grumes battent toujours le record

d'exportation. En 2021, le pays a exporté plus de 800 000 m<sup>3</sup> de bois en grumes, et à peine 700 000 m<sup>3</sup> de bois débités. Dans la loi de finance 2022, l'État a revu à la hausse la taxation à l'export des grumes, les droits de sorties de grumes sont passés de 35% à 50%. Et par la même occasion, l'État a instruit une exonération de droits et taxes à l'importation de machines et équipements pour la transformation de bois, afin d'inciter à l'industrialisation de cette filière. Enfin, il est important de noter que l'Asie reste le principal client du Cameroun pour les exportations de bois.

## LE FORT POTENTIEL DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Le secteur agroalimentaire représente le tiers de l'industrie camerounaise, avec une spécialisation limitée à certains produits :

- **L'industrie brassicole** : avec trois acteurs majeurs (deux filiales de groupes internationaux et une entreprise locale), cette industrie constitue le fer de lance de l'agro-alimentaire camerounais. Aux côtés de ces trois acteurs, il faut également noter la présence d'entreprises de production d'eau et de boissons sucrées (capitains camerounais, libanais, chinois).
- **La production de yaourt** : plusieurs PME productrices, dont trois acteurs principaux qui produisent du yaourt à partir de lait en poudre importé. Le secteur compte également des TPE qui utilisent du lait frais de vache pour la production de yaourts, principalement dans le département du Moungo (Littoral).
- **Raffinerie d'oléagineux** : on compte à ce jour sept unités industrielles de raffinage d'huile de palme brute, de coton, de soja et d'arachide, réparties sur le territoire et produisant pour la plupart du savon de ménage.
- **La minoterie** : une dizaine d'entreprises se partagent le marché camerounais de la production de farine et de pâte alimentaire. On trouve également deux filiales de grands groupes (SOMDIAA, OLAM).
- **Le secteur de la transformation de cacao** : depuis 2020, le Cameroun compte trois grosses industries de transformations (ATLANTIC COCOA, NEO INDUSTRY, SIC CACAO) de la fève de cacao en produits semi-finis (masse, poudre, tourteau) et une industrie de transformation en produits finis (CHOCOCAM) : pâte à tartiner chocolatée, barre de chocolat et poudre de cacao. À côté de ces gros acteurs, le Cameroun compte de plus en plus de PME et TPE positionnées sur la première et deuxième transformation de cacao.
- **La biscuiterie** : filière majoritairement représentée par les six biscuiteries de Douala, et qui regroupent des capitains camerounais, libanais ou indiens.
- **L'industrie sucrière** : SOSUCAM est la seule entreprise qui possède des exploitations de canne à sucre, les autres importent de la poudre de sucre pour faire du sucre en morceau.

Il est important de noter que les entreprises du secteur agroalimentaire sont fortement dépendantes de l'extérieur, les matières premières, l'équipement industriel et les emballages sont presque totalement importés.



## DEVELOPPEMENT DU « MADE IN CAMEROUN »

À côté de ces industries qui transforment en majorité la matière première importée, il est important de noter le développement important du *Made in Cameroon*. De nombreuses TPE et PME locales se sont lancées dans la transformation de produits locaux. Plusieurs productions sont concernées :

- Assaisonnement culinaire à base d'épices locales
- Production d'huile à base de légumineuses (arachide)
- Production de pâtisseries à base de farine locale
- Production de confiseries à base de cacao local
- Production de jus de fruit à base de fruits locaux
- Production de charcuterie à base de poissons, etc.

Le développement de la distribution moderne a permis à ces entreprises d'avoir une vitrine pour faire connaître leurs produits. À côté de la grande distribution, il est important de noter la présence de boutiques spécialisées dans la promotion et la distribution du *Made in Cameroon*, et de nombreuses petites initiatives de salon régionaux, orientés vers la promotion du savoir-faire locale. Enfin, les réseaux sociaux sont l'une des vitrines privilégiées de ces acteurs.

## VINS & SPIRITUEUX

Le marché camerounais reste essentiellement un marché d'importation sur le segment des vins (bouteille et vrac). Dans le segment des spiritueux, il existe une production locale (whisky, liqueur, et crème de liqueur) effectuée par Diageo Cameroun (filiale de Diageo) et par d'autres distilleries locales. Les marques internationales importées restent toutefois les plus appréciées. Des dizaines d'importateurs-distributeurs se partagent le marché et des centaines de points de vente sont répartis sur l'ensemble du pays.

La commercialisation s'effectue au travers de boutiques spécialisées ou cavistes indépendants, dans les supermarchés, supérettes, grandes boulangeries et stations-services. La consommation de vin continue son ascension, et la France reste le premier fournisseur sur le marché camerounais. Entre 2020 et 2021, malgré la pandémie qui a ralenti la consommation mondiale, la vente de vin au Cameroun n'a pas été impactée négativement. On note sur cette période une augmentation de 52% des importations camerounaises.

Comme pour les vins, la consommation de spiritueux continue son ascension dans le pays. Entre 2020 et 2021, une hausse de 20% des importations a été enregistrée. Il faut tout de même noter que depuis trois à quatre ans, la production locale de spiritueux contribue à faire baisser le prix des whiskies entrée de gamme.

L'industrie brassicole au Cameroun compte quatre acteurs, dont deux filiales de groupes internationaux et deux entreprises à capitaux camerounais. Pour le moment, seuls trois de ces quatre acteurs produisent de la bière, le quatrième (opérationnel depuis 2020) ayant commencé par la production de boissons gazeuses.

## LES ACTEURS

Trois acteurs sont majoritairement à l'origine de l'importation de vin en vrac et l'embouteillent sur place, important essentiellement depuis l'Espagne :

- **SOFAVINC** : la société se positionne sur les produits bas et moyens de gamme, qui répondent à la demande à faible pouvoir d'achat. Sofavinc embouteille le vin importé dans des tetra pack et des bouteilles. C'est le représentant exclusif des whisky William's Grant's.
- **BVS** : l'entreprise embouteille des vins bas et moyens de gamme, et a également une activité de négoce sur des vins hauts de gamme. BVS est le partenaire de Castels & frères, et de Pernod Ricard.
- **SAFVIS** : SAFVIS importe et embouteille également des vins de bas et moyens de gamme.

Sur le segment des spiritueux on note également quelques acteurs qui produisent localement :

- **GUINNESS CAMEROUN** : la filiale camerounaise de DIAGEO produit localement des whiskies et spiritueux appréciés par les consommateurs camerounais. Parallèlement à cette activité de production, la société a également une activité de négoce sur les marques de spiritueux produites par la maison mère. En juillet 2022, une annonce pour l'acquisition de ses parts de marché a été faite par le français CASTEL pour une valeur de 458 M EUR (300 Mds FCFA). Elle sera effective si elle est validée par l'autorité de la concurrence.
- **FERMENCAM** : entreprise camerounaise produisant des spiritueux en marque propre.

Malgré la production locale, les marques internationales restent les plus appréciées, telles que celles des entreprises Diageo, William Grant & Sons, Distell Group, Westide Distillers, Molly's Irish Cream, Kirin Holdings, Suntory Holdings, Campari Milano.

À noter que depuis 2018, les prix unitaires des produits de cette catégorie ont connu une hausse respectivement de 4% sur les vins, 4% sur les spiritueux et 3% sur les bières. Cette augmentation est la conséquence d'une hausse des droits d'accises sur les boissons alcoolisées, et l'introduction d'une nouvelle procédure de vérification avant embarquement pour les produits importés. Toutefois, il faut noter que l'augmentation de la classe moyenne camerounaise entraîne une augmentation de la consommation de vins de qualité. Les consommateurs recherchent des vins français (y compris en dehors du cépage bordelais si apprécié au Cameroun).

## L'ENERGIE

### ÉLECTRICITE

Le Cameroun dispose d'une capacité installée de 1 600 MW, pour une demande quasi-équivalente. À la faveur des objectifs de développement durable, les pouvoirs publics envisagent d'atteindre 6 000 MW à l'horizon 2030. Pour ce faire, un nouveau code de l'électricité a été introduit en 2011, ouvrant la voie à la production indépendante d'électricité dans le triptyque production-transport-distribution.

L'hydroélectricité est la principale source d'énergie du pays (70% du mix énergétique), le Cameroun possédant le 3<sup>e</sup> potentiel hydraulique en Afrique (23 000 MW). Parmi les grands projets en cours, le projet Nachtigal occupe une place préminente, pour un objectif de

420 MW à la mise en service en 2024. Le projet Nachtigal est un modèle de réussite d'un partenariat public-privé entre EDF, l'État du Cameroun, la Société financière internationale et une quinzaine de bailleurs de fonds (dont l'Agence française de développement, la Banque mondiale, Proparco, la Banque africaine de développement, etc.). Plusieurs autres aménagements hydroélectriques sont en cours d'achèvement et de mise en service total : Memve'ele (211 MW), Bini a Warak (75 MW), Mekin (15 MW), etc. De nouveaux projets sont en phase d'étude ou de recherche de financement : Chollet (600 MW), Grand Eweng (1000 MW) et le prometteur projet de Kikot (entre 400 et 700 MW) porté à nouveau par EDF.

L'énergie thermique représente 28% du mix énergétique, grâce entre autres à l'arrivée du producteur indépendant GLOBELEQ en 2014 qui a repris la supervision de la gestion des centrales à gaz de Kribi (216 MW) et à fioul de Dibamba (88 MW).

Les pouvoirs publics projettent de faire progresser la part des énergies renouvelables (EnR) des 2% actuels à 25% à l'horizon 2035 (11% petite hydroélectricité, 7% biomasse, 6% photovoltaïque et 1% éolien). Ont ainsi été identifiés :

- plus de 250 sites potentiels de développement de minicentrale hydroélectrique
- environ 400 localités pour l'ajout de centrales solaires aux mini-réseaux existants
- une trentaine de sites potentiels pour le développement de projets liés à la biomasse, pour une capacité estimée de 30 MW.

Depuis mars 2022, ENEO le concessionnaire de la distribution de l'électricité au Cameroun, a créé la société ENEO-GENCO qui se positionne désormais comme producteur indépendant en charge des projets de production en développement, notamment sur la partie EnR.

Parmi les projets EnR menés avec succès, on peut citer la minicentrale hydroélectrique de Mbakaou (1,49 MW) fruit d'un partenariat public privé entre le groupe français IED, ENEO et l'État du Cameroun et qui a été livré en avril 2022. Parmi les projets de centrales solaires, la centrale de Guider (10 MW) a été partiellement mise en service en mars 2022 et injecte 10% de sa production prévue dans le réseau.

Les projets de transport de l'électricité sont gérés par l'opérateur public SONATREL qui, depuis sa création en 2018, a la charge de l'exploitation du réseau de transport de l'électricité, avec un portefeuille de projets estimé à près d'1 Md EUR et soutenu par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, etc.). Parmi les importants projets récemment réalisés on peut citer notamment :

- 3 lignes de transport (225 KV et 30 KV) du projet Nachtigal, financées à hauteur de 16,5 M EUR et réalisées par Bouygues Energies & Services
- 2 lignes de transport 225 KV Nkongsamba-Bafoussam et Yaoundé - Abong Mbang financé par Eximbank India à près de 80 M EUR.

Pour finir, l'off-grid présente également de nombreuses opportunités, sur ce marché où seulement 47% des zones rurales sont desservies par le réseau. Près d'une centaine d'acteurs (dont UPOWA l'un des leaders sur le marché) approvisionnent la demande en kits solaires ou systèmes solaires domestiques.

## HYDROCARBURES

Le secteur des hydrocarbures demeure une source importante de richesse de l'État camerounais, avec une contribution de près de 5% au PIB du pays (2019).

L'amont pétrolier est dominé par deux opérateurs, à savoir Perenco (filiale du groupe franco-britannique) et Addax Petroleum (filiale du groupe Chinois Sinopec) avec une production globale au Cameroun établie autour de 80 000 barils/jour.

L'exploitation du gaz est en pleine expansion, avec des réserves de gaz naturel estimées à ce jour à près de 177 milliards de m<sup>3</sup>. La centrale à gaz de Kribi a été livrée en 2013, tandis que la junior britannique Victoria Oil&Gas a mis en place un réseau d'approvisionnement en gaz des sites industriels à Douala, à partir du gisement de Logbaba en plein cœur de la ville. Depuis 2018, le Cameroun est un pays producteur et exportateur de gaz naturel liquéfié, avec la mise en production par Perenco de l'unité flottante « Hilli Episeyo » installée au large de Kribi (Sud-Cameroun). Au départ d'une capacité de 1,2 million de tonnes, l'introduction de la multinationale Golar LNG en 2021 devrait faire passer la production à 1,4 million de tonnes de GNL en 2022.

La réhabilitation de la SONARA, unique raffinerie du pays, demeure une priorité des pouvoirs publics, à la suite d'un incendie qui a ravagé ses installations en 2019. L'État recherche des partenaires pour sa reconstruction et sa modernisation. Ce projet, estimé à plus de 380 M EUR, a pour objectifs le raffinage de fioul lourd, la fabrication de bitume à partir des déchets pétroliers et plus généralement l'établissement d'un pool pétrolier et gazier à partir de la ville de Limbé. Du côté de la distribution, des investissements ont été réalisés par la société CAMRAIL pour la modernisation du parc de transport des hydrocarbures, avec une trentaine de nouveaux wagons-citernes entre 2020 et 2021.

## SECTEUR MINIER

Le secteur minier représente moins de 1% du PIB, en dépit de ressources minières importantes et identifiées (fer, bauxite, rutile, cobalt, nickel, etc.) et près de 200 permis d'exploitation délivrés par l'État. Une des raisons principales est la continentalité des sites miniers et l'absence d'un réseau de transport (routier et ferroviaire) développé.

Afin d'accélérer le développement du secteur, la Société Nationale des Mines (SONAMINES) a vu le jour par décret présidentiel en décembre 2020, avec pour rôle principal de défendre les intérêts de l'État dans l'octroi et la gestion des permis d'exploitation des mines solides. Parmi les projets proéminents, on note l'exploitation prochaine du bloc rutilifère d'Akonolinga, estimé à 500 000 tonnes prévue pour 2025. Le secteur de l'exploitation du fer a également connu de grandes avancées des deux dernières années :

- la signature en juin 2021 d'un mémorandum d'entente entre l'État et les sociétés AutSino Ressources (Chine/Australie) et Bestway Finance (Singapour), pour l'exploitation du gisement de fer de Mbalam. Le projet, porté par AutSino/Bestway en consortium avec cinq entreprises chinoises, inclut également la construction du chemin de fer reliant Mbalam (Région de l'Est près de la frontière avec la République du Congo) au port de Kribi et la concession du terminal minéralier.
- la signature en mai 2022 de la convention minière entre l'État et le groupe chinois Sinosteel pour l'exploitation des minerais de fer du site de Lobé dans le sud du pays. Il est prévu sur ce site (de 20 km de long) une extraction de 10 M de tonnes de minerais à 33% par an, pour une production de 4 M de tonnes de concentré de haute teneur en fer de 60%. L'accord d'extraction estimé a été réaffirmé avec la signature du décret attribuant un permis d'exploitation minière à la filiale camerounaise de Sinosteel, Sinosteel Cam SA.

# INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

## SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Avec plus de 700 km de nouvelles routes réalisées en 2021, soit une augmentation de près de 10% du réseau routier bitumé en 1 an, le secteur des travaux publics reste un des secteurs les plus dynamiques de l'économie camerounaise. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) maintient la priorité sur les projets d'infrastructures, en projetant à l'horizon 2030 la densification du linéaire routier de 6 000 km de nouvelles routes. Les financements bailleurs demeurent un excellent vecteur de développement pour ce secteur. Parmi les projets majeurs en cours, on retrouve notamment les projets d'autoroute (Yaoundé-Douala, Edea-Kribi-Lolabé, Douala -Limbé, corridors sous-régionaux etc.), le projet de 14 péages automatiques, le projet de Bus Rapid Transit à Yaoundé et à Douala, etc.

À la faveur de grands projets d'infrastructures pilotés par les programmes gouvernementaux (DSCE, PLANUT) et de l'accompagnement des principaux bailleurs de fonds (notamment l'Agence Française de Développement, l'AFD, à travers le C2D), le secteur des travaux publics a connu une période faste sur la décennie 2010–2020 : 2<sup>nd</sup> pont sur le Wouri, mise en service du port de Kribi, barrage de Lom-Pangar, construction des stades Olembe et Japoma pour accueillir la Coupe d'Afrique des Nations (en février 2022), etc. S'agissant du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) de l'AFD, le financement a amorcé sa 3<sup>e</sup> phase de 2017-2025, pour une enveloppe totale de 611 M EUR (401 Mds FCFA).

## SECTEUR PORTUAIRE

Le Cameroun compte deux ports en activité : le port de Douala, comme principale porte d'entrée par voie maritime (il représente plus de 90% du trafic portuaire national et dessert les pays enclavés que sont le Tchad et la République Centrafricaine) et le port en eaux profondes de Kribi, mis en service en mars 2018.

L'exploitation du terminal à conteneurs est assurée à Douala par la structure nationale de la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tandis qu'à Kribi, la gestion du terminal polyvalent a été confiée au groupe philippin ICTSI depuis juin 2019.

La SND30 inclut également un volet important pour le développement des infrastructures portuaires, avec notamment : l'extension du port de Kribi (construction d'un 2<sup>e</sup> terminal à conteneurs doté d'un quai de 700 m, construction d'un terminal pour le minerai de fer et d'un terminal pour les hydrocarbures), ainsi que la construction du port en eaux profondes de Limbé.

## SECTEUR FERROVIAIRE

De nombreux projets de réhabilitation et de renouvellement des équipements et du matériel roulant sont en cours. L'un des projets prioritaires est la remise à niveau de la ligne ferroviaire Belabo-Ngaoundéré, tronçon de 384km et vieux de 47 ans, qui transporte près de 600 000 tonnes de marchandises et 600 000 personnes par an. La concrétisation de ce projet aura pour finalité une amélioration de la desserte de la partie septentrionale du pays et des pays voisins, le Tchad et la RCA. Les études de faisabilité ont été réalisées en 2020 et ont bénéficié d'un don de l'Union européenne de plus de 540 000 EUR. Le début des travaux initialement annoncé pour 2021, a été reporté à 2022 avec la mobilisation de financements de 123 M EUR auprès de l'Union européenne et la



Banque européenne d'Investissement. Quant au projet de ligne ferroviaire vers le Tchad, le projet a reçu un financement de 4,8 M EUR en 2021 pour mener des études de faisabilité (50% Cameroun, 50% Tchad).

D'autres projets sont en attente de financement. Le premier projet concerne la ligne Edéa – Kribi – Campo (184,5 km), afin de rallier la Guinée équatoriale et intégrant la bretelle Mbalam – Kribi (107 km), pour raccorder le port en eau profonde et le site d'exploitation du gisement de fer de Mbalam. Le second concerne la ligne Douala-Limbe-Idenau, destinée à relier le Nigeria et la zone de Limbé, où le secteur agro-industriel est assez dynamique. La SND30 prévoit à l'horizon 2030 la densification de 5 500 km de linéaire du réseau ferroviaire.

## SECTEUR AEROPORTUAIRE

Le secteur aéroportuaire au Cameroun est principalement régi par les Aéroports du Cameroun (ADC), établissement public en charge de 7 aéroports dont 3 internationaux (Douala, Yaoundé et Garoua). Les projets de réhabilitation et de modernisation des aéroports ont été maintenus dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, priorisant la mise à niveau des aéroports de Douala, Yaoundé et Garoua, ainsi que le projet en étude de construction d'un nouvel aéroport à Kribi, pour faire le lien avec le port en eau profonde du pays.

En 2020, un projet de rénovation des équipements de l'aéroport international de Douala avait été présenté dans le cadre d'un appel d'offres. Visant à faire passer sa capacité de 1,5 à 2,5 M de passagers par an. Le projet comprend une quasi-totale rénovation des équipements et des structures (infrastructure à étage, salon VIP, mezzanine, hall d'embarquement moderne, espace pour le Duty free), représentant autant d'opportunités pour les entreprises françaises. Initialement prévu pour une livraison à 2022, l'appel d'offres n'a toujours pas été conclu bien que le projet reste d'actualité.

## BATIMENT

Le secteur du bâtiment a été un des secteurs les plus dynamiques de l'économie camerounaise ces 10 dernières années. À la faveur des plans gouvernementaux, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés parmi lesquels : le 2<sup>nd</sup> pont sur le Wouri, la construction des stades Olembe et Japoma pour la CAN 2021, la rénovation des hôpitaux régionaux et la construction de 10 000 logements sociaux dans les 10 régions du pays. Plusieurs bâtiments institutionnels font également l'objet de rénovation ou de nouvelles constructions (nouveau siège de la BEAC Nationale, siège de l'Assemblée nationale, etc.)

Dans le secteur privé, des projets immobiliers importants ont été réalisés avec l'arrivée et l'implantation progressive de chaînes internationales dans l'hôtellerie (par exemple Onomo Hôtel) et dans la grande distribution (Carrefour, Douala Grand Mall, Spar, Bao/Sup'Eco du groupe Casino, etc.). Le secteur des particuliers est également en constant développement à la faveur d'une croissance urbaine galopante (environ 7% par an) et de l'émergence d'une classe moyenne exigeante sur le standing de ses projets immobiliers.

Avec l'achèvement de la Coupe d'Afrique des Nations en février 2022, les opportunités dans le secteur bâtiment et second œuvre n'en demeurent pas moins importantes grâce à de nouveaux projets hôteliers (près d'une quinzaine de projets en développement), de nouveaux immeubles administratifs et édifices publics, ainsi que de nouvelles

implantations des chaînes de retail et le développement des complexes sportifs et de divertissement (complexe multisport du stade Olembe, seconde phase du Douala Grand Mall, etc.)

Le marché de la distribution du matériel de construction et du second-œuvre est également dynamique. Malgré une présence marquée des articles de seconde main ou importés d'Asie, des distributeurs réputés de marques françaises et européennes assurent la satisfaction du marché exigeant des entreprises privées et des multinationales ainsi que de la clientèle de particuliers aisés.

## VILLE DURABLE

Avec un taux d'urbanisation actuel de 55% et une population estimée à 45 M habitants d'ici 2050, la problématique de la ville durable est aujourd'hui une priorité pour les pouvoirs publics, avec comme point focal le ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU).

La mise en place de la décentralisation dès le début de l'année 2020 a permis à l'État camerounais de conférer une plus grande autonomie aux mairies et aux communes dans la gestion des services urbains liés au développement durable des villes : eau, énergie, déchets, mobilité, aménagement urbain, éclairage urbain, etc.

La ville durable au Cameroun est également un secteur prioritaire pour les bailleurs de fonds, qui accompagnent l'État sur des projets d'envergure tels que :

- Le projet « Capitales Régionales » financé par l'AFD à travers le C2D
- Le projet de développement des villes inclusives et résilientes, financé par la Banque mondiale.

Il est à noter que les communes s'organisent également pour mobiliser des accompagnements financiers et techniques, à travers notamment la constitution de syndicats de communes et des jumelages avec des mairies françaises.

Les opportunités sont donc diverses sur le secteur, les donneurs d'ordre privilégiant des solutions « smart » en accord avec le contexte local et qui répondent aux besoins des populations de façon efficiente.

## TOURISME, LOISIRS & HOTELLERIE

Dans le contexte de pandémie mondiale, le secteur du tourisme représenterait 2 à 3% du PIB contre 4,6% en 2018. En 2021, le Cameroun aurait accueilli sur son sol plus de 800 000 touristes internationaux dont 3/4 des arrivées pour du tourisme d'affaires, soit une hausse de plus de 120% par rapport à 2020. Toutefois, ce chiffre reste en deçà des 1 M de touristes enregistrés en 2019, avant le déclenchement de la crise sanitaire.

Le tourisme de loisirs se développe très lentement autour des séjours mémoriels et retours saisonniers massifs des binationaux et de la diaspora camerounaise. Pourtant le potentiel du pays est remarquable et demeure sous-exploité en raison du défaut d'aménagement des sites et de l'absence d'infrastructures d'accès. De plus, les tensions sécuritaires persistantes affectent certaines régions parmi les plus appréciées par la clientèle internationale (plages des régions anglophones et parcs animaliers situés dans l'extrême nord du pays notamment).

Dans le cadre de la SND30, le gouvernement présente le développement de l'industrie touristique comme une des priorités de la décennie. Il prévoit notamment de doter une

enveloppe de 80 M EUR en moyenne sur les trois premières années pour développer l'aménagement des sites touristiques, mener des actions de promotion auprès des marchés internationaux et l'augmentation des capacités d'accueil. L'État avait également constitué, dans la perspective de la CAN 2021, une enveloppe de plus de 200 M EUR pour financer des projets de construction et de rénovation d'hôtels. Certains de ces projets sont toujours en cours.

À ces actions, principalement le fait d'opérateurs nationaux, il faut ajouter les investissements de grands groupes internationaux tels que HILTON, ONOMO, AZALAI, RADISSON BLU, HYATT ou MARRIOTT, en cours d'implantation ou de renforcement de leur présence au Cameroun. Cependant, les mesures de restriction mises en place dans le cadre de la crise du Covid-19 ont gravement affecté le secteur en 2020 et 2021. On a ainsi observé en 2020 une baisse de plus de 80% des revenus des hôteliers avec des taux de remplissage moyens inférieurs de 15% par rapport en 2019. La situation, bien que toujours tendue, s'est relativement améliorée en 2021 grâce aux allègements des restrictions et à la mise en œuvre du plan de soutien de 89 M EUR mis en place par le gouvernement en faveur des hôteliers, restaurateurs et transporteurs. Les investissements dans le secteur ont continué de croître de sorte qu'en fin 2021, le marché s'était enrichi d'une offre de plus de 4000 unités d'hébergement, dont près du cinquième dans les catégories 4\* et 5\*. La tendance semble s'accélérer en 2022 où la valeur annuelle des investissements pourrait atteindre 200 M EUR.

Enfin, la résilience et l'attractivité de l'économie camerounaise ont favorisé l'émergence d'une classe moyenne, qui représente près de 10M de consommateurs en 2021. Celle-ci s'accompagne du développement d'une industrie de tourisme et de loisirs qui attirent de plus en plus d'investisseurs en dépit de cette conjoncture difficile.

## RETAIL ET CHAINES DE DISTRIBUTION

Avec le développement de la classe moyenne au Cameroun (qui représenterait près de 40% de la population), on assiste ces dernières années à une ouverture des enseignes de distribution locales et internationales, mais aussi à l'extension du réseau des enseignes déjà présentes.

La distribution moderne représente environ 30% du marché (70% pour la distribution traditionnelle) des produits alimentaires et non alimentaires. La distribution alimentaire est dominée par Sodicom (7,5 %) avec ses deux marques Super U et Casino, Le Complexe Santa Lucia (5,8 %) qui est une enseigne locale avec ses onze magasins à Yaoundé et Douala et Mahima Sarl (5,5 %), un groupe indien. En 2021, les enseignes locales spécialisées dans la distribution du matériel de construction occupaient le podium dans le top cinq des entreprises de retail en termes de part de marché, avec la société Quiferou Sarl (1,4%), Groupe Fokou (1,2%) et Cogeni Cameroun Sarl (1%).

De nouveaux modèles économiques émergent depuis quelques années au Cameroun. En 2020, le plus grand Mall de d'Afrique centrale (DOUALA GRAND MALL) a ouvert à Douala. L'infrastructure, qui compte au milieu de l'année 2022 un taux d'occupation de 63% accueille des boutiques de grandes marques, des salles de cinéma, des restaurants, etc. Le cash and Carry se développe également avec l'enseigne BAO, qui poursuit son déploiement dans la ville de Douala et projette d'ouvrir de nouveaux magasins à Limbé et Kribi et Nkongsamba d'ici la fin 2022. CFAO a également ouvert le 15 décembre 2021 une enseigne SUPECO sur une superficie de 950 m<sup>2</sup>.

À l'instar des enseignes françaises comme CARREFOUR, qui compte à ce jour 5 supermarchés (le dernier ouvert lors l'inauguration de l'hypermarché PlaYce de CFAO à

Warda le 5 juillet 2022, bâti sur une superficie de 35 000 m<sup>2</sup>) sur le territoire camerounais ou Super U, DUVAL ARNO DISTRIBUTION s'est récemment installé au Cameroun. Il s'agit d'une joint-venture entre le Groupe ARNO (acteur majeur de la distribution au Cameroun) et le Groupe DUVAL (acteur majeur français dans le secteur de l'immobilier) spécialisée dans la grande distribution des biens de consommation en Afrique francophone subsaharienne avec pour marchés stratégiques visés : l'aménagement et l'aménagement d'intérieur (BUT) et l'alimentaire (Intermarché).

D'autres enseignes comme SPAR du groupe Dee-lite sont également présentes. Le groupe va également investir 2,3 M EUR dans un supermarché Atrium à Bertoua tout en poursuivant l'ouverture des boutiques de proximité dans le cadre de son partenariat avec le distributeur pétrolier OLA Energy.

## BANQUES ET ASSURANCES

### BANQUES

Le secteur bancaire camerounais est le plus important de la zone CEMAC (47 %), devant le Gabon (21 %) et le Congo (15 %) en 2019. Le Cameroun compte 18 banques ; les plus récemment établies, Access Bank Cameroon Plc et La Régionale sont respectivement opérationnelles depuis juin et septembre 2022. Le taux de bancarisation de la population adulte est de 22,4% (+1,2point par rapport à 2020). Cette augmentation est la conséquence de la densité du réseau bancaire qui a doublé entre 2005 et 2021, représentant 1,3 agences pour 100 000 habitants fin 2021. On dénombre 350 agences et 805 guichets automatiques de billets (+8,6%) sur le territoire en 2021.

On estime que 52% du marché camerounais est détenu par 4 banques en termes de dépôt de la clientèle : la première banque du pays, Afriland First Bank, entreprise camerounaise détient 18,52%, suivi de Société Générale (14,93%), la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le crédit (BICEC) (11,11%) et la Banque atlantique du Cameroun (7,82%). La concurrence des banques nationales a contribué à l'assouplissement relatif des conditions d'octroi de crédit et a permis aux banques locales de performer sur un marché jadis dominé par les entreprises internationales.

La demande sans cesse croissante du mobile money poussent les banques à proposer des solutions de mobile Banking. Les usages du mobile money ont évolué notamment avec la réception de fonds depuis l'étranger et l'interopérabilité apporté par le Groupe Interbancaire Monétique de l'Afrique centrale (GIMAC). D'ici 2030, le Cameroun compte multiplier pratiquement par deux le nombre de banques et établissements de microfinance (EMF) existant sur le territoire.

### ASSURANCES

Le Cameroun est l'un des 13 membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Il est également signataire du traité de juillet 1992 instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances (OIIA). Le marché de l'assurance au Cameroun compte 17 assureurs non-vie et 10 assureurs vie en 2022. Il est le second marché le plus important en 2020 dans la zone CIMA après celui de la Côte d'Ivoire, et enregistre une croissance de 0,6% entre 2019 et 2020 (malgré la crise de Covid 19), pour une valeur de 320 M EUR. Le taux de pénétration reste en dessous de 3% et la part du secteur de l'assurance dans le PIB est de 1 %. La branche de l'assurance vie représente, en chiffre d'affaires cumulé, 106 M EUR en 2020 contre 214,9 M EUR pour l'assurance non-vie.

Les filiales des grands groupes internationaux et régionaux tels que Allianz, Axa, Activa, Atlantique assurance, Wafa assurance vie, etc. sont présents sur le marché camerounais et contribuent aux côtés des entreprises locales au développement du secteur.

## **SANTE : INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET LE SYSTEME DE SANTE**

Le système de santé camerounais est structuré autour d'une offre de soins publique qui représente 77% des capacités d'accueil et d'hospitalisation, avec environ 2 700 structures de santé, dont 2 475 établissements de premier contact.

Un premier plan d'investissements de 5,41 Mds EUR a été mis en œuvre sur la période 2014-2020. Ce dernier a fait la part belle aux infrastructures de premier contact, afin d'assurer une densification de la couverture infrastructurelle et une amélioration de l'accès aux services de santé essentiels (premiers soins, maladies courantes, santé maternelle et infantile, distribution de médicaments essentiels). En outre, une part relativement marginale de ce plan, 209 M EUR, a permis de financer la construction-rénovation de quelques établissements de moyenne envergure (entre 80 et 100 lits), dont certains projets encore en cours d'exécution.

Depuis, le Gouvernement a validé un nouveau plan d'investissements qui couvre la période 2021-2027, d'une valeur de 6,5 Mds EUR et dont la cible principale est le développement de l'offre de soins spécialisés, en particulier dans les domaines thérapeutiques concernés par la transition épidémiologique (oncologie, endocrinologie, cardiologie, neurologie, etc.). En effet, en 2019, les maladies non-transmissibles ont causé plus de 43% des décès hospitaliers, loin devant le paludisme et les infections récurrentes (Tuberculose, VIH, Hépatites, etc.). Ce déséquilibre s'explique en partie par l'inadaptation des infrastructures et plateaux techniques existants au nouveau profil sanitaire du pays. Par conséquent, les projets et programmes financés dans le cadre de ce nouveau plan servent en grande partie à la construction et l'équipement de centres ou pavillons spécialisés dans la prise en charge de maladies comme les cancers, les diabètes, les maladies cardiovasculaires, etc. Par ailleurs, des efforts importants sont en train d'être réalisés en matière de transformation numérique, visant notamment à faciliter l'accès aux soins spécialisés, y compris dans les zones reculées grâce à la télémédecine.

Bien que l'offre de santé publique représentait la majorité des capacités d'hospitalisation du pays, les investissements privés dans le secteur sont en forte croissance depuis plusieurs années. Fin 2021, leurs encours s'élevaient à environ 300 M EUR, pour des projets déjà engagés de construction et d'équipements de nouvelles cliniques ou dont le démarrage était prévu dans l'année. On observe également une proportion importante de projets de cliniques spécialisés dans les solutions thérapeutiques sus énoncées.

## **LES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE**

### **CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

En 2022, le Cameroun compte plus de 10 millions d'internautes (soit un taux de pénétration de 36,5%). Selon une étude menée par *We are social* et *Kepios* en 2022, les Camerounais se connectent majoritairement à Internet via leur smartphone (97,9%), attestant d'une qualité de connexion Internet mobile plutôt bonne (13,57 Mbps de moyenne nationale). Dans le détail, quatre réseaux sociaux sont majoritairement utilisés



par les Camerounais : Facebook (4,10 millions), LinkedIn (0,82 million d'utilisateurs), Instagram (0,61 million d'utilisateurs), Twitter (0,14 million d'utilisateurs).

Sur le marché du broadcast, malgré la démocratisation de l'accès à l'offre satellitaire et de la TNT (depuis 2015), le câble reste le mode de réception télévisuel dominant. Depuis 2018, le réseau mobile via Internet est devenu le 2<sup>e</sup> moyen d'accès à l'information derrière la télévision. Les réseaux sociaux et les sites Internet sont le prolongement de l'interactivité entre les médias et leur audience.

Le marché des télécommunications compte cinq opérateurs. Deux acteurs dominent le marché camerounais avec plus de 70 % de parts de marché. Il s'agit de MTN Cameroun, filiale camerounaise du groupe sud-africain MTN, et Orange Cameroun filiale camerounaise du groupe français Orange. À côté de ces deux opérateurs, on dénombre également Nexttel (filiale camerounaise du groupe vietnamien Viettel), Camtel (opérateur local historique) et Yoomee (détenu par un homme d'affaires camerounais).

## **EDTECH**

Le système éducatif au Cameroun est régi par la loi numéro 98/004 du 14 avril 1998. Il est mis en œuvre par quatre ministères : ministère de l'Enseignement de base (MINDUB) en charge de l'enseignement maternel et primaire, ministère des Enseignements secondaires (MINESEC) aux niveaux collèges et lycées, ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP) et le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. La particularité du système éducatif camerounais est la proposition de 3 dispositifs : francophone, anglophone et du bilinguisme français et anglais.

Le budget de l'éducation a atteint une enveloppe globale de 1,3 Mds EUR en 2022 au service notamment de l'éducation secondaire. L'éducation supérieure se structure en 9 universités d'État, 6 écoles spécialisées ainsi que 163 instituts privés d'enseignement supérieur.

La Présidence de la République Camerounaise a initié (dès 2015) un vaste plan stratégique « Cameroun Numérique 2020 » définissant le renforcement des capacités en ressources humaines comme prioritaire. Le budget de la formation professionnelle en 2022 est de 32,6 M EUR (0,37% du budget global de l'État). Depuis le 11 juillet 2018, et la loi camerounaise 2018/010, la formation professionnelle est désormais une priorité nationale (article 1) et la collaboration avec le secteur privé et les acteurs internationaux est vivement encouragée (article 2).

La crise du Covid-19 a généralisé le e-learning en entreprise, la formation continue présentielle restant cependant privilégiée lorsque possible. On observe ainsi une digitalisation progressive du système éducatif camerounais : à titre d'exemple, en juin 2020, le ministère des Enseignements secondaires a mis en place un site d'enseignement à distance, donnant accès à des cours et travaux pratiques aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale.

Les entreprises Edtech se développent au Cameroun avec des solutions innovantes d'accès aux contenus didactiques pour répondre notamment à l'impact de la crise Covid-19. Par exemple Evo Solutions a fourni en 2021, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement secondaire, 10 000 tablettes éducatives et 1 000 projecteurs aux écoles de trois régions du Cameroun, afin de développer l'accès à l'éducation numérique. Autre exemple, Genius Muna, propose le développement du leadership des enfants par

l'apprentissage de l'informatique via des ateliers et la commercialisation d'outils d'éducation numérique.

Plusieurs acteurs français sont investis dans l'Edtech au Cameroun, dont notamment :

- Orange Cameroun, au travers du Orange Digital Center, inauguré en 2021 à Douala (ODC). L'ODC est un programme établi pour former les jeunes aux compétences numériques, améliorer leur employabilité et aider à réduire le chômage. L'ODC réunit dans un même lieu des programmes gratuits et ouverts à tous, allant de la formation en passant par l'accompagnement, jusqu'à l'accélération des startups et l'investissement dans ces dernières.
- La filiale locale du centre de formation professionnelle Apave, installée depuis 1998 à Douala, est reconnue pour son expertise en formation dans divers domaines (sécurité, QHSE, management, ingénierie des RH, communication etc.). Elle propose également des modules de e-learning.
- En 2021, Simplon.co a ouvert un bureau à Douala grâce à un partenariat avec la Société Générale Cameroun et forme aux métiers du numérique.

De nouvelles entreprises françaises du secteur de l'éducation numérique continuent à s'établir au Cameroun comme Tootree, une des plateformes éducatives les plus utilisées par les établissements scolaires pendant dans la période de fermeture de mars à juin 2020.

## FINTECH

Le Cameroun est le pays le plus utilisateur des solutions de mobiles money de la CEMAC en 2020, avec 73,13% des transactions pour 12 151 Mds FCFA (soit 18,529 Mds EUR), contre 8 812 Mds FCFA (13,463 Mds EUR) l'année précédente. Il est suivi par le Gabon (16,69%) et le Congo (9,25%) dans la zone.

La crise sanitaire a accéléré l'utilisation du Mobile Money pour les transactions financières, augmentant de 38,27 % entre 2019 et 2020 en zone CEMAC (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée équatoriale, Tchad, RCA). En 2020, le Cameroun détenait 19,5 millions de comptes de mobile money soit 64,89 % du nombre total de compte de la zone. D'après la BEAC, les transactions au global de la communauté se chiffrait à 14 882 Mds FCFA (22,737 M EUR) en 2020.

Le marché camerounais reste largement dominé par les acteurs Orange Money (Orange Cameroun a obtenu en juillet 2022 un agrément pour lancer sa filiale dédiée aux transactions financières par mobile) et MTN Mobile money, auxquels s'ajoutent de nouveaux acteurs comme Yoomoo ou encore Viettel pour diversifier l'offre. On observe également les établissements bancaires comme Afriland First Bank. La Société générale Cameroun générale a cessé ses activités sur ce créneau en mars 2022.

Les usages du mobile money ont évolué, notamment avec la réception de fonds depuis l'étranger et l'interopérabilité apporté par le Groupe Interbancaire Monétique de l'Afrique centrale (GIMAC). Le GIMAC a traité pas moins de 1 132 336 transactions de mobile money soit en valeur 21 Mds FCFA (32,085 Mds EUR en 2020). Selon un rapport de la BEAC, le recours au mobile money dans l'activité de micro-crédit est toujours très faible. Le gouvernement camerounais a instauré une taxe de 0,2% sur les transferts et retraits d'argent des solutions de paiement mobile (mobile money). Les agrégateurs de paiement sont de plus en plus fréquents sur le marché camerounais. Ils proposent à leurs clients une plateforme unique pour traiter les opérations de mobile money, mobile Banking et les services de transfert internationaux.

## CYBERSECURITE

En 2019, l'ANTIC (Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication) estime une perte totale de 22 M EUR pour l'ensemble des parties prenantes de la Tech liée à la cybercriminalité au Cameroun. En effet, sur les seules années 2018 et 2019, on estime à plus de 13 000 les cyber-attaques sur les différents systèmes numériques. Les attaques sont notamment : l'escroquerie financière, la fraude à la carte bancaire, la fraude à l'identité numérique, l'usurpation d'identité des personnes physiques et morales. Entre octobre 2018 et avril 2020, l'ANTIC a identifié plus de 3 000 faux comptes aux noms de personnalités ouverts sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram etc.). L'usurpation et l'arnaque représente 61% des menaces via le mobile money, la cryptomonnaie ou la loterie, et représentent une perte en 2021 de 5 M EUR. De plus, l'institution affirme après un audit réalisé dans les systèmes informatiques des acteurs publics et privés que plus de 27 000 vulnérabilités ont été détectées.

Le *Global Cyber Security index 2022* classe le Cameroun 96<sup>e</sup> sur 195 pays. On estime que 85% des établissements bancaires de la zone CEMAC (Cameroun, République de Centrafrique, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad) ont subi des cyberattaques. La cybersécurité est donc enjeu national. En mai 2021, s'est tenu le premier colloque international sur la cybercriminalité et la cybersécurité au Cameroun et en Afrique, organisé par l'université de Dschang, en partenariat notamment avec le MINPOSTEL, qui depuis août 2020 a lancé une campagne de promotion de la culture de la cybersécurité et de l'utilisation responsable des réseaux sociaux. Le gouvernement dans sa stratégie nationale de développement indique sa volonté de sécuriser globalement les réseaux.

La crise sanitaire a accéléré l'utilisation des outils de télécommunications et solutions digitales dans les entreprises et ainsi augmenté les besoins en solutions de cybersécurité, notamment dans le secteur bancaire. Dans le cadre du Plan Stratégique Numérique 2020, la Présidence de la République camerounaise souhaitait mettre en place des conditions favorables pour susciter la confiance dans l'économie numérique. Elle souhaite notamment :

- Sécuriser ses infrastructures critiques d'information d'État
- Mettre en place des centres de veille sécuritaire et de lutte contre les cybermenaces
- Encourager les collaborations d'entreprises (équipements logiciels, ressources humaines) dans les domaines de la Banque, de la Santé, de l'Éducation, de l'Industrie et de la Défense.

En 2022, face à la menace, les institutions publiques (MINPOSTEL, ART, ANTIC, Camtel, Campost et Sup-Tic) veulent mettre sur pied une coalition nationale de sensibilisation à l'usage responsable d'internet. Les différents acteurs prônent une loi sur la cybercriminalité plus dissuasive, une communication digitale plus performante, l'indépendance vis à vis des plateformes étrangères et une politique opérationnelle de cybersécurité adaptée au contexte sécuritaire et socio-économique du Cameroun.



# 2

## FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS





// **Bekolo&Partners** est une firme internationale de prestations de services intellectuels dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, du Conseil en gestion et de la formation professionnelle.

Le positionnement stratégique de la firme est la fourniture à ses clients en Afrique, des services intégrés, de qualité, conformes aux standards internationaux et adaptés à leurs besoins et aux exigences de leurs marchés locaux.

Pour **Bekolo&Partners**, le savoir n'est ni géré de manière discrétionnaire, ni confiné, ni compartimenté ; le savoir est et sera toujours une source de pouvoir. On a d'autant plus de puissance qu'on le partage, et il grandit du simple fait de ce partage avec ceux qui en ont besoin.

Par la nature et la qualité des services professionnels offerts aux entreprises et aux gouvernements en Afrique, et sa contribution au développement professionnel des élites, des cadres et de la jeunesse africaine, **Bekolo&Partners** est un acteur clé pour l'émergence des économies en Afrique. //

*Le Partage du Savoir - Sharing Knowledge*

# **Bekolo&Partners**

Cabinet international d'Audit et de Conseils  
*International Audit and Consulting Firm*

Nos produits et services sont fondés sur notre savoir. Notre réussite dépend de notre capacité à adapter et à intégrer nos savoirs et nos expertises dans nos produits et services pour apporter de la valeur ajoutée à nos clients.

COMPTABILITE - VERIFICATION - CONSULTATION

CONSEILS EN GESTION - JURIDIQUE & FISCAL

FORMATION PROFESSIONNELLE - RESTRUCTURATION D'ENTREPRISES

**Siège social :**

60, rue de la Motte Picquet, Immeuble Crédit Foncier, Bonanjo, B.P. 5669 Douala, Cameroun

Tél : (237) 233 43 99 39 / Fax : (237) 233 43 78 94

**Bureau de Yaoundé :**

Tél : (237) 222 30 51 71 / Fax : (237) 222 30 51 72

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal

Membre de l'OMC, le Cameroun dispose d'un marché relativement ouvert aux biens et services étrangers, malgré certaines restrictions concernant quelques productions locales et les emplois de nationaux. Toutefois, les procédures administratives sont parfois complexes et l'information difficile à obtenir. Dès lors, il convient de bien se renseigner sur la réglementation en vigueur et sur son application effective.

### **L'ACCORD DE PARTENARIAT EUROPÉEN ENTRE LE CAMEROUN ET L'UNION EUROPÉENNE**

Le Cameroun et l'Union européenne ont conjointement signé un Accord de Partenariat Européen (APE) intérimaire en date du 17 décembre 2007. Suite à la fin des dispositions commerciales privilégiées par le précédent accord de Cotonou, l'APE a été négocié puis ratifié afin d'éviter toute perturbation dans les exportations du Cameroun vers l'Union européenne. Cet accord prévoit :

- L'interdiction de l'augmentation ou de la création de droits de douane à l'importation
- L'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation sur les produits camerounais
- La suppression progressive des subventions à l'exportation des produits agricoles issus de l'Union européenne
- L'interdiction des pratiques commerciales déloyales.

Ainsi, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous condition du respect des normes européennes, toutes les importations en provenance du Cameroun entrent sur le marché européen sans taxe, sans contingentement et sans limitation de durée. En contrepartie, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Cameroun s'est engagé à libéraliser 80% des importations en provenance de l'Union européenne sur une période de 15 ans. Ces dernières concernent essentiellement des machines industrielles (pompes, groupes électrogènes, turbines...) et certains produits chimiques (libéralisés à 100% depuis le 4 août 2019). En 2017 et en 2018, une deuxième catégorie de produits a vu une réduction tarifaire de 45% à ce jour. Cette catégorie comprend des biens tels que les matériaux de transports et de construction (BTP).

Le Cameroun a exclu de la libéralisation un certain nombre de produits agricoles et non agricoles transformés afin d'augmenter ses recettes fiscales et d'assurer la protection de ses marchés agricoles ou industriels considérés comme sensibles. Ces mesures concernent la plupart des viandes, les vins et spiritueux, le malt, les produits laitiers, la farine, certains légumes, le bois et ses dérivés, les articles de friperie et les textiles, les peintures et les pneus usagés.

En avril 2021, le comité APE Cameroun – UE s'est tenue en visioconférence. Cette réunion a été l'occasion pour les deux partis d'échanger sur les aspects commerciaux et les mesures d'accompagnements mis en œuvre de l'APE. Bien que les deux entités traînent pour la mise sur pied d'un protocole commun sur les règles d'origines, le démantèlement des barrières douanières avance progressivement.

Calendrier du démantèlement tarifaire pour les produits dont les pays d'origine et les pays d'exportation sont membres de l'Union européenne.

Date de début	Taux de réduction des droits de douanes d'application		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
04/08/2016	25%	0%	0%
04/08/2017	50%	15%	0%
04/08/2018	75%	30%	0%
04/08/2019	100%	45%	0%
04/08/2020	100%	60%	10%
04/08/2021	100%	75%	20%
04/08/2022	100%	90%	30%
04/08/2023	100%	100%	40%
04/08/2024	100%	100%	50%
04/08/2025	100%	100%	60%
04/08/2026	100%	100%	70%
04/08/2027	100%	100%	80%
04/08/2028	100%	100%	90%
04/08/2029	100%	100%	100%

Source : Calendrier du démantèlement tarifaire pour les produits dont les pays d'origine et les pays d'exportation sont membres de l'Union européenne <http://www.legicam.cm/index.php/p/le-demanterement-tarifaire-des-produits-du-2eme-groupe-a-debut>

- **Groupe 1** : produits destinés à l'industrie comme les turbines, les grues, machines à coudre, à scier, mais aussi certains produits chimiques et médicaments (acide phosphorique, matières premières pour les sucreries, acides aminés, engrais...)
- **Groupe 2** : véhicules pour le transport de marchandises, remorques, tracteurs, autres machines et appareils industriels et électriques, produits en fer ou acier et autres métaux bruts ou semi-finis, certains papiers et cartons, produits en caoutchouc semi-fini, machine de fabrication de pâtes alimentaires...
- **Groupe 3** : céréales, bois, véhicules de tourisme (blé, orge, seigle, riz, œufs, fèves de soja, préparation alimentaire de provenderie...).

D'après les derniers chiffres communiqués par la Délégation de l'Union européenne (DUE), le pays a exporté ses produits (matières premières majoritairement) vers le marché européen pour un montant total de 1,7 Md EUR en 2021.

## ENTRÉE DES MARCHANDISES AU CAMEROUN ET DANS LA ZONE CEMAC

Depuis 1999, le Cameroun, le Tchad, la Centrafrique, le Congo, la Guinée équatoriale, et le Gabon se sont regroupés au sein de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et appliquent en principe un code des douanes commun. De nombreuses marchandises à destination du Tchad et de la Centrafrique transitent par les infrastructures portuaires et aéroportuaires du Cameroun.

Près de 90% des marchandises importées transitent par le Port Autonome de Douala (PAD) et, depuis 1999, le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) regroupe les représentants des organismes impliqués dans les procédures de dédouanement (autorités douanières, banques, ministères, syndicats professionnels, etc.). En 2012, le guichet a entamé sa modernisation et offre des outils numériques et électroniques via :



<https://www.guichetunique.org>, notamment un système informatisé de gestion dématérialisée de ses activités douanières dénommé CAMCIS (Cameroon Customs Information System) permettant un dédouanement électronique et intégrant l'ensemble de la procédure de dédouanement.

## **DÉMARCHES À L'EXPORTATION VERS LE CAMEROUN**

L'importation de biens ou de services en zone CEMAC est en principe libre. Certains impératifs de qualité, de santé, de sécurité, peuvent cependant constituer des barrières indirectes, car nécessitant des autorisations administratives ou des déclarations diverses. L'exportateur doit prendre en compte que l'obtention des divers permis au Cameroun peut prendre plusieurs semaines et la procédure de passage au port dure en moyenne 19,5 jours.

De nombreux faux documents (agrément d'importateur, permis phytosanitaires...) circulent et sont envoyés fréquemment via Internet. Une vigilance particulière doit être apportée aux fautes d'orthographe, aux intitulés de ministère erronés, ou aux demandes de paiement inhabituelles. Prenez toutes les précautions d'usage ou rapprochez-vous de votre conseiller Business France. Pour plus d'informations, un guide des usages en douane, en vente à la Direction Générale des Douanes, est disponible pour 30 EUR.

## **LE COÛT DE L'IMPORTATION**

Pour estimer le prix final de son produit sur le marché, l'exportateur doit considérer, en plus du prix de fabrication ou d'achat, les coûts de transports et d'assurance, les droits de douane et diverses taxes, puis les coûts de manutention et les honoraires des transitaires.

La valeur des droits de douane est en principe évaluée sur la base de la valeur transactionnelle. Toutefois, il existe des dérogations (par exemple, évaluation des voitures d'occasion) et certains produits sont taxés sur une valeur minimum s'agissant de certains biens de grande consommation (comme les boissons alcoolisées, la friperie, les importations en provenance d'Asie...) ou des valeurs de référence sur certains biens de première nécessité (par exemple, volailles congelées, sel, sucre, tissus pour bébés...).

Certaines marchandises peuvent être exonérées de droits de douane si elles bénéficient d'un régime spécial, telles que les marchandises en transit, les admissions temporaires (par exemple, pour un événement promotionnel, un chantier) ou les marchandises importées en vue de leur réexportation.

## Coûts fiscaux et parafiscaux d'importation

Taxe	Taux	Assiette	Produits soumis
<b>Droits de douane (DD)</b>	5%	Valeur CAF = valeur en douane + coûts de transports + assurance	Biens de première nécessité.
	10%		Matières premières et biens d'équipements.
	20%		Biens intermédiaires et divers.
	30%		Produits de luxe, biens fabriqués localement et autres.
<b>Droits d'accise*</b>	5%	Valeur CAF + DD	Sucreries sans cacao, chocolats et autres préparations alimentaires à forte teneur en cacao, des positions tarifaires 1806.20 à 180690, les motocycles d'une cylindrée inférieure ou égale à 250cm <sup>3</sup> , les préparations pour consommation des positions tarifaires 2103 à 2104 et les glaces de consommation du 2105.
	12,5%		Boissons gazeuses, véhicules de tourisme de 0 à 15 ans d'âge (cylindrée supérieure ou égale à 250 cm <sup>3</sup> ), les motocycles d'une cylindrée supérieure à 250 cm <sup>3</sup> , les cheveux, les perruques, laines, barbes, mèches.
	25%		Eaux minérales, boissons alcoolisées, tabacs, foie gras, saumons, perles, pierres, métaux précieux et bijoux, les consoles et machines de jeux vidéo, article pour jeux de société, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques ;
	30%		Cigares, cigarettes et autres tabacs du chapitre 24, les pipes et leurs parties, les tabacs et préparation pour pipes.
	50%		Hydroquinone de la position tarifaire 290722000 et les produits cosmétiques du chapitre 33 contenant de l'hydroquinone.
<b>Droits d'Accise Spécifiques Sur Emballages Non Retournables ou DASENR</b>			15 FCFA par unité d'emballage non retournable pour les boissons alcooliques et gazeuses ; 5 FCFA par unité d'emballage non retournable (sauf en papier) pour tous les autres produits.
<b>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	19,25%	Valeur CAF + DD + DAC	Tous produits.
		Exonération	Certains biens de première nécessité (pesticides, engrais, intrants agricoles, de l'élevage et de la pêche), acquis par les sociétés agricoles et de presse et les biens et services destinés à des missions diplomatiques ou organisations internationales.
<b>Taxe communautaire d'intégration</b>	1%	Valeur CAF	Pour les importations venant des pays hors CEEAC.
<b>Redevance informatique</b>	0,45%		Destiné au Service des Douanes pour le fonctionnement du système SYDONIA.
<b>Taxe OHADA</b>	0,05%		Tous produits entrant dans l'espace OHADA.
<b>Contribution d'Intégration Africaine</b>	0,2%		Marchandises originaires des pays tiers à l'Union Africaine à l'exception des objets destinés à l'usage des Missions diplomatiques et assimilées, effets personnels, biens déclarés sous régime suspensif...



<b>Précompte IR/IS*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15% du montant des opérations, pour les contribuables ne relevant pas du fichier d'un Centre d'Impôts, et effectuant des opérations d'importation</li> <li>- 20% du montant des opérations, pour les contribuables ne relevant pas du fichier d'un Centre d'Impôts, effectuant des opérations d'importation et des ventes sous douane</li> <li>- 14% du montant de la marge brute pour l'achat des produits à prix administrés, savoir les produits pétroliers et gaz domestique, produits de la minoterie, les produits pharmaceutiques et les produits de presse</li> <li>- 10% du montant des opérations, pour les contribuables ne relevant pas du fichier d'un Centre d'Impôts</li> <li>- 10% du montant des opérations, pour les contribuables relevant de l'Impôt Libératoire et effectuant des opérations d'importation</li> <li>- 5% du montant des opérations, pour les contribuables relevant du Régime simplifié d'Imposition ou de l'Impôt libératoire</li> <li>- 2% du montant des opérations, pour les contribuables relevant du Régime réel d'Imposition</li> <li>- 0,5% pour les opérations d'achat des produits pétroliers par les exploitants de stations-services</li> </ul>		
<b>Taxe d'inspection (SGS)</b>	0,95%	Valeur FOB	Tous produits soumis à l'inspection SGS (importations supérieures à 2 000 000 FCFA ou 3 049 EUR).
<b>Taxe phytosanitaire</b>	0,08 EUR/tonne		Végétaux, sols (tourbe, écorce, humus...) et milieux de culture, produits destinés aux travaux agricoles (pesticides, engrais, herbicides).
<b>Taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire</b>	3%	Valeur CAF	Friperie, médicaments, cosmétiques, viandes, poissons, produits à base de viande et poissons (une tarification à la tonne peut être appliquée)
<b>BESC (Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons)</b>	20 EUR	Véhicule/BL	Alumine, clinker, coke, brai et autres produits en vrac
	55 EUR	BL	Riz, farine, blé sel en vrac
	90 EUR	BL	Produits conventionnels
	100 EUR	BL	Conteneurs de 20 pieds
	100 EUR	Tranche de 300T/BL	Véhicules neuf et occasion
<b>Frais GUCE (Guichet Unique du Commerce Extérieur)</b>	12 500 XAF (19 EUR) par dossier		Dossier de dédouanement

Source : Business France avec ses partenaires Team France Export

**\*Droits d'accise :** les intrants soumis au droit d'accise utilisés comme matière première pour la facturation d'autres produits finis sont exonérés du droit d'accise ad valorem à l'importation, à la double condition 1. Qu'ils ne soient pas produits localement alors qu'ils sont nécessaires à la production industrielle locale ; 2. Que l'importateur ait préalablement obtenu une attestation spécifique d'exonération délivrée par l'Administration des Impôts.

**\*Précompte IR/IS :** applicable aux importations de biens destinés à être revendus en l'état, à l'exception de celles effectuées par des entreprises relevant de la DGE ou d'un CIME et les industriels assujettis au régime du réel d'imposition. Le montant du précompte vient s'imputer sur l'acompte de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Il faut également ajouter au calcul des droits et taxes énoncés le montant des frais logistiques de manutention et le paiement des intermédiaires en douane, qui s'élèvent en moyenne de 300 à 400 EUR pour un conteneur de 20 pieds et 10 tonnes (sans compter les suppléments d'honoraires et frais de stationnement facturés si la marchandise n'est pas dédouanée au-delà du 11<sup>e</sup> jour, ce qui est souvent le cas). Finalement, le prix du produit à la sortie du port peut être augmenté de 100 % par rapport au prix de sortie d'usine.

## LES NORMES DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES MARCHANDISES

Le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits est moins rigoureux et les règles globalement moins contraignantes qu'en France. Cependant, on compte 115 normes obligatoires à appliquer, notamment dans les secteurs alimentaires (dont des normes du Codex Alimentarius), cosmétiques, ou des matériaux de construction. La liste complète est disponible sur le site de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR [www.anorcameroun.info](http://www.anorcameroun.info)). Le contrôle de l'ANOR permet l'obtention du sigle « NC » avec la présence d'un logo à tête de lion apposable sur les produits à commercialisation. Toutefois pour obtenir les normes (à titre indicatif, généralement entre 15 et 40 EUR par norme sans les frais de demande) ou procéder aux formalités requises (demande d'avis de vérification documentaire à l'importation ou contrôle des productions locales), il est nécessaire de prévoir ou d'avoir un partenaire sur place qui pourra déposer les dossiers et régler les frais requis. Les procédures en ligne n'étant pas encore toutes opérationnelles, le bureau Business France de Douala peut vous assister sur ce point. Certains produits (véhicules, médicaments...) peuvent être soumis par les ministères ou agences de régulation compétentes à des règles de sécurité supplémentaires.

La CEMAC fixe les fourchettes des principaux taux d'imposition. Le Cameroun les respecte, mais se situe généralement dans les fourchettes hautes, la nécessité d'augmenter les recettes fiscales primant souvent sur l'aspect incitatif.

En août 2016, le Cameroun a lancé le Programme d'Évaluation de la Conformité Avant Embarquement (PECAE) des marchandises importées. Ce programme vise à :

- Assurer la qualité des produits ainsi que la santé, la sécurité et la protection de l'environnement des consommateurs
- Protéger le public contre les produits non conformes aux normes (de mauvaise qualité) qui peuvent mettre en danger la santé publique, la sécurité et l'environnement
- Protéger les fabricants locaux contre la concurrence déloyale des produits importés qui ne répondent pas aux normes locales.

Ce programme est mandaté par l'ANOR, et les prestataires retenus pour l'exécuter sont SGS et Intertek. Tous produits importés sont soumis au PECAE et le seuil minimum soumis au programme est de 3058 EUR.

Le présent développement ne traite pas des régimes spécifiques à l'investissement, qui ont perdu de l'intérêt suite aux récentes lois de finances, ni des régimes sectoriels (comme la fiscalité forestière, pétrolière...).

## LES GRANDS AXES DU SYSTÈME FISCAL CAMEROUNAIS

Le système fiscal camerounais est inspiré du système fiscal français, toutefois il continue son développement propre malgré une économie majoritairement informelle. En effet, la plupart des acteurs économiques ne déclarant pas ou que partiellement leurs activités.

### Les principaux impôts au Cameroun

Ci-après le tableau présente les principaux impôts sur le revenu, la consommation et professionnels qui sont dus par les commerçants. Cependant, il ne tient pas compte des droits d'enregistrement (0,25 à 15% de la valeur de l'acte), droits de timbres (de 1000 à 500 000 FCFA, soit de 1,52 à 763 EUR) et de taxes spécifiques (comme la taxe foncière de 0,1% de la valeur de l'immeuble).

Par ailleurs, des règles particulières et des impôts supplémentaires peuvent s'appliquer en fonction du statut (comme la redevance audiovisuelle) ou de l'activité (comme les

licences sur la vente de boissons alcooliques, les taxes sur les jeux de hasard...). Il est conseillé de souscrire aux services de sociétés spécialisées pour garantir une veille professionnelle des actualités fiscales, compte tenu des interprétations parfois difficiles ou des publications contradictoires.

## Principaux impôts au Cameroun

Impôt	Champ d'application	Assiette	Taux	
<b>Impôt sur le Revenu (IR)</b>	Résidents habituels au Cameroun ou personnes qui y ont le centre de leurs intérêts	Revenu net global des 6 catégories : Traitements et salaires, bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles, revenus financiers et des capitaux mobiliers.	Taux progressif par tranche (en FCFA) :	
			0 à 2M	10%
			2M à 3M	15%
			3M à 5M	25%
			Au-dessus de 5M	35%
<b>Impôt sur les Sociétés (IS) ou Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)</b>	Sociétés commerciales Sociétés civiles (en raison de leurs activités, de leurs membres ou sur option). Établissements stables de sociétés étrangères et de microfinance	<b>Bénéfice pour l'IS / Chiffre Affaires pour l'IMF</b>	33% du bénéfice (pour les Entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 3 Mds FCFA).	
			30,8% du bénéfice (pour les entreprises réalisant un Chiffre d'Affaires entre 10 millions et 3 Mds FCFA).	
		<b>Minimum de Perception</b>	Impôt minimum forfaitaire de 2,2% ou 5,5% sur le chiffre d'affaires (dû même en cas de déficit).	
<b>Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</b>	Ventes et locations de biens matériels et immatériels livrés ou exploités au Cameroun Prestations de services rendues au Cameroun	Importations hors CEMAC : valeur en douane + DD + DAC Pour les ventes et prestations : toute somme à recevoir	19,25% (taux global)	
	2 %		Chiffre d'affaires hors taxe des entreprises de communication, de téléphonie mobile et services internet.	
	5%		Sucreries sans cacao, chocolats et autres préparations alimentaires à forte teneur en cacao, des positions tarifaires 1806.20 à 180690, les motocycles d'une cylindrée inférieure ou égale à 250cm <sup>3</sup> , les préparations pour consommation des positions tarifaires 2103 à 2104 et les glaces de consommation du 2105.	
<b>Droits d'accise</b>	12,5%	Valeur CAF + DD	Boisson gazeuses, Véhicules de tourisme de 10 à 15 ans (cylindrée < 2 500 cm <sup>3</sup> ), Véhicules utilitaires (à l'exclusion des tracteurs agricoles), véhicules de transport en commun de 15 à 25 ans ; Véhicules de tourisme d'une cylindrée > à 2 500 cm <sup>3</sup> de 0 à 15 ans, Motocycle d'une cylindrée > à 250 cm <sup>3</sup> , Cheveux, perruques, cils, sourcils, laine, Bouquets de programmes et contenus audiovisuels numériques (abonnement télévisuels diffusés par voie satellitaire, par fibre optique ou par câble), Tabacs et pipes, Sucreries sans cacao, Chocolat et autres préparations alimentaires à forte teneur en cacao des positions tarifaires de	

			2103 à 2104, Glaces de consommation de la position tarifaire 2105, Viandes et abats comestibles d'animaux des espèces bovine, caprine, ovine et de volailles importées, beurre de cacao importé y compris utilisé comme intrant.
		25%	Eaux minérales, certains produits de luxe
		30%	Tabacs et pipes
		50%	Hydroquinone
<b>Droits d'Accises Spécifiques sur Emballages Non Retournables (DASENR)</b>			15 FCFA par unité d'emballage non retournable pour les boissons alcooliques et gazeuses ; 5 FCFA par unité d'emballage non retournable (sauf en papier) pour tous les autres produits.
<b>Contribution des patentes</b>	Commerçants, industriels et autres professions listées, pour chacun de leurs établissements.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,159% sur le chiffre d'affaires des entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises, contribution plancher de 5 000 000 FCFA et un plafond de 2,5 Mds FCFA</li> <li>- 0,283% sur le chiffre d'affaires des entreprises relevant d'un centre des impôts des moyennes entreprises, contribution plancher de 141 500 FCFA et un plafond de 4 500 000 FCFA</li> <li>- 0,494% sur le chiffre d'affaires des entreprises relevant d'un centre divisionnaire des impôts, contribution plancher de 50 000 FCFA et plafond de 140 000 FCFA.</li> </ul>
<b>Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)</b>	Rémunérations des prestations versées à l'étranger par les entités situées au Cameroun	Montant brut des redevances payées hors TVA	<p>Rémunération versée à l'étranger pour la fourniture de l'accès aux prestations audiovisuelles à contenu numérique. Rémunération dans le cadre de la commande publique dont l'adjudicataire n'est pas domicilié au Cameroun. Rémunération des prestations de toutes natures fournies aux compagnies pétrolières lors des phases de recherche et de développement. Rémunération versée par les sociétés de transport maritime de droit camerounais pour la location et l'affrètement des navires, la location d'espaces sur les navires étrangers et au titre des commissions servies aux agents portuaires à l'étranger. Commission versée aux entreprises de transfert de fonds situées à l'étranger, déduction faite de la quote-part due aux partenaires locaux</p> <p>Certaines redevances versées en France (ex. : assistance technique). 7,5%</p> <p>Rémunération de prestations matérielles ponctuelles versée aux entreprises non domiciliées ayant renoncé à l'imposition sur la déclaration 10%</p> <p>Régime de droit commun 15%</p>

Source : Bureau Business France avec ses partenaires de solutions Team France Export

# OBLIGATIONS COMPTABLES ET RÉGIMES D'IMPOSITION

## OBLIGATIONS COMPTABLES DES CONTRIBUABLES

L'acte uniforme de l'OHADA portant Droit Comptable et Information Financière distingue deux systèmes en vigueur au Cameroun :

- **Le système minimal de trésorerie** : conçu pour les petites entreprises (entités de négoce réalisant jusqu'à 60 M FCFA de chiffre d'affaires soit 91 470 EUR, entités artisanales et assimilées jusqu'à 40 M FCFA soit 60 980 EUR, et entités de Services jusqu'à 30 M FCFA, soit 45 735 EUR). Il est basé sur la présentation annuelle d'un état des recettes et des dépenses.
- **Le système normal de représentation des états financiers et de tenue des comptes** : applicable pour les entités ayant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils du Système Minimal de Trésorerie. Ce système impose la présentation annuelle du bilan, du compte de résultat, d'un tableau de flux de trésorerie, des notes annexes contenant les états statistiques complémentaires etc.

## CONCLURE UN CONTRAT COMMERCIAL

Les assujettis à un impôt doivent obtenir une attestation d'immatriculation (ancienne carte de contribuable) et un numéro d'identifiant unique (NIU) sur le site de la Direction Générale des Impôts <https://www.impots.cm> . La déclaration des impôts se fait en trois temps :

- Une déclaration doit être faite dans les 15 jours suivant le début des opérations de l'entreprise
- Des déclarations mensuelles ou trimestrielles (selon le régime du contribuable et les impôts)
- Une déclaration annuelle et le paiement du solde de l'impôt se fait au plus tard le 15 du mois de mars suivant l'exercice clos au 31 décembre.

Les factures doivent comporter des mentions obligatoires, dont le numéro d'identifiant unique (NIU) du fournisseur (sauf fournisseur étranger) et du client, la date de la facturation, le nom, la raison sociale, l'adresse complète et le numéro du registre de commerce du fournisseur, l'identité complète du client, la nature, l'objet et le détail de la transaction, le prix hors taxe, le taux et le montant de la taxe correspondante, le montant total toutes taxes comprises dû par le client, la mention «Exonérée» ou «prise en charge État» le cas échéant, par produit.

N.B : Les contribuables qui relèvent du régime de l'impôt libératoire, du régime du simplifié et du régime du réel peuvent adhérer à des centres de gestion agréés, qui prennent en charge les formalités comptables et fiscales de l'entreprise. L'adhésion ouvre droit à une réduction de l'assiette fiscale à hauteur de 50 % des bénéfices déclarés. Pour adhérer, les contribuables (tous régimes confondus) doivent s'acquitter d'un droit compris entre 25 000 (38 EUR) et 50 000 FCFA (76 EUR). Les contribuables du régime du simplifié doivent s'acquitter en plus d'une contribution annuelle entre 50 000 (76 EUR) et 150 000 FCFA (228 EUR).



## PRINCIPAUX RÉGIMES D'IMPOSITION

L'impôt libératoire exempté de la patente, de la TVA et d'IR ou d'IS les personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 M FCFA (15 245 EUR).

**Le régime simplifié** permet aux personnes physiques ou morales dégageant un chiffre d'affaires entre 10 et 50 M FCFA (de 15 245 à 76 224 EUR) d'être imposées sur leur excédent brut de recettes par rapport aux dépenses d'exploitation ; les contribuables relevant de ce régime ne sont pas considérés comme des assujettis à la TVA et ne peuvent ni facturer de TVA aval ni déduire de TVA amont.

**Le régime réel**, applicable aux personnes physiques dégageant un chiffre d'affaires supérieur à 50 M FCFA (76 224 EUR) et aux personnes morales, impose un calcul du bénéfice net identique à celui applicable en matière d'IS.

**L'impôt sur les sociétés** s'applique aux sociétés commerciales, sociétés de personnes ayant opté pour l'IS, établissements stables de sociétés étrangères et aux établissements de micro-finance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 les organismes à but non lucratif (OBNL) sont soumis aux mêmes obligations de déclaration et d'immatriculation que les contribuables personnes physiques et morales ; à ce titre, ils doivent disposer d'un Numéro d'Identifiant Unique (NIU) ; être inscrits au fichier de la Direction Générale des Impôts et rattachés à un centre des impôts spécialisés en charge de leur gestion (CIME, CIS-EPA-CTD). Sont compris dans la catégorie des organismes à but non lucratif : sous réserve des conventions, des organismes internationaux et les organisations non gouvernementales, des établissements publics et les collectivités territoriales décentralisées ainsi que leurs régies de services publics, des sociétés ou organismes reconnus d'utilité publique, des offices publics d'habitation à bon marché, des associations de toute nature, de droit ou de fait, les mutuelles, les clubs et cercles privés, des organismes de prévoyance et de sécurité sociale, des établissements publics et confessionnels d'enseignement et de santé, d'une manière générale, tout organisme ayant ou non une personnalité juridique et dont la mission principale n'est pas la réalisation d'activités commerciales.

Lorsqu'ils ne réalisent pas des opérations commerciales, les OBNL sont exonérés des contributions de patentes, de l'IS, et de la taxe foncière. Ils demeurent soumis à la TVA sur leurs acquisitions de biens et services, aux droits d'enregistrement et des timbres, à l'IRCM sur leurs placements ainsi qu'au versement des impôts et taxes dont ils sont le redevable légal (TSR, retenue sur salaire et les autres impôts dont ils peuvent être habilités à retenir à la source). Aussi, une déclaration récapitulative annuelle simplifiée doit être souscrite selon un modèle établi par l'administration fiscale et déposée au plus tard le 15 mars de chaque année. Pour la quote-part de leurs activités commerciales, les OBNL sont astreints à la tenue d'une comptabilité distincte retraçant les opérations liées à leurs activités à caractère commercial conformément au système comptable OHADA. Concernant leur régime fiscal, le Code Général des Impôts prévoit un taux allégé d'IS de 16,5% (y compris les centimes additionnels communaux), un acompte mensuel de 1,1% sur le chiffre d'affaires réalisé au cours du mois, le paiement de la contribution des patentes et des licences le cas échéant.

## RETENUES À LA SOURCE

Pour faire face à l'incivisme fiscal et sécuriser les recettes, de nombreuses retenues à la source ont été instituées, qui doivent être effectuées par les opérateurs économiques.

**TVA et IS/IR minimum** (2,2% régime du réel ou 5,5% assujettis au RSI) retenus à la source par l'État, certaines entités publiques et grandes entreprises privées listées, lors du paiement des factures.

### **Acomptes sur l'IRPP ou l'IS :**

- L'IRPP relatif aux traitements et salaires supérieurs à 62 000 FCFA (95 EUR) est retenu à la source par l'employeur
- L'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers est retenu à la source par celui qui verse le produit des actions, revenu des obligations, créances ou plus-values, au taux de 16,5 % (15 % si versé à une entreprise en France)
- Les honoraires et émoluments versés aux professionnels libéraux figurant sur une liste arrêtée par la Direction Générale des Impôts, ainsi que les rémunérations des prestations payées aux personnes physiques ou morales relevant du régime simplifié ou de l'impôt libératoire et domiciliées au Cameroun, subissent une retenue de 5,5 % effectuée par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises publiques et privées
- Pour les revenus fonciers : l'État, les collectivités publiques, et les personnes physiques ou morales relevant du régime simplifié ou du régime réel doivent opérer une retenue de 15 % sur le montant des loyers (exceptés les loyers versés aux entreprises soumises au régime du réel assujetties à l'IS, et relevant de la DGE ou d'un CIME).

**La TSR est retenue à la source par le débiteur** au taux de 15 % sur le règlement des prestations de services facturées par des sociétés étrangères (7,5 % pour certaines redevances versées à une entreprise domiciliée en France).

NB : Les personnes qui se livrent à des opérations taxables au Cameroun, mais depuis l'étranger, doivent désigner un mandataire sur place pour l'accomplissement des formalités.

## LA CONVENTION FISCALE ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN

Une convention tendant à éliminer les doubles impositions a été signée entre la France et le Cameroun le 21 octobre 1976. Ses principaux avantages sont les suivants :

- Pour les personnes physiques l'impôt sur les traitements et salaires est en principe dû dans le pays d'exercice.
- Les établissements stables (bureaux, succursales, usines, entrepôts de stockage, publicité et livraison, centrales d'achats, chantiers, mines, etc.) sont imposés dans l'État où ils se trouvent et une quote-part des frais généraux de siège est imputée sur les résultats des établissements stables de l'entreprise au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chacun d'eux.
- Une retenue à la source limitée à 7,5 % pour certaines prestations relevant de la TSR (comme l'assistance technique) au lieu de 15 %, et 15 % pour l'IRCM sur les dividendes (au lieu de 16,5 %) est applicable au Cameroun. Les redevances des prestations et les produits de capitaux mobiliers seront ensuite imposables en France mais les impôts payés au Cameroun feront l'objet d'un crédit d'impôt en France.
- Les cotisations sociales versés par les Sociétés Camerounaises pour les Salariés expatriés auprès d'organismes sociaux de sécurité sociale et de retraite reconnus en France et régis par le Code de sécurité sociale français (tels que CFE, CRE et IRCAFEX) sont intégralement déductibles des bénéfices imposables.

En revanche, pour les frais d'assistance technique et les redevances de propriété industrielle, la Convention fiscale franco-camerounaise ne fait plus obstacle, depuis les Lois de Finances 2013 et 2020 à l'application des limitations de déductibilité fiscale de la charge prévues par la législation en vigueur au Cameroun. En conséquence, la déductibilité fiscale au Cameroun des frais d'assistance technique rendus entre sociétés apparentées, est plafonnée :

- À 1% du chiffre d'affaires pour les entreprises exerçant dans les professions du bâtiment et des travaux publics
- À 5% du chiffre d'affaires pour les bureaux d'études agréés
- Et à 2,5% du bénéfice imposable avant déduction des frais en cause pour les autres types d'entreprises.

Également, depuis la loi de Finances 2014, les redevances de propriété industrielle ne sont fiscalement déductibles au Cameroun qu'à concurrence de 2,5% du bénéfice imposable avant déduction des frais en cause, lorsque ces redevances sont versées à une société apparentée quel que soit le lieu où est situé le siège de l'entreprise bénéficiaire.

## LOI FIXANT LES INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

L'effectivité de la loi n°2013-004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun a débuté en 2014. Par son arrêté du 24 octobre 2013, elle prévoit de larges exonérations pour les nouveaux investisseurs en vue d'encourager l'investissement privé et d'accroître la production nationale.

Les dispositions s'appliquent aux opérations d'investissement relatives à la création, l'extension, au renouvellement, au réaménagement d'actifs et/ou à la transformation d'activités.

Si l'investisseur répond aux critères d'éligibilité, les incitations sont accordées pendant les phases d'installation, qui ne peut excéder 5 ans à compter de la date de délivrance de

l'agrément, et d'exploitation qui ne peut excéder 10 ans. En phase d'installation, l'investisseur bénéficie des avantages suivants :

- Exonération des droits d'enregistrement des actes de création, des baux d'immeubles, des contrats de fournitures, des contrats de concession
- Déduction intégrale des frais d'assistance technique
- Exonération de TVA sur les prestations de services liées à la mise en place du projet et provenant de l'étranger
- Exonération des taxes et droits de douane, et de TVA, sur l'importation des équipements et matériels liés au projet.

Des incitations spécifiques peuvent être accordées aux entreprises selon les secteurs d'activité permettant d'atteindre les objectifs prioritaires du Gouvernement (agriculture, pêche, élevage, tourisme, habitat et logement social, agro-industrie, etc.).

Le bénéfice des incitations, communes ou spécifiques, au titre de la loi du 18 avril 2013 n'est pas automatique. Tout investisseur qui prétend à ces incitations est en effet soumis au régime de l'agrément. La nouvelle loi n°2017/025 du 12 juillet 2017 modifie et complète certaines dispositions de la loi du 18 avril 2013. Dans ce cadre, l'agrément est accordé à l'investisseur par l'organisme en charge des petites et moyennes entreprises ou celui en charge de la promotion des investissements, après avis du ministre des Finances, dûment annexé à l'agrément. L'agrément prend la forme d'une convention signée entre l'investisseur et le ministre chargé des Investissements privés ; il précise les incitations dont l'investisseur bénéficie.

Mais avant de prétendre au dispositif d'incitation, quatre conditions ont été définies par le législateur camerounais :

- L'investissement doit être source de création d'emplois pour les Camerounais
- L'activité doit générer des exportations de 10 à 25% du chiffre d'affaires
- Les ressources naturelles nationales doivent représenter 10% à 25% de la valeur des intrants
- L'activité doit générer de 10 à 30 % de valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires hors taxes.

Il convient de préciser que la loi s'applique aux nouveaux investisseurs. Ainsi, pour éviter de léser les entreprises déjà installées et souhaitant poursuivre leurs investissements, un nouvel arrêté a été signé par le ministre des Finances le 17 juillet 2014 afin de compléter le dispositif accordé aux entreprises déjà existantes. Désormais, ces dernières bénéficieront principalement des avantages nouveaux suivants :

- Réduction d'IS sur la base de 50% du montant des investissements, sans pouvoir excéder la moitié du bénéfice déclaré.
- Exonération des droits d'enregistrement relatifs aux prêts, avances en compte courant et cautionnements
- Exonération de la TVA sur l'importation des équipements et matériels industriels, qui vient s'ajouter au bénéfice déjà inscrit dans l'arrêté du 24 octobre 2013, du taux réduit de 5% du droit de douane à l'importation des équipements et matériels liés au projet d'extension.

Cependant, le régime fiscal accordé aux investissements réalisés par des entreprises existantes demeure en retrait par rapport à celui bénéficiant aux entreprises nouvelles.

## EMPLOYER DU PERSONNEL AU CAMEROUN

De nombreuses études réalisées sur l'environnement économique au Cameroun démontrent qu'il est dominé par le secteur informel dans lequel les relations de travail (employeur – salarié), sont très peu formalisées. Selon les chiffres publiés par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au 31 décembre 2021, on dénombre environ 40 000 employeurs immatriculés auprès de la CNPS avec environ 1 073 463 employés immatriculés au régime des cotisations obligatoires de la CNPS (ces chiffres tiennent compte du nombre d'immatriculés radiés, suspendus, réactivés et des nouvelles immatriculations).

Malgré le fait que l'environnement de travail soit dominé par l'informel, il convient de respecter les règles relatives à l'immatriculation à la CNPS et les dispositions du Code du Travail et des conventions collectives car des contrôles sont souvent effectués par les services de la CNPS et du ministère de l'Emploi (via l'Inspection du travail) et qui peuvent donner lieu à de fortes amendes et à certaines sanctions pénales. De même, de nombreux employés ne bénéficient pas d'une couverture sanitaire, pourtant l'article 98 du Code du Travail demande aux employeurs d'organiser un service médical et sanitaire au profit de leurs travailleurs.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les relations de travail au Cameroun sont régies par la loi n°92/007 du 14/08/1992 portant Code du Travail. Il est complété par des décrets et arrêtés fixant les modalités d'application de certaines dispositions et par les conventions collectives qui sont négociées par branche d'activité. Ces conventions collectives énoncent très souvent des obligations supplémentaires à la charge des employeurs et des avantages additionnels au profit des salariés.

Le Code du travail camerounais s'applique à tous les contrats conclus pour être exécutés au Cameroun, sauf pour le personnel étranger détaché au Cameroun pour une période inférieure à six (6) mois. En effet, le personnel étranger qui séjourne au Cameroun pour une période inférieure à six (6) mois est en principe considéré comme étant du personnel en assistance technique.

S'agissant des caractéristiques du contrat de travail, celui-ci peut être un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD). Le contrat de travail doit obligatoirement être constaté par un écrit dans les cas suivants :

- CDD de plus de trois mois
- Contrat d'intérim
- Contrat avec une clause de mise à l'essai
- Contrat de tâcheronnat
- Contrat d'apprentissage
- Contrat d'un salarié de nationalité étrangère.

À l'embauche, il est recommandé de se faire accompagner par un cabinet spécialisé pour faire vérifier les diplômes des candidats pressentis et très souvent privilégier l'expérience, plutôt que les diplômes. Il est également recommandé de se faire assister dans le choix du type de contrat de travail et la détermination de la juste rémunération des salariés. Une visite médicale est obligatoire et un suivi médical doit être instauré pour les salariés. La formation professionnelle est également encadrée. Hors convention collective spécifique et à l'exclusion de certains secteurs d'activité, le temps de travail est de 40 h de travail par semaine (heures supplémentaires majorées de 20 à 50 %). Le droit au congé est de 1,5 jours par mois de service effectif sauf exception.



## EMPLOI DES ÉTRANGERS

Le contrat de travail des étrangers doit être soumis au visa du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Ce visa qui doit être renouvelé tous les deux ans est obtenu après dépôt d'un dossier comprenant notamment les références du candidat, un organigramme complet de la société et des documents justifiant de l'attribution du poste à un étranger plutôt qu'à un Camerounais. En effet, le pays s'est engagé dans un processus de préférence nationale des emplois : les postes d'ouvriers, de manœuvres ou d'agents de maîtrise ne peuvent être confiés à des étrangers que s'il y a un manque de main-d'œuvre nationale attesté par les services ministériels.

L'accès à certains emplois qualifiés peut également être limité ou soumis à condition : ingénieurs de génie mécanique, électrique ou chimique, avocats, médecins, conseils fiscaux, experts comptables, etc. Les ressortissants français doivent obtenir une carte de séjour, valable deux (2) ans dont le prix est de 200 000 FCFA (305 EUR). Le salaire doit se payer en Franc CFA (XAF) au Cameroun. Les salariés étrangers doivent tenir compte de la réglementation des changes, qui n'autorise pas le transfert de la totalité du salaire à l'étranger mais seulement d'une fraction, après déclaration, et qui sera soumise à une commission de transfert de 0,5 % du montant, prélevée par la banque, en rémunération de la prestation de transfert de fonds.

Les salariés étrangers des entreprises bénéficiant d'un agrément à un régime d'investissement sont soumis à un régime plus favorable.

## COÛT DU TRAVAIL ET ASPECTS SOCIAUX

Les employeurs ont l'obligation d'immatriculer leurs employés auprès de la Caisse nationale de Prévoyance sociale (CNPS) et de reverser mensuellement les cotisations sociales pour la couverture de la Pension Vieillesse et Invalidité, des Accidents de Travail et des Prestations Familiales. À défaut, des redressements assortis de pénalités peuvent être prononcés contre elles, en cas de contrôle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

En dehors des conventions collectives, le salaire minimum est fixé à 36 270 FCFA (55,3 EUR) par mois. Il faut noter que le salaire minimum, extrêmement bas, est très peu appliqué. Il est recommandé de se renseigner sur les pratiques en vigueur par secteur d'activité.

### Cotisations et taxes sur salaire

Impôt ou taxe	Redevable	Assiette	Taux	
<b>Cotisation allocations familiales</b>	Employeur	Salaires bruts, indemnités et avantages (plafonnés à 750 000 FCFA/mois, soit 1 143 EUR)	Enseignement privé	3,7%
			Agriculture	5,65%
			Général	7%
<b>Cotisation pension vieillesse</b>	Employeur et salarié	Idem cotisations et allocations familiales	4,2%	
<b>Cotisation accidents du travail</b>	Employeur	Salaires bruts, indemnités et avantages non plafonnés	Risque faible (agriculture, commerce, service)	1,75%
			Risque moyen	2,5%
			Risque élevé (travaux publics)	5%

<b>Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)</b>	Salarié	Salaire brut taxable (+ évaluation des avantages en nature)	Barème progressif allant de 11 à 38,5% en fonction du salaire taxable, y compris les centimes additionnels communaux
<b>Contribution au Crédit Foncier Part Salariale (CFS)</b>	Salarié	Salaire brut taxable (+ évaluation des avantages en nature)	1%
<b>Taxe de Développement Local (TDL)</b>	Salarié	Salaire de base catégoriel	Barème compris entre 250 FCFA/mois et 2.500/mois en fonction du salaire de base.
<b>Redevance Audiovisuel</b>	Salarié	Masse globale des rémunérations	Barème compris entre 500 FCFA/mois et 13.000 FCFA/mois
<b>Contribution au Crédit Foncier Part Patronale (CFP)</b>	Employeur	Masse globale des rémunérations	1,5%
<b>Contribution au Fonds National pour l'Emploi (FNE)</b>	Employeur	Masse globale des rémunérations payées	1% du salaire brut

Source : Business France et ses partenaires de solutions Team France Export au Cameroun

## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Vérifiez toujours les documents produits par vos partenaires.
- > Intégrez les coûts et délais des formalités et prévoyez des garanties pour le paiement de la marchandise expédiée.
- > Faites appel aux acteurs spécialisés pour vous aider dans les formalités douanières (Société Générale de Surveillance, transitaires, etc.).
- > Soyez vigilants sur les formalités administratives et les modalités de facturation.
- > Obtenez votre Attestation d'Immatriculation directement sur le site internet de la Direction Générale des Impôts.
- > Renseignez-vous sur l'existence d'une convention collective ou d'usages dans votre secteur.
- > Déclarez l'embauche, les salaires et les ruptures de contrat auprès de la CNPS

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires

---

Selon un dicton célèbre et populaire sur le continent africain : « les Européens ont la montre, les Africains ont le temps ». Aussi, l'interlocuteur européen doit s'adapter à un rythme camerounais : chaleur, lenteur des transports, des courriers, des réseaux de communication, coupures d'eau, d'électricité ou d'internet, monté des eaux en saison des pluies, etc. Il faut savoir être patient. Mais cela ne veut pas dire être négligent : les Camerounais sont plutôt ouverts aux étrangers dans les relations commerciales, il convient en retour de respecter les codes et de se conformer aux usages locaux.

### SE PRÉSENTER AU TÉLÉPHONE

Au téléphone, il est naturellement nécessaire de se présenter puis de demander directement la personne avec qui vous souhaitez échanger. L'accueil téléphonique peut parfois être déroutant pour un Français, car de nombreuses structures (notamment les ministères) n'ont pas de standard et/ou les personnes qui répondent ne sont pas toujours formées pour ce travail. En restant courtois, et en posant des questions claires et précises (le nom de la personne, son numéro de téléphone direct ou son e-mail, l'heure à laquelle vous pouvez rappeler et.) vous obtiendrez généralement les informations utiles. Tenez compte du fait que les communications téléphoniques sont souvent difficiles, surtout avec l'étranger, et que votre accent peut ne pas être compris : pensez à parler lentement ou à répéter une question.

En 2020, le Cameroun compte pratiquement 24 millions de personnes équipées d'un téléphone portable (soit un taux de pénétration de 90 %). Les habitudes d'utilisation montrent un accès à Internet privilégié par smartphone (70% en 2022). Aussi, l'utilisation de l'application mobile WhatsApp est un excellent moyen pour échanger avec votre interlocuteur. Par ailleurs, et malgré de nombreuses coupures internet, le Cameroun possède une qualité de connexion Internet de bonne facture, en particulier dans ses principales agglomérations (13,57 Mbps en moyenne nationale) favorisant et permettant l'usage d'outils de visioconférence en ligne.

### LES TENUES VESTIMENTAIRES

En règle générale, les Camerounais accordent une grande importance à la tenue. De nombreuses femmes Camerounaises préfèrent les pagens aux vêtements occidentaux ; les hommes peuvent également porter leurs costumes traditionnels, par exemple des gandouras. Le port du costume et de la cravate est cependant plus commun pour les hommes, notamment dans les grandes villes. Qu'il s'agisse de pagne ou de vêtement occidental, les femmes s'habillent en grande majorité avec des jupes ou des robes ; elles ne sont d'ailleurs pas autorisées à entrer en pantalon dans certaines administrations (exemple : Premier ministre).

Soigner sa tenue est un signe de respect, il faut donc s'adapter à son environnement. À Douala, où le climat est chaud et humide, un pantalon et une chemise suffiront généralement, la cravate et la veste n'étant pas obligatoires, sauf dans certains secteurs

dont celui des services, des administrations et à certains niveaux de décision. À Yaoundé, le port de la veste et de la cravate est beaucoup plus répandu (même dans des endroits parfois inattendus, comme les chantiers) ; il est recommandé pour les rendez-vous avec les administrations. Dans tous les cas, les tenues décontractées sont à proscrire. Par ailleurs, il est délicat pour un occidental de choisir des vêtements traditionnels, qui peuvent être mal portés ou avoir une connotation régionale forte : rester sobre et classique est bien souvent la meilleure solution.

## LES CONVERSATIONS

Le respect du protocole est de rigueur. Lorsqu'une personne vous reçoit, commencez toujours par remercier votre interlocuteur pour sa réception et attendez qu'il vous donne la parole avant d'expliquer l'objet de votre venue.

S'il s'agit d'une personne ayant un rang particulier, appelez-la par son titre : « Maître », « Docteur », « Monsieur le Président », « Excellence » (pour les ministres), etc. Lorsqu'un rendez-vous se déroule bien, votre interlocuteur passera très facilement au tutoiement et vous appellera par votre prénom. Si cette personne a une position sociale élevée ou est plus âgée, il est d'usage de continuer à l'appeler par son titre, sauf si elle vous donne l'autorisation de la tutoyer et/ou de l'appeler par son prénom.

De manière générale, le respect du droit d'aînesse imprègne les relations entre les Camerounais, qui peuvent tolérer que l'étranger ne connaisse pas certains codes, mais trouveront irrévérencieux le fait qu'un jeune ne considère pas l'expérience d'une personne plus âgée. Par ailleurs, le fait de croiser les jambes peut être interprété comme un signe d'arrogance, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Les Camerounais entre eux utilisent de nombreuses appellations qui peuvent se montrer respectueuses (« mon père », « ma mère », « grand frère », etc.) ou affectueuses (« ma fille », « ma sœur », etc.). S'ils peuvent les utiliser avec un étranger, la réciproque n'est pas vraie : il n'est pas d'usage, dans les relations professionnelles, qu'un occidental fasse de même.

Il est courant, généralement à la fin d'un rendez-vous, et lorsqu'il sent que l'étranger est nouveau dans le pays, qu'un Camerounais vous interroge sur votre connaissance du pays : *depuis combien de temps êtes-vous ici, avez-vous visité le Cameroun, avez-vous goûté tel plat, avez-vous des amis Camerounais, etc.* ? Si ces questions peuvent parfois ressembler à un test, elles sont le plus souvent amicales. Prenez-vous au jeu, en citant vos expériences positives, ou par exemple en montrant de la curiosité pour la région d'origine de votre interlocuteur.

## SE FAIRE COMPRENDRE

Le français est utilisé par près de 80 % de la population, et le plus souvent compris, voire parlé par la population anglophone : le recours à un interprète n'est donc pas nécessaire de façon générale. L'utilisation de certains mots peut cependant varier selon les contextes, le français du Cameroun étant parfois adapté à l'usage local et parfois très imagé : pour éviter les malentendus, il est conseillé d'être le plus clair possible dans ses démarches, en évitant d'utiliser les formules suggestives ou les expressions.

Une majorité de Camerounais comprend et parle également un ou plusieurs dialectes locaux, en fonction de leur ville d'origine et de celle où ils ont grandi. Ils ne s'attendent pas à ce que les étrangers comprennent ces dialectes, notamment dans le cadre des affaires,

et dans les grandes villes où de nombreuses origines se mélangent. Cependant, la connaissance du dialecte local peut s'avérer avantageuse, par exemple dans le grand nord, où le français est moins maîtrisé et le fulfulde est la langue commune. En tout état de cause, l'utilisation de quelques mots en langue locale sera toujours appréciée par votre interlocuteur.

## **LES CORRESPONDANCES**

Les correspondances écrites sont très formelles et protocolaires, en particulier avec l'administration. Toute demande doit commencer par le titre de la personne qui délivre l'autorisation, accorde l'audience, etc. Les formules utilisées peuvent paraître emphatiques, mais sont considérées comme un signe de respect de la hiérarchie. Des expressions telles que « J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance », « Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma profonde déférence », « Je vous prie de bien vouloir agréer, Excellence, l'expression de mon profond respect », etc. sont courantes dans les correspondances avec les autorités, même s'il s'agit d'une simple formalité.

Avec le secteur privé, les correspondances peuvent être moins formelles, en fonction de la position de votre interlocuteur ; l'importance accordée aux titres, aux rangs et à l'âge est cependant très importante, et les Camerounais sont généralement sensibles aux marques d'attention. Il est préférable de s'assurer que son courrier est parvenu à destination.

### **Le courrier postal**

La plupart des rues au Cameroun n'ont pas de nom, ni les adresses de numéro. La tendance administrative est d'attribuer un numéro à chaque rue, et de coter les maisons en distance (mètres) depuis le début de la rue. Le courrier est généralement envoyé à une boîte postale (BP), mais les services postaux sont lents, voire défaillants. Le recours aux services d'entreprises de messagerie rapide s'impose donc pour l'acheminement de plis importants, ou lorsque c'est possible, un dépôt directement dans l'entreprise ou l'administration concernée (dans ce cas bien noter la direction et le bureau concernés).

### **Le courrier électronique**

Si l'usage du courrier électronique est relativement courant aujourd'hui, la connexion à Internet n'est pas toujours de bonne qualité. En outre, les entreprises ou les ministères ne disposent pas de leurs propres services de messagerie et le recours aux adresses de messagerie personnelle (yahoo.fr ou gmail.com) oblige les utilisateurs à se servir de pseudonymes : il ne faut donc pas hésiter à se faire épeler le nom de l'interlocuteur et préciser l'adresse.

## **LE RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES AU CAMEROUN**

Les administrations ont adopté la journée continue et sont ouvertes de 7h30 à 15h00. Les entreprises sont, elles, ouvertes de 8h à 18h, avec une interruption d'environ 2 heures pour la pause déjeuner. Pour les administrations, la semaine de travail n'inclut pas le samedi, qui reste un jour ouvrable pour le secteur privé. De nombreux Camerounais travaillant en ville profitent du week-end pour se rendre dans leur région natale : il peut être difficile de joindre un interlocuteur le vendredi après-midi.



## ATTITUDE ATTENDUE DU VISITEUR FRANÇAIS

Du fait de l'histoire, les liens avec la France sont encore forts, tant sur le plan culturel, politique qu'économique. L'image des Français au Cameroun est véhiculée par les médias, des chaînes comme TF1 ou Canal+ sont très suivies. La diaspora camerounaise, nombreuse en France, en aidant les proches restés au Cameroun, renvoie parfois une image idéalisée du niveau de vie français.

Les occidentaux, de manière générale appelés « les Blancs » sont souvent traités avec une attention particulière, mais sont aussi perçus comme des personnes à fort pouvoir d'achat, à forte influence ou sont tout simplement l'objet de curiosité. Pour l'exportateur, l'essentiel est d'avoir conscience de la perception que ses interlocuteurs pourraient avoir de lui, notamment s'il s'agit de personnes n'étant pas habituées à travailler avec des étrangers. Ainsi, il est bon de se montrer respectueux, de ne pas donner l'impression d'évoluer en pays conquis, sans se laisser tromper par des attitudes obséquieuses ou trop amicales.

À noter : la gestion de l'obtention des visas pour l'espace Schengen est un sujet sensible. Elle risque parfois de parasiter la relation et peut expliquer que certains interlocuteurs préfèrent se tourner vers les marchés de pays émergents tels que la Chine, l'Afrique du Sud ou les Émirats arabes unis.

### La France et les Français vus par les Camerounais

POSITIFS	NÉGATIFS
La qualité des produits et des prestations offertes.	Des produits chers et parfois peu adaptés au marché et à ses spécificités locales.
La rigueur et l'honnêteté dans les relations personnelles et professionnelles.	Sentiment d'arrogance et de supériorité : ne pas se montrer pressé, agressif et ne pas couper la parole.
La relation de confiance dans les relations professionnelles.	L'exigence et la difficulté de s'adapter au contexte camerounais : faire preuve de patience et concilier ses procédures avec les spécificités locales.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Organiser son voyage de prospection

### PREPARER SON VOYAGE : ASPECTS ORGANISATIONNELS

#### OBTENIR UN VISA

En raison de l'évolution mouvante des pièces demandées, de la nécessité de se déplacer à l'ambassade du Cameroun en France à Paris (73, rue d'Auteuil – 75016 Paris) ou au consulat du Cameroun à Marseille (87, cours Pierre Puget – 13006 Marseille), des délais de traitement parfois aléatoires en direct, nous vous recommandons vivement de passer par un prestataire visa. En effet, il n'existe pas de procédure e-visa fonctionnelle ou d'envoi de passeport en direct, et les visas ne sont pas délivrés à l'arrivée. Aussi, nous vous recommandons de bien anticiper votre déplacement. Vous pouvez faire appel à un prestataire pour vous assister dans vos démarches. Voici quelques entreprises conseillées pour les visas (à titre indicatif, liste non exhaustive) :

- [www.action-visas.com/visa/Cameroun](http://www.action-visas.com/visa/Cameroun) : 173 EUR (prix du visa et du service)
- [www.visa-office.fr/visas/visa-cameroun/](http://www.visa-office.fr/visas/visa-cameroun/) : 185 EUR (prix du visa et du service)

Au 31/01/2022, selon les indications des services consulaires du Cameroun en France :

- Pour un séjour de moins de 30 jours : les ressortissants français doivent formuler une demande de visa avant leur départ auprès de la représentation camerounaise la plus proche de leur lieu de résidence. D'une validité de 1 à 30 jours, il est délivré pour un coût de 125 EUR.
- Pour un séjour de 3 à 6 mois : un visa long séjour peut être délivré aux ressortissants français souhaitant se rendre au Cameroun pour étudier, travailler ou pour un stage pour un coût de 240 EUR. Pour tout séjour excédant 3 mois, ce visa long séjour devra être converti en carte de séjour une fois sur place.

Avant de partir pour le Cameroun, vous devez vous faire vacciner la fièvre jaune. Un carnet de vaccination à jour est exigé à l'arrivée à l'aéroport. Pour plus d'informations, consultez le site [www.iatatravelcentre.com](http://www.iatatravelcentre.com) . L'Institut Pasteur permet également de s'informer et de consulter la liste des maladies tropicales, via le site internet : [www.pasteur.fr/fr/centre-medical/consultations/maladies-infectieuses-et-tropicales](http://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/consultations/maladies-infectieuses-et-tropicales) .

Face à la pandémie de Covid-19, un test doit être effectué au départ de la France et antigénique est réalisé à l'arrivée. La situation évoluant rapidement, il convient à ce sujet de prendre connaissance des dernières informations disponibles avant tout voyage vers le Cameroun.

Il est important de se prémunir contre le paludisme. Cette maladie parasitaire, transmise par les piqûres de certains moustiques, impose le recours à des mesures de protection individuelle (sprays, crèmes, diffuseurs électriques, moustiquaires, etc.). À ces mesures, doit s'ajouter un traitement médicamenteux adapté à chaque individu.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les sites régulièrement mis à jour :

- Conseils aux voyageurs : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cameroun/>
- Site de l'ambassade de France au Cameroun : <https://cm.ambafrance.org/>

## HORAIRES

### Décalage horaire

Le Cameroun est à l'heure GMT+1 mais n'applique pas le changement d'heure : l'heure est la même qu'en France en hiver, mais en été le Cameroun compte une heure de moins.

### Horaires de travail

Les horaires d'ouvertures dépendent de chaque organisation, il existe pourtant des tendances générales pour les administrations, les entreprises et les commerces :

- Administrations : de 7h30 à 15h30 du lundi à vendredi.
- Entreprises : de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 du lundi au vendredi.
- Commerces : de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

Il y a officiellement 10 jours fériés au Cameroun, mais le président de la République peut déclarer férié le lundi lorsque le jour férié tombe un dimanche ou un mardi, et le vendredi si le jour férié tombe un jeudi. Le plus souvent, ces jours sont déclarés fériés la veille. Il n'y a pas de période particulière à éviter pour faire des affaires, même s'il peut être plus difficile de trouver un interlocuteur pendant les préparatifs de la fête du 20 mai (environ une semaine avant), pendant les congés scolaires d'été (juillet-août) qui coïncident avec la saison des pluies, et pendant les fêtes de fin d'année, en fonction des interlocuteurs.

### Jours fériés au Cameroun

Jour férié	Date
Jour de l'an	1 <sup>er</sup> janvier
Fête de la jeunesse	11 février
Fête du travail	1 <sup>er</sup> mai
Fête nationale	20 mai
Ascension	40 jours après Pâques (date du calendrier grégorien)
Vendredi Saint	Vendredi avant Pâques (date du calendrier grégorien)
Assomption	15 août
Noël	25 décembre
Fête de la fin de Ramadan	Date variant en fonction du calendrier lunaire
Fête du mouton	Date variant en fonction du calendrier lunaire

Source : Loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales en République Unie du Cameroun

## ASPECTS PRATIQUES - JOINDRE LE CAMEROUN PAR TÉLÉPHONE

D'une manière générale, le téléphone portable est davantage utilisé que le téléphone fixe par la population et les entreprises camerounaises. Si la couverture réseau dans les grandes agglomérations est quasi-totale, elle peut être plus difficile et discontinue hors de ces dernières. En recul ces dernières années, il existe encore des zones blanches notamment dans les régions septentrionales et est du pays. La possession de cartes SIM de différents opérateurs est fréquente, pour pallier le manque de couverture réseau selon les zones. Enfin, les perturbations réseau sont fréquentes, entraînant des coupures.

L'indicatif téléphonique du Cameroun est le + 237. Si le numéro que vous obtenez ne comporte que 7 chiffres, ajoutez :

- 9 devant les numéros commençant par 6, 9, 40 à 44 inclus (mobiles Orange)
- 7 devant ceux commençant par 5, 7, de 45 à 49 inclus (mobiles MTN)
- 2 devant les numéros commençant par 2 (fixes)
- 3 devant ceux commençant par 3 (fixes).

Vendus dans la plupart des librairies, les principaux annuaires professionnels du Cameroun sont les « Zoom » : <http://www.doualazoom.com/web/> <http://www.yaoundezoom.com/web/>. Ils recensent et renforcent la visibilité des professionnels installés à Douala, à Yaoundé et dans les principales agglomérations camerounaises. Courant 2019, le Groupement Interprofessionnel du Cameroun (GICAM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA) ont sorti simultanément « Visit My Business » et « Cameroon On Business » afin de renforcer la visibilité des entreprises locales tout en s'appuyant sur la progression du digital dans le pays. Enfin, les corps professionnels au Cameroun sont représentés par des syndicats.

### Quelques numéros utiles

Contact	Numéro de téléphone
Police secours	17 (ou 117 à partir d'un portable)
Gendarmerie	13 (ou 113 à partir d'un portable)
Sécurité à Douala	+237 2 33 43 65 72
Ambassade de France à Yaoundé	+237 2 22 22 79 00
Section consulaire de l'Ambassade	+237 2 22 22 79 50
Permanence d'urgence	+237 6 99 99 92 55
Consulat général de France à Douala	+237 2 33 50 17 00
Permanence d'urgence	+237 6 99 80 05 52
Direction de la police des frontières	+237 2 22 20 11 17 - 22 21 28 84
Aéroport international de Yaoundé	+237 2 22 23 36 02 - 22 23 17 44
Aéroport international de Douala	+237 2 33 42 35 26 - 33 42 36 30

Source : Ministère des Affaires étrangères [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## ASPECTS PRATIQUES - INTERNET AU CAMEROUN

Selon une étude menée par *We are social* en 2022, le Cameroun compte près de 10,05 millions d'internautes (soit un taux de pénétration de 36,5%). Si ce chiffre continue de progresser, notamment pour les entreprises et dans les grandes agglomérations camerounaises, les connexions demeurent lentes (8,13 Mbps vitesse moyenne de téléchargement) et difficiles (problème de coupures).

## ASPECTS PRATIQUES - ÉLECTRICITÉ

On trouve au Cameroun les mêmes prises qu'en France (220 volts/50 Hz). À noter que les coupures de courant sont régulières. Aussi, la plupart des organisations utilisent des groupes électrogènes afin de pallier cette difficulté. De plus, il est recommandé de brancher les appareils sensibles (téléphones et ordinateurs portables) sur des onduleurs.

## DÉPLACEMENTS

Avant tout déplacement, il est indispensable de consulter les dernières informations sur les sites : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cameroun/> et <https://cm.ambafrance.org/>. Les régions du sud-ouest, du nord-ouest et de l'extrême nord font face à une insécurité du fait de la crise socio politique que subit le Cameroun et le phénomène Boko haram.

Depuis la France, le Cameroun est à environ 6h30 en vol direct depuis l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, via Air France. On trouve des vols réguliers desservant les villes de Douala et Yaoundé, depuis l'Europe via les compagnies : Air France, Brussels Airlines (via Bruxelles), Royal Air Maroc (via Casablanca) Turkish Airlines (via Istanbul) ou Ethiopian Airlines (via Addis-Abeba). Les aéroports de Maroua, Garoua, Ngaoundéré accueillent uniquement le trafic domestique, opéré par la compagnie nationale, Camair-Co.

## SE DÉPLACER DANS LES VILLES

Les déplacements s'effectuent majoritairement en voiture personnelle ou taxi. Il existe quelques lignes de bus à Yaoundé et Douala, cependant l'irrégularité des horaires en fait un service peu fiable. Si la signalisation routière tend à se renforcer, elle n'est pas toujours respectée. De nombreux conducteurs roulent sans permis de conduire. De même, si la géolocalisation se démocratise, le système de repérage consistant à indiquer un point connu (carrefour, immeuble d'entreprise, etc.) pour signaler sa position reste fréquent. C'est pourquoi nous recommandons la location d'une voiture avec chauffeur.

Le prix journalier de location en une agence varie entre 50 000 FCFA (76 EUR) pour une berline et 100 000 FCFA (152 EUR) pour un 4x4. Les services journaliers d'un chauffeur varient entre 8 000 FCFA (12 EUR) et 18 000 FCFA (28 EUR) lorsqu'il faut sortir d'une agglomération. Hors agence de location, le tarif d'un véhicule avec chauffeur varie de 25 000 FCFA (38 EUR) et 35 000 FCFA (53 EUR). Si vous souhaitez conduire vous-même, vous devez être titulaire d'un permis de conduire international ou français valide (la conduite se fait à droite et le code de la route est semblable au code français). Passé 3 mois, le permis camerounais est exigé. La conversion du permis est possible et coûte 10 000 FCFA (15 EUR), auxquels s'ajoutent les frais de dossier (environ 100 EUR).

Certaines entreprises se sont positionnées sur le segment VTC (EasyRide, Yango). Il existe deux formules de taxi au Cameroun :

- Le taxi en commun : jusqu'à 5 passagers (3 à l'arrière et 2 à l'avant à côté du chauffeur) pour le prix d'un trajet de 250 FCFA (0,4 EUR) le jour et 300 FCFA (0,5 EUR) la nuit, variable suivant la distance parcourue.
- Le taxi privatisé : demandez un « dépôt » afin que votre chauffeur ne s'arrête pas pour prendre d'autres personnes. Le prix plancher d'un dépôt est de 2 500 FCFA (3,8 EUR) pour un trajet simple de jour et 3 000 FCFA (4,6 EUR) la nuit. Demandez une « course » afin de faire plusieurs arrêts sur votre chemin. Le prix sera alors de 3 000 FCFA et plus. Ces prix sont négociables.

L'organisation de vos déplacements doit également prendre en compte les nombreux embouteillages à Douala et Yaoundé (en particulier en heures de pointe en semaine de 7 à 8 heures du matin, entre 12 et 14 heures, et de 17 à 19 heures).

## SE DÉPLACER HORS DES VILLES

Les principaux axes routiers sont bitumés, mais l'absence fréquente de signalisation et le comportement de certains usagers rendent les routes particulièrement dangereuses. Aussi, nous vous conseillons vivement d'emprunter ces axes uniquement de jour (la nuit tombe entre 17h30 et 18h30 selon les saisons) et d'adopter une vigilance particulière avec les camions et grumiers.

Les axes secondaires ne sont pas toujours bitumés et peuvent être en très mauvais état particulièrement pendant et après la saison des pluies. Nous vous conseillons de bien



vous renseigner avant de prendre la route car le temps de trajet se compte plus en heures qu'en kilomètres.

Enfin, des contrôles spontanés et répétés des communautés urbaines ou de la Gendarmerie nationale peuvent avoir lieu sur le réseau routier. Un contrôle des papiers et du véhicule ainsi que la vérification des éléments de sécurité (trousse de secours, extincteur, triangle et gilet de sécurité) peuvent être exigés. Nous vous conseillons d'adopter une démarche calme et diplomate tout au long du contrôle.

Si vous devez prendre le bus, rendez-vous à l'avance à la gare routière, car il n'est pas possible de réserver son billet en amont (sauf pour la catégorie prestige, qui n'existe que chez certaines compagnies entre Yaoundé et Douala). Il faut en outre prévoir qu'en général, les bus ne partent pas à horaire fixe mais seulement lorsqu'ils sont pleins.

### Principaux axes interurbains au Cameroun

Trajets	Km	Durée	Compagnies
Douala <-> Limbé	70	1h	Musango, Garanti Express
Douala <-> Kribi	180	2h	Transcam, La Kribienne
Garoua <-> Maroua	200	3h	Touristique voyage, Danay Express
Douala <-> Yaoundé	250	3h30	Touristique VIP, Garanti Express, Le Car, Buca Voyages, Finess
Douala <-> Bafoussam	270	4h	Guarantee Express, Binam Voyages, Amour Mezam
Ngaoundéré <-> Garoua	280	4h	Touristique voyage, Danay Express
Yaoundé <-> Bafoussam	300	4h	Binam Voyages, Amour Mezam, Vatican

Source : Business France

La société Camrail exploite le réseau ferroviaire camerounais et dessert Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Mbanga en fret et en voyageurs. Un train par jour dessert l'axe Douala-Yaoundé pour une durée d'environ 5h. La liaison Yaoundé-Ngaoundéré est assurée par des trains semi-directs pour une durée de 7h.

### Récapitulatif des coûts de transport (en EUR)

<b>Avion</b>	Paris <-> Douala	À partir de 550 EUR
	Paris <-> Yaoundé	À partir de 705 EUR
	Douala <-> Yaoundé	À partir de 89 EUR
	Douala <-> Maroua	À partir de 238 EUR
	Douala <-> Garoua	À partir de 250 EUR
<b>Transports urbains</b>	Berline louée	Environ 76 EUR/ jour
	4x4 loué	Environ 152 EUR/jour
	Chauffeur	À partir de 12 EUR/jour
	Carburant	0,97 EUR
	Stationnement	0,15 EUR/h
	Transfert aéroport (Douala)	Entre 4,5 et 7,5 EUR
	Transfert aéroport (Yaoundé)	Entre 12 et 15 EUR
	Taxi (collectif)	0,40 EUR
	Taxi (privatif)	À partir de 4,5 EUR

<b>Transports interurbains (bus ou train)</b>	Yaoundé <-> Douala	À partir de 6 EUR
	Douala <-> Bafoussam	À partir de 8 EUR
	Bafoussam <-> Yaoundé	À partir de 6 EUR
	Yaoundé <-> Ngaoundéré (train)	À partir de 100 EUR
	Douala <-> Yaoundé (train)	15 EUR

Source : Business France

Veillez noter que dans le cadre d'une réalisation conjointe avec le bureau Business France de Douala, notre équipe peut vous accompagner pour organiser la partie logistique de votre déplacement au Cameroun.

## HÉBERGEMENTS

À Douala et à Yaoundé, il existe de nombreux hôtels qui offrent des prestations de qualités diverses. Le prix de la nuitée des enseignes de standing international (équivalent 3 à 5 étoiles) varie généralement entre 40 000 et 200 000 FCFA (soit de 70 à 300 EUR). Le prix de la nuitée est significativement plus bas dans les autres agglomérations du pays et varie de 30 000 à 70 000 FCFA environ (de 45 à 100 EUR).

### Liste non exhaustive des hôtels au Cameroun

Ville	Enseigne	Téléphone	Réservation ou E-Mail
Yaoundé	Boun's Hôtel	+237 6 91 00 06 00	<a href="https://www.bounshotels.com/reservation.php">https://www.bounshotels.com/reservation.php</a>
	Djeuga Palace	+237 2 22 22 64 57	<a href="mailto:reservation@djeuga.com">reservation@djeuga.com</a>
	Hôtel Hilton	+237 2 22 23 36 46	<a href="mailto:reservations@hilton.com">reservations@hilton.com</a>
	Hôtel Mont Fébé	+237 6 99 00 99 32	<a href="mailto:info@hotel-montfebe.com">info@hotel-montfebe.com</a>
	La Falaise	+237 2 22 22 06 16	<a href="http://hotellafalaiseyaounde.com-cameroon.com/fr/">http://hotellafalaiseyaounde.com-cameroon.com/fr/</a>
Douala	Hôtel Ibis	+237 2 33 42 57 60	<a href="https://www.accorhotels.com/fr/hotel-0839-ibis-douala">https://www.accorhotels.com/fr/hotel-0839-ibis-douala</a>
	K hôtel	+237 233 50 74 00	<a href="mailto:reservations@khoteldouala.com">reservations@khoteldouala.com</a>
	Akwa Palace	+237 2 33 42 26 01	<a href="mailto:sce.reservations@hotel-akwa-palace.com">sce.reservations@hotel-akwa-palace.com</a>
	La Falaise	+237 2 33 43 99 12	<a href="mailto:reservations@lafalaisebonapriso.com">reservations@lafalaisebonapriso.com</a>
	Onomo Hôtel	+237 2 33 42 26 01	<a href="mailto:reservation.douala@onomohotel.com">reservation.douala@onomohotel.com</a>
	Rabingha Hôtel	+237 2 33 43 50 00	<a href="mailto:rhodesdjoukwi@yahoo.fr">rhodesdjoukwi@yahoo.fr</a>
	Sawa	+237 2 33 50 14 00	<a href="mailto:reservation@hotelsawa.biz">reservation@hotelsawa.biz</a>
	StarLand	+237 6 53 07 49 49	<a href="mailto:info@starlandhotel.com">info@starlandhotel.com</a>
Limbe	Krystal hôtel	+237 2 33 50 68 00	<a href="http://www.krystalpalacedouala.com">www.krystalpalacedouala.com</a>
	Hôtel Fini	+237 6 70 06 70 05	<a href="mailto:reservation@finihotel.cm">reservation@finihotel.cm</a>
Kribi	Hôtel du Phare	+237 6 75 64 04 64	NC
Bafoussam	Talotel	+237 2 33 44 41 85	<a href="mailto:talotel@talotel.com">talotel@talotel.com</a>
Garoua	Hôtel la Benoue	+237 2 22 15 70 85	<a href="mailto:hotelbenoue@yahoo.fr">hotelbenoue@yahoo.fr</a>
Maroua	Relais de la Porte	+237 6 99 50 01 49	NC
	Mayo		

Source : Business France

## RESTAURATION

Les grands hôtels proposent tous des restaurants de bonne qualité. Mais Douala et de Yaoundé regorgent de nombreux établissements proposant une cuisine européenne et africaine. Parmi les plus populaires pour des repas d'affaires, on peut citer :

Douala	
Bistro Latin <i>Cuisine Française</i> Rue Batibois, Bonapriso Tél : +237 6 99 97 20 48	Saga Africa <i>Cuisine africaine et internationale</i> Boulevard de la Liberté, Akwa Tél : +237 2 33 42 23 81
L'Ovalie <i>Cuisine gastronomique</i> Rue Njo-Njo, Bonapriso Tél : +237 6 99 60 05 11	White House <i>Cuisine africaine et camerounaise</i> Rue Toyota Tél : +237 2 33 43 10 95
Les 5 Fourchettes <i>Cuisine européenne et internationale</i> Rue Vasnitex Tél : +237 6 55 44 14 14	Le Boj <i>Cuisine européenne et internationale</i> Avenue Général de Gaulle Tél : +237 6 96 01 83 35
Le Grilladin <i>Cuisine Française</i> Rue Paul Monthe, Bonapriso Tél : +237 6 94 53 63 71	La Fourchette <i>Cuisine Française</i> Rue du Prince de Galles Tél : +237 6 99 92 64 66
Yaoundé	
La Terrasse <i>Cuisine européenne et camerounaise</i> Quartier Hippodrome, Tél : +237 2 22 22 66 08	Le Bacchus <i>Cuisine européenne</i> Rue 1048, Etoa Meki Tél : +237 6 98 59 88 02
La Pizzeria Yaoundé <i>Pizza et cuisine italienne</i> Quartier Bastos Tél : +237 2 43 38 92 76	Platinum Café <i>Cuisine européenne et camerounaise</i> Quartier Bastos Tél : +237 6 96 77 42 40
O Vive <i>Cuisine européenne et camerounaise</i> Boulevard du 20 Hilton Yaoundé Tél : +237 2 22 23 36 46	La Salsa <i>Cuisine Internationale</i> Bastos Tél : +237 2 22 01 01 01

Source : Business France

## AIDES ET APPUIS

### VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E.) : RENFORCEZ VOS EQUIPES A L'INTERNATIONAL

Business France vous propose de bénéficier du Volontariat International en Entreprise (V.I.E), **la solution RH à l'international rapide, souple et simple à mettre en œuvre**. La formule V.I.E offre, avant tout, gain de temps et réactivité accrue dans la gestion des ressources humaines à l'export, car on n'a pas toujours les moyens, humains et financiers, de les gérer en interne. Cette solution est également un moyen de tester un talent pour ensuite le recruter.

Instauré par la loi du 14 mars 2000, le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) permet aux entreprises de droit français de confier à un(e) jeune français(e) ou ressortissant de l'Espace économique européen, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois (sous réserve des conditions d'affectation propres à chaque pays).

Grâce à la souplesse de la formule V.I.E, vous adaptez votre équipe terrain à vos projets, dans le monde entier ! Par sa durée modulable, de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite, vous pouvez confier au volontaire une mission répondant à vos enjeux. Si vous le souhaitez, votre V.I.E peut rayonner sur plusieurs marchés depuis son pays

d'affectation. Pour les formalités de visa et de permis de travail, Business France vous conseille sur les démarches à engager, en fonction des spécificités de chaque pays.

Business France met à votre disposition, en permanence, un vivier actif de 45 000 candidats aux profils et formations très variés. Bon nombre d'entre eux disposent déjà d'une première expérience de l'international et pratiquent plusieurs langues. Nous pouvons aussi simplifier votre recherche de candidat(s) en sélectionnant pour vous les profils adaptés à vos attentes.

La formule V.I.E exonère l'entreprise française de tout lien contractuel direct avec le volontaire et de toute charge sociale en France. En effet, Business France gère les aspects contractuels, financiers et la protection sociale. Ainsi le V.I.E n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise française.

Grâce à l'appui de Business France, l'entreprise se décharge ainsi de toute la gestion administrative du V.I.E pour se consacrer uniquement au pilotage opérationnel de la mission.

Si l'entreprise ne dispose pas de structure d'accueil pour le V.I.E, Business France vous propose des solutions : portage par un grand groupe, accueil au sein de nos bureaux, des chambres de commerce françaises à l'étranger ou via les réseaux des Conseillers du commerce extérieur de la France.... Une mission V.I.E peut aussi être partagée entre plusieurs contractants.

L'entreprise prend en charge le montant de l'indemnité mensuelle versée au volontaire, les frais de gestion et de protection sociale du V.I.E, les frais de voyage et de transport de bagages aller-retour.

Le coût est fonction du pays d'affectation et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Il peut être calculé en ligne sur le site internet : [www.businessfrance.fr/vie-home](http://www.businessfrance.fr/vie-home). N'hésitez pas à nous contacter pour un devis gratuit.

La formule V.I.E permet à l'entreprise de bénéficier d'aides financières nationales et régionales : assurance prospection, aides subventionnelles régionales (dans la plupart des régions), prêt de développement Export de Bpifrance.

N'hésitez pas à contacter Business France pour étudier votre projet ou pour toute information :

---

**Business France, Direction V.I.E**

**0810 659 659** (Service 0,05€ / appel + prix appel)  
[vie.businessfrance.fr](http://vie.businessfrance.fr)  
mail : [infoVIE@businessfrance.fr](mailto:infoVIE@businessfrance.fr)

---

## LES AVANTAGES DE LA FORMULE V.I.E.

- > **Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur**, notamment pour les PME : 95% des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur,
- > **Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises** : pour l'ouverture de marché, 65% des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale,
- > **Un résultat avéré** : 73% des entreprises ayant eu recours au V.I.E ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72% ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60% affirment avoir gagné de nouveaux clients,
- > **Un taux de recommandation élevé** : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E et 71% des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

(source : enquête CSA)

### **BPIFRANCE : FACILITER L'ACTIVITÉ DE PROSPECTION**

Bpifrance, banque publique d'investissement, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Business France. Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement avec une offre adaptée aux spécificités régionales au travers de différents produits.

- **Le Prêt de Croissance Internationale** propose de financer des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés au développement à l'international.
- **La Garantie de Projets à l'International** garantit les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors Espace Economique Européen.
- **Le Crédit Export** vise à offrir une solution de financement à l'acheteur étranger public ou privé dans le cadre d'un contrat d'exportation de biens d'équipement ou de services.

### **BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT**

Bpifrance Assurance Export gère, pour le compte de l'État, une large gamme de garanties destinées à favoriser et soutenir les exportations françaises. En assurant des risques non assurables par le marché privé, elle vise à soutenir les entreprises qui prospectent les marchés à l'international, s'implantant à l'étranger ou y commercialisant des biens et services. Cinq procédures sont ainsi gérées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État :

- **L'assurance prospection**, qui propose aux PME françaises une assurance contre le risque d'échec commercial lors de leurs démarches de prospection des marchés étrangers.



- **L'assurance-crédit**, qui garantit la réalisation de grands projets à l'étranger contre les risques commerciaux, politiques ou catastrophiques.
- **L'assurance change**, qui permet à toute entreprise de remettre des offres et/ou de conclure un contrat en devises sans être exposée aux variations de change.
- **L'assurance des cautions et préfinancements**, qui couvre les émetteurs de cautions bancaires ainsi que les banques assurant le préfinancement export contre le risque de non-remboursement par l'exportateur.
- **L'assurance investissement**, qui couvre les entreprises françaises réalisant des investissements à l'étranger et les banques qui les financent contre les risques de spoliation et/ou de destruction d'origine politique.

## FINANCEMENT

Arnaud FLORIS, responsable Afrique de l'Ouest et du Centre, Bpifrance  
[arnaud.floris@bpifrance.fr](mailto:arnaud.floris@bpifrance.fr)

Bpifrance est la banque publique d'investissement française, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État. En France, Bpifrance a pour mandat d'accompagner les entreprises de droit français, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services financiers d'accompagnement et de soutien renforcé à l'export. À ce titre, Bpifrance accompagne les entreprises françaises vers l'Afrique, de la phase de prospection à la phase d'implantation, grâce à une gamme de produits financiers complémentaire au marché bancaire traditionnel : Assurance Prospection, Change et Investissement, Garantie des Contrats Commerciaux, Garantie de Projets à l'International, Crédit Export et bien d'autres.

Via sa filiale Bpifrance Assurance Export, Bpifrance assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Toute une gamme de produits d'assurance est ainsi déployée pour sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger. En phase de prospection, Bpifrance propose par exemple d'indemniser les dépenses de prospection réalisées à l'export, et, à terme, l'entreprise rembourse ce financement intégralement ou non, en fonction du chiffre d'affaires à l'export ainsi développé.

Pour sécuriser les implantations, Bpifrance peut garantir les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres des sociétés mères vers les filiales sur le continent africain. En cas d'échec de l'implantation, Bpifrance rembourse 50% de la perte constatée.

Par ailleurs, afin de favoriser les exportations des entreprises françaises, Bpifrance peut financer, en crédit acheteur ou en rachat de crédit fournisseur, les besoins d'achat d'équipements et de services des opérateurs publics et privés africains. Bpifrance est en mesure de proposer un financement en euros pouvant couvrir des besoins allant de 1 à 25 M EUR ou de les co-financer pour des tickets allant de 25 à 1000 M EUR. Les maturités des prêts s'oscillent entre 2 et 10 ans. Le mécanisme fonctionne si au minimum 20% des équipements et des services achetés sont effectivement produits en France (part française de 20%).

Bpifrance, c'est 48 implantations régionales en France et 9 à l'international, dont 4 en Afrique (Abidjan, Dakar, Nairobi, Casablanca). Un ancrage unique au plus près des régions françaises, qui permet de connecter les écosystèmes, sociétés, investisseurs et structures d'accompagnement avec l'Afrique.

Bpifrance travaille en étroite collaboration avec Business France, notamment via un référent Crédit Export au sein de leurs équipes au Cameroun. Les membres de la Team France Export, les services économiques, l'Agence française de développement et Proparco sont également des partenaires stratégiques de la banque.

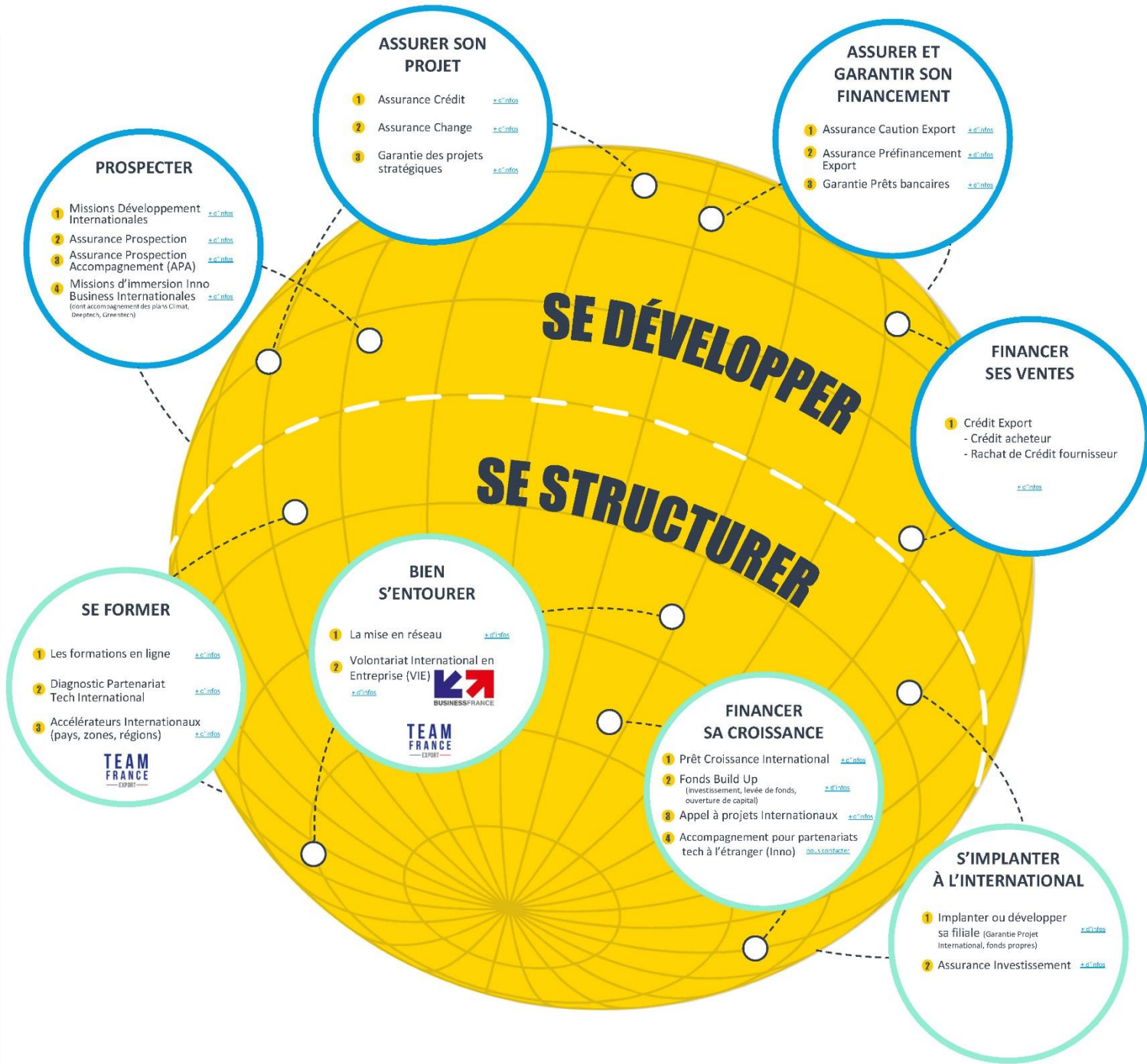
# BPIFRANCE

## VOUS ACCOMPAGNE

### À L'INTERNATIONAL

**bpi**france  
SERVIR L'AVENIR

Voyagez à travers nos différents produits en toute liberté



## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Le visa, le vaccin contre la fièvre jaune et le test PCR sont obligatoires pour l'entrée au Cameroun.
- > Toujours tenir compte du temps et les coûts de transport dans vos prévisions, surtout si vous prévoyez des déplacements hors de Douala et Yaoundé.
- > Contactez Business France pour vous aider à organiser votre mission de prospection.
- > Renseignez-vous sur les aides disponibles auprès de Bpifrance lors de votre démarche export. Le bureau business France de Douala vous facilite la mise en relation avec les experts en France et les partenaires Team France Export.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Trouver le bon partenaire commercial

Si le marché camerounais présente de nombreuses opportunités et se révèle attractif pour les entreprises françaises à l'export, choisir son partenaire peut s'avérer délicat dans un environnement peu transparent et où les sollicitations sont nombreuses. Adopter une vigilance par rapport à des offres exceptionnelles ou par de nouveaux « amis » intéressés par un gain personnel immédiat plutôt que par l'établissement d'une relation commerciale de confiance. Les arnaques sont fréquentes et parfois particulièrement complexe à déjouer et/ou à sanctionner. Aussi, il est indispensable de suivre quelques règles de prudence élémentaires afin de pouvoir tirer pleinement profit des opportunités locales. Enfin, il est difficile d'avoir accès aux dernières mises à jour du registre du commerce (inscriptions, radiations ou changements de direction). Les informations sur les partenaires s'obtenant davantage par la connaissance du terrain.

Quelques sources fiables permettent toutefois de se renseigner :

- L'équipe du bureau Business France est à votre entière disposition pour vous accompagner dans l'identification et la sélection de partenaires au Cameroun, quel que soit votre secteur d'activité. N'hésitez pas à nous adresser votre demande à [douala@businessfrance.fr](mailto:douala@businessfrance.fr).
- Les « Zooms » constituent les principaux annuaires professionnels des grandes agglomérations camerounaises.
- À l'instar du Groupement Interprofessionnel du Cameroun (GICAM), des Entreprises du Cameroun (ECAM) ou du Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun (MECAM), certains groupements professionnels peuvent disposer de listes d'opérateurs spécialisés dans les différents secteurs professionnels. Par ailleurs, le Cameroun dispose d'un maillage syndical et interprofessionnel utile dans l'identification des principales entreprises des différents secteurs ;
- Depuis 2019, Visit My Business et Cameroon On Business constituent les deux premiers annuaires professionnels et numériques au Cameroun.
- La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Agriculture (CCIMA) dispose d'un fichier répertoriant les entreprises s'inscrivant sur la base du volontariat.

## LES IMPORTATEURS-DISTRIBUTEURS

Face à l'absence ou l'insuffisance de production locale, le Cameroun aurait importé en 2021 pour 6,8 Mds EUR de produits, dont près de 594,9 M EUR depuis la France selon International Trade Centre. Dans un contexte où le marché est très peu structuré, ces importations sont le plus souvent assurées par des professionnels disposant de leur propre réseau de distribution :

- Les détaillants peuvent importer directement certains produits tels que les matériaux électriques et électroniques, fournitures scolaires et papeterie, même si la plupart d'entre eux s'approvisionne auprès de grossistes situés au Cameroun.
- Les grossistes représentent une grande partie des importations, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du BTP, où les quincailleries sont dotées de réseaux de distribution couvrant l'essentiel du territoire, et des médicaments, où le marché est organisé autour de grossistes-répartiteurs.

- La grande distribution est constituée d'une cinquantaine de marques de magasins et de supermarchés et une estimation de plus de 1500 points de vente dont les plus importants se trouvent dans les villes de Douala et de Yaoundé. Ce secteur regroupe deux grandes catégories de magasins : les supermarchés généralistes qui offrent surtout des produits alimentaires, d'entretien ménager et du petit électroménager, et les grands magasins spécialisés dans l'ameublement et la décoration. De nombreuses enseignes sont détenues par des capitaux étrangers et s'approvisionnent auprès de centrales d'achats situées en France, au Moyen-Orient, au Maghreb ou en Asie.

L'acheteur est tenu de payer le prix et d'effectuer toutes les formalités préalables au paiement, comme les déclarations bancaires au vu de la réglementation des changes, sans aucune démarche du vendeur. Les règles à connaître concernent la détermination du prix : sauf précision contraire dans le contrat, le prix sera présumé être convenu hors taxes, à partir du poids net des marchandises (si le prix est fixé au poids).

Pour les modalités de paiement, il est vivement recommandé de demander un paiement par moyen électronique au lieu du domicile du vendeur, lorsque c'est possible. Par ailleurs, la plupart des paiements se font en pratique avant l'expédition des marchandises. En effet, le vendeur a, en principe, un droit de rétention des marchandises qui n'ont pas été payées au jour de la livraison, lorsque l'acheteur ne paye pas ou ne réceptionne pas les marchandises, mais, en pratique, il peut être très difficile de se faire payer ou de se faire rembourser les frais de conservation des marchandises.

## LES AGENTS, REPRESENTANTS COMMERCIAUX

Au Cameroun, l'intermédiation commerciale est peu développée, sauf dans quelques secteurs où les intermédiaires travaillent essentiellement pour la représentation de marques et d'enseignes étrangères :

- Dans le secteur du BTP, des matériaux de construction, des fournitures industrielles, des biens électriques et électroniques, il est fréquent que les importateurs représentent certaines marques, en plus de leur activité de distribution
- Dans le secteur pharmaceutique, parapharmaceutique et cosmétique, les marques mandatent des représentants sur place pour présenter et vendre leurs produits
- Dans le secteur automobile, la représentation de marques est confiée à des concessionnaires, souvent exclusifs.

La formule de la franchise se développe de plus en plus. Depuis quelques années, nous assistons à l'implantation des enseignes de prêt-à-porter dans la ville de Douala. L'ouverture du Douala Grand Mall en 2020 contribue fortement au développement de ce secteur et offre des opportunités pour les enseignes françaises dans la restauration, la cosmétiques, le sport, la vente des fournitures de bureau. En juillet 2022, CFAO retail Cameroun a procédé à l'inauguration du tout premier hypermarché PLAYCE à Warda dans la ville de Yaoundé. Bâtit sur un espace marchand de 17 000 m<sup>2</sup>, PlaYce propose un bouquet d'enseignes internationales et locales, et des espaces animés. C'est dans cet ordre que le groupe Arno, en partenariat avec Duval a procédé à l'ouverture de l'enseigne française BUT.



## LA VENTE DIRECTE

La vente directe est un bon moyen de pénétration du marché, dans un contexte où la concurrence est facilement identifiable et où la notoriété et le bouche à oreille sont des éléments essentiels de réussite. La vente directe concerne essentiellement deux types de marché :

- La vente à des grands comptes : elle se fait auprès d'un nombre limité de grandes entreprises parapubliques et privées, qui disposent de moyens importants et ont des besoins spécifiques, notamment dans les secteurs du BTP, de l'eau, de l'énergie et de l'industrie.
- Les marchés publics sur financement international : de nombreux bailleurs de fonds (Banque mondiale, Agence française de Développement, Banque africaine de Développement, etc.) financent des projets de développement d'infrastructures : construction de barrages hydroélectriques, réseaux d'adduction d'eau, ponts, routes, hôpitaux ou écoles, etc. qui nécessitent de nombreux savoir-faire et pour lesquels les institutions financières internationales ont recours à des cabinets d'ingénierie, de conseil, des sociétés réalisant des travaux d'infrastructures.

Dans un contexte international post Covid-19 : le Cameroun a bénéficié de l'appui des bailleurs internationaux, aussi bien bilatéraux que multilatéraux. La base de données PROAO par Business France permet l'accès à plus de 2 millions de projets et appels d'offres internationaux. Grâce à son moteur de recherche multi-langues, elle permet de scanner quotidiennement 5 000 sites internet (disponible via [Appels d'offres internationaux à remporter avec ProAO - Business France](#))

## ÉTABLIR LE BON CONTRAT COMMERCIAL

La vente de marchandises à des fins professionnelles est régie par l'acte uniforme OHADA sur le droit commercial général (sauf vente aux enchères, valeurs mobilières et instruments financiers, électricité, navires et aéronefs). Il s'agit d'un droit proche du droit français et conforme aux usages internationaux, il est basé sur la Convention de Vienne sur la Vente Internationale de Marchandise (CVIM) et le droit issu de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI). Cependant la pratique demande une certaine vigilance.

Le contrat peut être oral ou écrit, quel qu'en soit le support, y compris électronique. Les cocontractants sont libres d'en déterminer les termes mais doivent cependant respecter les règles impératives du droit camerounais. L'acte uniforme OHADA sur le droit commercial général ne s'appliquera que de manière supplétive pour les questions qui ne sont pas réglées contractuellement.

Il est toujours recommandé de prévoir quelle sera la juridiction compétente chargée de régler les éventuels litiges naissant du contrat, et si possible, de préférer le recours à un moyen de règlement amiable (conciliation, médiation, arbitrage, cf. infra « Se faire payer »). Pour toutes les modalités de notification et de mise en demeure, il convient de prendre en compte les difficultés et les délais d'envoi par la poste de France jusqu'au Cameroun, particulièrement dans les villes secondaires.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Soyez toujours vigilant avec des partenaires commerciaux que vous ne connaissez pas ou qui ne vous ont pas été conseillés par des professionnels de confiance.
- > Vérifiez toujours l'agrément de l'importateur.
- > Assurez-vous que les termes de votre contrat sont bien acceptés par votre partenaire et n'hésitez pas à faire appel à un conseil juridique et fiscal
- > Pour vous accompagner dans votre prospection et obtenir des garanties à l'export : contactez Business France et Bpifrance.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Réussir son implantation

---

Une bonne implantation au Cameroun permet un meilleur suivi des activités sur place et ouvre la possibilité de soumissionner à un plus grand nombre d'appels d'offres publics. Avant de prendre votre décision et de choisir la structure la plus adaptée à vos besoins, il est bon de connaître les principales règles issues du droit OHADA et national. Les délais pour la mise en place d'une structure pour exercer des activités varient en fonction du type de structure privilégié et de l'activité. Concernant les régimes fiscaux incitatifs à l'investissement, il convient de recourir à un cabinet de conseil ayant une expertise reconnue ou au besoin de toujours vérifier les informations disponibles gratuitement en ligne. Ces dernières ne sont pas toujours à jour des dernières réformes (supprimant une partie des avantages prévus). Pour plus d'informations sur les réglementations internationales, l'abonnement expertise réglementaire de Business France est à votre service : <https://www.businessfrance.fr/export-abonnement-reglementaire> .

### OUVRIR UN BUREAU DE REPRESENTATION

Le bureau de représentation ou de liaison est un établissement appartenant à une société et chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché du pays dans lequel il se situe. Il n'est pas doté d'une autonomie de gestion et n'exerce qu'une activité préparatoire ou auxiliaire par rapport à celle de la société qui l'a créé.

Le bureau de représentation ou de liaison doit être immatriculé au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM). Dès l'instant où le bureau de représentation vient à exercer des activités commerciales, la loi oblige à le transformer en succursale, au moyen d'une demande de rectification au RCCM, qui devra être formulée dans les 30 jours suivant le changement d'activité.

Contrairement à certaines formes sociales, la durée d'existence du bureau de représentation n'est pas limitée, sous réserve que ses activités conservent un caractère préparatoire et auxiliaire.

### CREER UNE SUCCURSALE

La succursale a une certaine autonomie de gestion et est destinée à développer l'activité commerciale localement. L'immatriculation de la succursale au RCCM est obligatoire, par mesure de publicité, mais ne lui procure pas la personnalité morale propre : l'entreprise française et son établissement camerounais sont considérés juridiquement comme une seule et même entité. Ainsi, il y a une identité d'activité entre l'entreprise française et son établissement camerounais, et devra être nommé au sein de ce dernier un préposé qui assurera la gestion de la succursale. C'est l'entreprise française qui sera considérée comme le signataire (et le responsable juridique) des contrats apportés par la succursale camerounaise. La succursale est soumise, sous certains aspects, au droit de l'État dans lequel elle est située ou au droit de la société mère, sous réserve de conventions internationales ou des dispositions législatives contraires.

À titre d'exemple, cette formule permettrait à l'entreprise française d'exercer un véritable contrôle sur son établissement et de limiter les investissements. Toutefois, la succursale

d'une société étrangère ne peut être qu'une solution temporaire : au plus tard deux ans après sa création, elle doit être transformée en société commerciale, sauf dérogation du ministère du Commerce. Il faut également préciser que les formalités liées à la fin de l'activité sont extrêmement simples, puisqu'il suffira de déclarer la liquidation de la succursale au RCCM selon le formalisme défini.

D'un point de vue fiscal, les deux types d'implantation ne sont pas distingués. Le bureau de représentation n'a pas de régime fiscal particulier, il convient donc de se référer au régime de la succursale. Les succursales sont des établissements stables conformément au Code général des impôts du Cameroun ainsi que la convention fiscale entre la France et le Cameroun relative à la non double imposition. L'établissement stable s'entend de toute installation matérielle possédant une certaine fixité et dotée d'un certain degré d'autonomie, au moyen duquel l'entreprise étrangère exerce tout ou partie de son activité. La succursale bénéficie de ce fait d'une personnalité fiscale propre et est donc soumise à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers. Les facilités d'ouverture, de gestion et de fermeture de la succursale en font une solution simple et efficace pour pénétrer un marché inconnu ou pour exécuter un marché temporaire, à condition de ne pas oublier que la société mère française sera responsable juridiquement des actes passés par sa succursale camerounaise.

## OUVRIR UN POINT DE VENTE

L'ouverture d'un point de vente au Cameroun par un commerçant personne physique comme personne morale n'appelle pas de réelle restriction. Quelle que soit l'activité commerciale exercée, l'ouverture du point de vente doit en principe être faite par un commerçant immatriculé au RCCM et auprès de l'administration fiscale. À moins d'être propriétaire du local exploité servant de point de vente, le commerçant est tenu de disposer d'un contrat de bail professionnel conforme à la réglementation en vigueur mais est également assujéti à certains impôts et taxes prévus par le Code Général des Impôts et la réglementation relative à la fiscalité locale.

## LES FORMES DE SOCIETES

Les principales formes de sociétés commerciales, régies par le droit OHADA, sont proches des structures classiques de droit français :

**Les sociétés à responsabilité limitée** : Les parts d'une société à responsabilité limitée et les actions d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée peuvent appartenir à une seule personne. La création d'une telle structure permet de limiter les risques : le patrimoine professionnel et le patrimoine personnel de l'entrepreneur sont juridiquement séparés, celui-ci ne répondra de ses dettes qu'à hauteur de son apport. Elles sont de moins en moins rares, et sont régies par l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

La société anonyme (SA), la société par actions simplifiée (SAS) et la société à responsabilité limitée (SARL) permettent aux investisseurs de calculer les risques. Ils ne seront « responsables qu'à concurrence de leurs apports ». Autrement dit, les créanciers de la société ne pourront pas demander à se faire payer plus que la mise de l'entrepreneur au capital, ses biens personnels et ses autres possessions sont par conséquent protégés.

NB : La SAS a été introduite dans le nouveau livre 4-2 de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique entré en vigueur

en mai 2014. Cette forme de société, et sa forme unipersonnelle, s'inscrivent dans le sillon de ce qui se fait en France où elle a rencontré un grand succès depuis son introduction en 1994. Elle offre une grande souplesse en permettant aux associés d'exprimer leur volonté dans les statuts qui « prévoient librement l'organisation et le fonctionnement de la société sous réserve des règles impératives » (art. 853-1) de l'Acte uniforme. Cette souplesse est particulièrement intéressante pour les PME (la SA devant être plutôt privilégiée pour les entreprises importantes désirant faire appel public à l'épargne) et pour les groupes de sociétés, soit comme filiales, soit comme holdings.

**La société à responsabilité illimitée :** La société en nom collectif (SNC) engage les associés « solidairement et indéfiniment » : le créancier de la société peut se retourner contre chaque associé pour recouvrer ses dettes et demander à se faire acquitter de la dette sur l'ensemble de leurs biens, y compris personnels. Très fortement liée à la personnalité des associés, cette société est dissoute de plein droit si l'un d'entre eux décède, subit une liquidation de ses biens ou une interdiction commerciale.

**La société mixte :** La société en commandite simple (SCS) comporte deux types d'associés : les « commandités », qui sont les commerçants indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales et les « commanditaires », qui sont des apporteurs de fonds responsables dans la limite de leurs apports, dont le nom ne peut apparaître dans la dénomination sociale et dont le décès n'entraîne pas automatiquement la dissolution de la société. À noter que des époux ne peuvent être associés en nom collectif ou commandités d'une même société.

	Sociétés de capitaux		Sociétés de personnes	
	SAS ou SA	SARL	SNC	SCS
<b>Capital minimum</b>	Pour la SAS : Librement fixé par les statuts.  Pour la SA : 10 M FCFA (divisé en actions avec montant nominal librement fixé par les statuts)	100 000 FCFA (divisé en parts sociales d'au moins 5 000 FCFA)	Pas de minimum (parts sociales de valeur identique)	Pas de minimum (parts sociales de valeur identique)
<b>Libération des apports</b>	Libéralisation des apports en numéraire avec un minimum du ¼ à la constitution, puis le reste dans les 3 ans. Pour les apports en nature, libération immédiate. Les apports en industrie sont interdits.	Libération intégrale immédiate à la banque ou chez le notaire	Libération intégrale immédiate	Libération intégrale immédiate
<b>Responsabilité</b>	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Illimitée	Pour les commanditaires, limitée. Pour les commandités, illimité.
<b>Direction ou gestion</b>	Pour la SAS : Librement organisée par les statuts mais obligation de nommer un président.  Pour la SA : Un administrateur général nommé par l'assemblée générale, ou un conseil d'administration et un directeur général.	Gérant(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par les statuts ou par la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social	Gérant(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par les associés selon les règles fixées par les statuts ou gérance collective des associés.	Gérant(s) choisi(s) parmi les commandités ou gestion collective des commandités.



Cession des droits sociaux	Actions qui peuvent être cédées conformément aux statuts et les conventions extrastatutaires	Parts sociales peuvent être cédées conformément aux statuts et les conventions extrastatutaires	Parts sociales qui ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime des associés	Parts sociales cédées avec le consentement unanime des associés (assouplissements possibles)
----------------------------	--	---	--	--

S'agissant des SARL, elles peuvent être constituées auprès du CFCE (si le capital social est compris entre 100 000 et 999 999 FCFA) ou auprès d'un notaire (si le capital est égal ou supérieur à 1 M FCFA). Il faut compter en moyenne une semaine pour la constitution de la SARL au CFCE et trois à quatre semaines chez le notaire, une fois les statuts établis. Les émoluments du notaire seront adossés sur le montant du capital social, et varient entre 0,25 % du capital social si celui-ci dépasse les 50 M FCFA (76 215 EUR) et 10 000 FCFA pour un capital compris entre 100 000 et 999 999 FCFA (de 152 à 1 524 EUR).

Quant aux SAS et aux SA, elles sont exclusivement constituées auprès du notaire. Le délai moyen pour l'immatriculation de la société est de trois semaines. Les émoluments du notaire seront également fonction du capital social, dans les mêmes conditions que pour les SARL.

## LES AUTRES FORMES D'IMPLANTATION

**La franchise :** La franchise est un accord de réitération permettant de favoriser une activité de commercialisation, de production ou de services par l'application d'une formule de distribution connaissant une réussite. Par cette convention, une personne appelée franchiseur, s'engage à communiquer un savoir-faire à une autre personne nommée franchisé, à le faire jouir de sa marque et éventuellement à le fournir en marchandise.

Elle est très utilisée dans le secteur des services, du travail temporaire, dans la vente de produits de grande consommation, de l'hôtellerie, et permet à un fabricant de monter un réseau de distribution sous son nom ou sa marque, sans avoir à supporter les coûts d'une installation, tandis que le franchisé profite de l'expérience de son partenaire, et dispose dès l'ouverture de son fond d'une clientèle préconstituée. Quant au client, il a la certitude de trouver la même qualité dans tous les points de vente de l'enseigne.

Le contrat de franchise est issu de la pratique. À défaut de réglementation au Cameroun, la pratique et la jurisprudence ont essayé d'équilibrer les relations entre les parties. Le contrat de franchise est généralement un contrat à durée déterminée. S'il contient une exclusivité d'approvisionnement, il ne dépasse généralement pas 10 ans. Le renouvellement de l'accord n'est pas obligatoire à l'arrivée du terme. Cependant, les parties prévoient souvent une clause de tacite reconduction. Celle-ci peut être précédée d'un préavis. Conformément aux stipulations du contrat, l'accord pourra être ou non, rompu sans justification avant terme.

**Le e-commerce :** Il renvoie au commerce ou aux affaires reposant sur un usage intensif de la technologie. L'exercice du commerce électronique est libre au Cameroun à l'exclusion : des jeux d'argent, des paris et des loteries légalement autorisées, des activités de représentation et d'assistance en justice, des activités exercées par les notaires.

L'exercice du commerce électronique au Cameroun est régi par la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010, ainsi que par son décret d'application n°2011/1521/PM du 15 juin 2011,

et est soumis au respect des dispositions relatives : aux conditions d'établissement et d'exercice dans le domaine de l'assurance, prévues par les instruments internationaux et nationaux pertinents, aux pratiques anticoncurrentielles et à la concentration économique, à l'interdiction ou à l'autorisation de la publicité non sollicitée, envoyée par courrier électronique, au Code des Douanes de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, au Code Général des Impôts ou encore aux droits protégés par les lois et règlements relatifs à la propriété intellectuelle.

**La création d'une joint-venture :** Une *joint-venture* (JV) renvoie à l'association de deux ou plusieurs sociétés qui coopèrent dans le but de réaliser un objectif commercial commun. Il peut s'agir par exemple de la production d'un bien ou d'un service spécifique, ou de la conquête d'un nouveau marché dans un nouveau pays. Mais de façon générale, il est question d'un projet plus ou moins à risques et qui nécessite des compétences techniques précises d'une part, et de gros investissements d'autre part. Pour ce faire, les entreprises à l'initiative de la JV mettent en commun leurs ressources, complémentaires, nécessaires à un positionnement efficient.

La mise en place d'une JV s'effectue généralement sous la forme d'une société par actions simplifiée car cette forme sociale offre aux partenaires une grande marge de manœuvre relativement à l'organisation et la gestion de la société. Mais au préalable, il importe de procéder à la conclusion d'un certain nombre de conventions, notamment :

- Les statuts
- Un pacte d'actionnaires qui prévoit la gestion des relations entre les actionnaires que ce soit pour prévenir les conflits ou répartir les pouvoirs entre eux le cas échéant.

**L'acquisition d'une structure locale existante :** Il est possible d'acheter des parts ou des actions d'une société locale préexistante. Cependant, les conditions de la cession (agrément des associés, formalisme et notification) dépendent de la structure elle-même. À noter les formalités existantes :

- Formalités administratives : il faut procéder à une déclaration d'investissement étranger et demander un agrément de la société commerciale qui serait majoritairement détenue par des étrangers le cas échéant.
- Formalités fiscales : sauf exceptions, la cession de parts ou d'actions doit être enregistrée auprès de l'administration fiscale au taux de 2 %. S'il s'agit de parts représentatives d'apports en nature, des droits de mutation seront applicables. Un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers pourrait également s'appliquer sur la plus-value réalisée lors de la cession.

Les projets de fusions ou acquisitions d'une entreprise doivent être notifiés à la Commission Nationale de la Concurrence au moins 3 mois avant la date officielle de l'opération si, l'année précédant la fusion, le chiffre d'affaires conjoint des deux entreprises dépasse 4 Mds FCFA (6 MEUR) et/ou que les parts de marché dans le secteur sont égales ou supérieures à 30 %.

## POINT IMMOBILIER

Il est toujours avantageux de s'attacher les services d'un agent immobilier pour l'acquisition d'un terrain ou la recherche d'un logement. Toutefois, il est à noter la prolifération au Cameroun d'agents immobiliers sans autorisation, exerçant en marge de la législation, et exigeant parfois des commissions exorbitantes pour les visites de terrains ou encore de logements. Ceci est d'ailleurs l'une des principales causes d'arnaques concernant le secteur immobilier.

Au Cameroun, la profession d'agent immobilier est régie par loi n°2001/020 du 18 décembre 2001 portant organisation de la profession d'agent immobilier et son décret d'application n°2007/1138 PM du 03 septembre 2007. De plus, en sus des différentes conditions relatives à leur formation, la réglementation prévoit comme conditions d'accès : l'inscription au Registre des agents immobiliers tenu au ministère chargé de l'Habitat. Il est donc recommandé avant l'achat ou la location d'un bien immobilier, de vérifier que l'agent immobilier qui vous sert d'intermédiaire dispose d'une autorisation.

### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Il n'existe pas de forme juridique idéale mais tout simplement un statut juridique adapté à la situation de chaque entrepreneur, en fonction de ses activités, de l'importance du projet envisagé et de sa nature.
- > Avant son implantation, il est important d'avoir toutes les informations nécessaires et au besoin, recourir aux services d'un conseil dont l'expertise est reconnue, qui pourra vous apporter toutes les précisions supplémentaires adaptées et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet, en partant de la planification jusqu'à la mise en œuvre.
- > Pour l'achat d'un bien immobilier ou la location de celui-ci, faire appel à un agent immobilier peut parfois s'avérer risqué si ledit agent immobilier ne possède pas d'autorisation.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Se faire connaître

---

### LES PRINCIPAUX MEDIAS

Depuis la libéralisation de la presse au Cameroun, consacrée par la Loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale, un foisonnement d'acteurs médiatiques s'est développé sur le territoire. Si le nombre de médias est difficile à recenser, une estimation récente fait état de 600 titres de journaux et de plus de 100 chaînes de télévision et de radio.

De manière générale, les principaux médias locaux sont généralistes. Ils sont suivis au Cameroun, et depuis l'étranger, grâce à la mise en ligne sur Internet ou via les bouquets satellites des articles et des émissions.

La presse écrite locale est dominée par le quotidien public bilingue « Cameroon Tribune ». Édité par la Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM), il est la vitrine de la politique du gouvernement et une source essentielle d'informations officielles pour les particuliers et les entreprises. Il sert notamment à la publication des nouvelles réglementations, annonces légales etc. D'autres quotidiens, adoptant un positionnement plus indépendant, sont également suivis par les habitants de Yaoundé et de Douala, mais leurs tirages ne dépassent pas en général 1000 exemplaires. « Mutations » est le premier journal privé national à la fois en termes d'audience et de crédit auprès du public camerounais. Deux journaux proposent un focus régional et bénéficient également d'une bonne réputation : « L'Œil du Sahel » pour les trois régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) et « The Guardian Post » pour les deux régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest). Ces journaux sont vendus 400 FCFA (soit 0,6 EUR) l'unité. La presse professionnelle ne compte que de très rares titres (comme « Le Messenger », « Le Jour », « Emergence », « La voix du paysan » ...) et demeure peu développée au Cameroun.

La radio et la télévision touchent une audience particulièrement importante, et plus forte que la presse écrite et en ligne. Les programmes de radio et de télévision sont généralistes et comptent dans leurs grilles de programme des informations, des émissions de débats et des documentaires d'actualité. Trois chaînes locales se partagent la plus grande partie de l'audience : la « Cameroon Radio Television » (chaîne publique), « Equinoxe TV » (première chaîne privée selon Médiamétrie) et « Canal 2 international » disposant également de stations de radio. D'autres chaînes, comme Vision 4 ou STV, disposent d'audiences moins importantes. Diverses stations radio sont accessibles sur la bande FM, toutefois elles n'ont généralement qu'une diffusion locale : RSI, RTS, Sweet FM, Magic FM, Kalak FM, Radio Balafon, Equinoxe ou encore RTM, etc. Les bouquets de télévision par câble et satellite permettent de recevoir des chaînes panafricaines comme « Africa 24 » (chaîne d'informations politiques, économique et culturelles francophone) ou Africable, Voxafrica, 3A, Télésud (chaînes bilingues et généralistes, ou axées sur les divertissements), mais aussi des chaînes internationales avec Canal +, France 24, TF1, France 2, TMC.

Deux grandes chaînes internationales émettent sur le territoire camerounais, et y diffusent leurs programmes régionaux adaptés aux thématiques africaines : Radio France International (RFI), première radio écoutée au Cameroun, qui émet depuis Paris et

propose des programmes liés à l'actualité internationale et africaine francophone et la British Broadcasting Corporation ou BBC, qui émet depuis Londres et propose des programmes en anglais et en français.

Pour la radio, si l'on prend l'exemple de RSI, il faut compter environ 300 EUR pour une semaine de diffusion d'un message publicitaire. Pour la télévision, le coût d'un spot publicitaire de 45 secondes est de 310 EUR en prime-time sur CRTV, ou de 275 EUR sur Canal 2. Pour les chaînes du groupe Canal+, il faudra compter pour un spot publicitaire de 30 secondes entre 200 EUR (chaînes secondaires) à 1200 EUR. Les chaînes proposent également des packages de plusieurs diffusions autour des programmes à grande audience, généralement diffusés entre 19h30 et 20h30, et peuvent atteindre 27 500 EUR pour 200 diffusions sur CRTV et 4 600 EUR pour 20 diffusions sur Canal 2. Enfin, des messages textes de 50 mots défilant en bas de l'écran pendant 24h peuvent faire l'objet de propositions commerciales.

## FAIRE UN COMMUNIQUE DE PRESSE

Le communiqué de presse est un document court, destiné à diffuser une annonce officielle auprès d'un large public et directement envoyé à la presse. Par exemple, le communiqué de presse peut être utilisé afin d'informer le public du lancement d'un nouveau produit sur le marché, de l'organisation d'un événement, ou encore pour faire face et répondre à des attaques parues dans les médias.

Le communiqué de presse doit être rédigé, de préférence et au préalable, en français et en anglais. En effet, les médias nationaux ne disposent pas de services de traduction. Dans la pratique, de nombreuses administrations et grandes entreprises publient leurs communiqués de presse via le journal public « Cameroon Tribune ».

## RECOURIR A UNE AGENCE DE RELATIONS PUBLIQUES

La publicité est généralement utilisée par les filiales de grands groupes, dotés de budgets de communication plus conséquents et opérant dans un nombre restreint de secteurs (téléphonie, agro-alimentaire, automobile, banque, etc.). La communication de masse est particulièrement efficace et le public est réceptif aux messages mettant en avant la fonction de base des produits et leur faible coût. La mise en scène est généralement très imagée et le message concret. L'utilisation d'un humour « décalé » ou le choix de la communication autour du bien-être pour l'agro-alimentaire, du respect de l'environnement pour vanter des produits ménagers, etc. sont rares. Toutefois, pour certains produits ou services ciblant une clientèle haut de gamme, une communication plus élaborée s'avère efficace.

L'affichage est géré par des régies publicitaires agréées mettant à disposition des annonceurs des espaces publicitaires sur des supports divers comme des panneaux, des véhicules, des banderoles, etc.

Les panneaux publicitaires proposent une surface moyenne de 12 à 18 m<sup>2</sup> par face et étaient, jusqu'à une période récente, exclusivement constitués d'une simple plaque métallique. Des panneaux modernes (éclairés, coulissants, à trois faces, etc.) apparaissent depuis quelques temps principalement à Douala et à Yaoundé.

Les banderoles, fréquemment utilisées dans les villes grandes villes, proposent généralement une surface moyenne de 5 m<sup>2</sup> à 7,5 m<sup>2</sup> par face et peuvent aller de la simple toile blanche à une bâche PVC. Les entreprises en font usage pour les teasing, informer



d'une promotion en cours, d'un évènement sponsorisé, l'ouverture d'une nouvelle agence, etc. En fonction des villes, le montant à déboursier n'est pas le même. À Douala par exemple, il faut déboursier environ 110 000 XAF HT (168,41 EUR) par mois tandis qu'à Yaoundé il faut environ 115 000 XAF HT (176,06 EUR). Par ailleurs, l'utilisation de kakémonos et d'oriflammes à l'occasion des événements promotionnels, commerciaux ou institutionnels se démocratisent et on compte de nombreuses entreprises locales qui se sont positionnées sur ce marché.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > On recense plus de 100 chaînes de télévision et radio au Cameroun et près de 600 titres de journaux. Les principaux médias locaux sont généralistes.
- > La presse écrite est dominée par le quotidien publique « Cameroon tribune » avec le plus grand nombre de tirage (plus de 1000).
- > Equinoxe Télévision est la première chaîne privée en termes d'audience.
- > La communication de masse est efficace pour les produits de grande consommation.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Se faire payer

### MOYENS ET DELAIS DE PAIEMENT

Les échanges d'argent au Cameroun sont souvent effectués dans un cadre informel, les paiements se font majoritairement en espèces (mais aussi en mobile money) et les prêts se font surtout entre particuliers souvent dans le cadre de clauses de tontines... Le chèque est peu utilisé, les cartes (VISA très majoritairement) sont acceptées dans tous les commerces hôtels et restaurants de standing moyen à supérieur. Il est possible de faire des transferts électroniques sécurisés à l'intérieur du pays. L'exportateur français doit s'adapter au contexte local, tout en essayant de sécuriser au maximum ses transactions.

### UN SECTEUR BANCAIRE EN DEVELOPPEMENT

Le taux de bancarisation de la population adulte est faible au Cameroun : environ 22,4 % de la population adulte utiliserait les services bancaires, en incluant ceux qui sont proposés par les établissements de microfinance. Ce taux est cependant plus élevé à Douala et Yaoundé, où de nombreuses banques sont implantées.

Des banques internationales sont présentes : les banques françaises, notamment via la Société Générale (Société Générale Cameroun, SGC) est bien implantée avec 35 agences représentées dans 10 régions. Une des principales contributrices au financement de l'économie locale, elle offre des services bancaires complets aux grandes entreprises, PME, professionnels et particuliers. Elle a également une activité significative de leasing et d'affacturage. La banque anglo-saxonne Citibank et Standard présent à Yaoundé et à Douala, se limitent exclusivement aux grandes entreprises et aux clients du secteur public.

Des groupes africains se développent dans le pays : le groupe marocain Attijariwafa Bank a racheté en 2011 au Crédit Agricole la Société Camerounaise de Banque, et le groupe BCP a repris les parts du groupe BPCE dans la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) en 2019. Le groupe Ecobank, dont le siège est basé à Lomé (Togo), est également implanté au Cameroun, ainsi que la Banque Atlantique, à capitaux ivoiriens et marocains. Les groupes nigériens sont présents via Oceanic Bank (rachetée par Ecobank Nigéria), United Bank for Africa (UBA) et ACCESS BANK. De plus, l'Équato-guinéen BANGE BANK qui a ouvert en fin 2021 ou encore groupe gabonais BGF1 qui est classé par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale d'importance systémique moyenne.

Des groupes locaux existent également : le groupe Afriland First Bank joue un rôle de premier plan (également classé d'importance systémique moyenne) et est bien installé au Cameroun avec 39 agences. La Commercial Bank of Cameroon, appartenant au groupe FOTSO, a achevé sa restructuration et atteint les objectifs de capital demandé par son contrat de performance avec l'État. La National Financial Crédit Bank appartient majoritairement à des personnes privées et compte 10 agences. Il y a également BC-PME et CCA Bank qui sont présentes sur le marché camerounais.

Les principales banques exerçant au Cameroun sont solvables et liquides. Les 3 principales banques (Afriland, SGC et Bicec) représentent près de 50% de part de marché.

## DES MOYENS DE PAIEMENT ENCORE LIMITES POUR LES PARTICULIERS

Le franc CFA est émis par la Banque des États d'Afrique centrale et a une parité fixe avec l'euro : 1 EUR = 655,957 XAF. Il existe des coupures de 500 XAF (0,76 EUR), 1 000 XAF (1,5 EUR), 2 000 XAF (3 EUR), 5 000 XAF (7,6 EUR) et 10 000 XAF (15 EUR). Si en pratique, de très nombreux paiements (y compris pour les loyers, les fournitures...) se font en espèces, les factures d'électricité, par exemple, se paient de plus en plus par voie électronique. La réglementation des paiements est issue de la CEMAC et du droit national ; elle a pour objectif de moderniser et de sécuriser les transactions.

Dans ce but, les règlements supérieurs à 500 000 XAF (1 525 EUR) doivent en principe être effectués en monnaie scripturale dans les localités dotées au moins d'un établissement de crédit ou de service de chèques postaux ou encore d'un établissement agréé qui émet des moyens de paiement. En pratique, cette réglementation n'est cependant pas appliquée.

Sur un plan fiscal, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, toute charge annuelle supérieure à 1 000 000 XAF (1525 EUR) et payée en espèces n'est pas déductible du résultat imposable, même si elle est payée en plusieurs fois (par exemple, un loyer annuel de 3 000 000 XAF, soit 4 573,5 EUR, payé en 12 paiements de 250 000 XAF, soit 381 EUR). En pratique, il faut donc obliger les fournisseurs et les salariés qui n'en auraient pas encore à ouvrir un compte bancaire, même lorsqu'ils se situent hors des agglomérations où les structures bancaires sont peu nombreuses. Toutefois, l'administration des impôts semble admettre des dérogations pour le paiement des salaires et le remboursement des frais de mission.

Pour les paiements autres qu'en espèces, les méthodes les plus communes sont les virements interbancaires et le mobile money. Des cartes bancaires existent mais servent principalement de moyens de retrait. Seuls les grands hôtels, les grands restaurants, les compagnies aériennes internationales et certains points de distribution acceptent le paiement par carte (le paiement en ligne ne fonctionnant pas toujours). Le paiement par chèque, peu développé et facilement falsifiable, est généralement déconseillé.

Une nouvelle réglementation des changes a été passée en 2019 sur les règlements des opérations avec l'étranger. Ces opérations doivent justifier l'origine des fonds et présenter, au-delà de 1 M XAF (1525 EUR), les documents exigés par la réglementation des changes. De plus, la BEAC a rallongé depuis avril 2022 la liste des documents à fournir dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme. Par ailleurs, les paiements entre entités résidentes ne peuvent passer par des comptes bancaires domiciliés à l'étranger.

Les non-résidents peuvent ouvrir des comptes dits « étrangers » ou de « non-résidents » auprès des banques locales sur présentation d'un certificat de non-résident et des justificatifs de leur activité en zone CEMAC. Ces comptes permettent de recevoir et d'effectuer des paiements en Franc CFA ou en devises dans certains cas, mais ne peuvent être débiteurs.

## DES DELAIS DE PAIEMENT ALEATOIRES

Dans la mesure du possible, le préfinancement des livraisons ou des prestations doit être privilégié, notamment pour les fournisseurs situés à l'étranger. De même, lors des premiers contacts avec un partenaire, le paiement au comptant est recommandé. En pratique, le délai de l'exigibilité du paiement après facturation est de 30 jours, mais il peut être allongé en fonction des relations entretenues avec son partenaire.

En vertu de la réglementation des changes, le rapatriement des devises sur un compte français ne peut pas se faire sur l'ensemble des fonds (comme les revenus locatifs, les revenus salariaux). Il doit être documenté auprès de la banque.

## LITIGES, IMPAYES ET RECouvreMENT

Le risque d'impayé est relativement élevé, en raison d'un environnement économique, social et juridique dégradé. Sur une échelle comportant 7 niveaux (de A1 à A4, B, C, D), la Coface attribue un « C » au Cameroun pour le niveau de risque de crédit moyen des entreprises, et un « D » que pour l'évaluation de l'environnement des affaires. Le détail des analyses et des notations est disponible sur le site de la Coface (<http://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Cameroun> ).

### Anticiper les difficultés

La Coface propose également :

- Des informations financières sur environ 2 800 entreprises camerounaises, accompagnées de notations qui évaluent la solidité de votre partenaire ;
- Des assurances crédit qui assurent le paiement d'une partie de votre facture.

La BICEC et la Société Générale Cameroun proposent un service d'affacturage (en partenariat avec la Coface) : vous pouvez faire racheter votre facture et disposer ainsi de liquidités, tout en transférant les éventuelles difficultés de recouvrement.

Des garanties classiques (cautionnement, gage, hypothèque...), régies par l'OHADA peuvent être constituées soit directement soit en ayant recours à un agent de sûreté (institution financière agréée). Afin de se prémunir contre d'éventuels contentieux, qui sont souvent longs et coûteux, il est recommandé de recourir à une agence de renseignements de notoriété comme la Coface.

### Régler ses litiges à l'amiable

De nombreuses petites et moyennes entreprises, évoluant dans le secteur du commerce, de l'artisanat, du transport... fonctionnent « à flux tendus » et sont très dépendantes de leurs partenaires commerciaux. Il arrive souvent que ces structures aient des retards de paiement, non pas à cause de leur mauvaise foi, mais en raison de difficultés passagères de trésorerie. Il vaut mieux alors privilégier la voie amiable : relancez votre client par téléphone concernant les factures impayées et doublez votre appel d'une lettre récapitulant toutes les créances dues avec leur origine et les échéances passées.

### Se faire assister dans ses démarches

Si vous n'avez pas les moyens de vous déplacer ou si votre débiteur est difficile à joindre, n'hésitez pas à faire appel à un conseiller. Quelques rares sociétés spécialisées en recouvrement de créances existent au Cameroun, mais la plupart des recouvrements de créances sont confiés à des avocats. Ceux-ci se chargent de toutes les formalités d'enquête et de relance. Le cas échéant, ils peuvent vous aider à mettre en place des accords de paiements échelonnés et à les faire homologuer devant les tribunaux.

En pratique, les taux de recouvrement estimés par les professionnels varient de 40 à 50 %, mais augmentent pour des créances récentes, détenues sur des partenaires identifiables.

En effet, les difficultés de localisation du débiteur et de conservation des preuves ou l'absence de tenue de véritable comptabilité entravent souvent les démarches : plus vite vous réagissez, plus vous aurez de chances de recouvrer une créance, quitte à vous montrer patient par la suite...

### **Opter pour des procédures alternatives**

Il existe des procédés qui vous évitent les tribunaux et peuvent être mis en place avec l'assistance de conseils juridiques. La pratique montre qu'à l'issue d'une procédure amiable le taux d'exécution spontanée est proche de 100 %.

Pour des litiges simples, si votre interlocuteur semble de bonne foi et que vous entretenez de bonnes relations avec lui, vous pouvez tenter de régler votre différend à l'amiable, en engageant une conciliation pour rapprocher vos points de vue ou en faisant appel à un médiateur qui vous proposera des solutions pour régler au mieux votre litige. Toutefois, la médiation n'est pas encore reconnue légalement et il faudra donc l'organiser dans le contrat.

Non plus amiable, mais bonne alternative aux tribunaux étatiques, l'arbitrage est une procédure reconnue internationalement, grâce à laquelle vous demandez à des arbitres indépendants de trancher votre litige. Le recours à l'arbitrage peut être prévu directement dans le contrat ou être décidé d'un commun accord après la naissance du litige. Une procédure « ad hoc » peut être engagée : elle signifie que les règles sont fixées directement dans le contrat, en dehors de toute institution. Ce choix nécessite une grande technicité, il est recommandé de n'y recourir qu'avec l'appui d'un conseil expérimenté. Il est sinon possible de s'adresser à une institution d'arbitrage qui se chargera d'administrer l'ensemble de la procédure. Il existe des centres d'arbitrage qui disposent de listes d'arbitres qualifiés et dont les règlements fixent au préalable la procédure et ses coûts (le centre d'arbitrage du GICAM, le Groupement Inter patronal du Cameroun-, la CCJA, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage située à Abidjan, la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI – la Chambre de Commerce Internationale située à Paris- etc.).

Parfois, le contrat détermine au préalable, quels seront les arbitres (avocats, professionnels du secteur, autres experts de votre choix) et les modalités de la procédure (nombre d'arbitres, les pièces à produire, etc.). Sinon, et pour tout ce sur quoi les parties ne s'accordent pas, ce sera alors le règlement d'arbitrage du centre choisi qui s'appliquera. Il est conseillé lors du choix, de recourir à l'arbitrage et du centre, que ce soit au moment de la rédaction du contrat ou au moment du litige, de mener une réflexion approfondie et ses implications avec un conseil maîtrisant l'arbitrage (auquel cas il est également possible de demander une consultation à un centre d'arbitrage).

Cette voie présente de nombreux avantages : moins traumatisante que la procédure devant les tribunaux de l'État pour des parties qui souhaitent rester en bons termes, elle reste confidentielle et permet de maîtriser la durée et les coûts de la procédure, alors que les procès devant les juridictions camerounaises peuvent durer des années et que les dommages-intérêts alloués sont régulièrement exorbitants. Elle garantit par ailleurs une certaine indépendance lorsque le litige vous oppose à l'État ou à un établissement public (qui peuvent recourir à l'arbitrage mais qui bénéficient toutefois d'une immunité d'exécution par la suite).

Toutefois, pour que cette procédure soit pleinement efficace, il convient d'être vigilant sur les arbitres nommés. En effet, la qualité du jugement repose autant sur leurs compétences techniques que sur leur éthique professionnelle. N'hésitez pas à profiter d'une expertise reconnue (les tribunaux ne disposent pas de juges spécialisés par matière) mais faites-



vous toujours conseiller avant de choisir votre arbitre, car la sentence rendue sera immédiatement exécutoire, et il n'y a pas de possibilité d'appel (seulement quelques cas d'annulation).

## Recourir à la voie judiciaire

En cas d'urgence, des procédures de référé existent mais peuvent en pratique durer des semaines, voire des mois. Le droit OHADA a mis en place des procédures dites simplifiées, qui certes réduisent les formalités, et les coûts mais n'accélèrent pas pour autant les délais de recouvrement.

## L'injonction de payer

L'injonction de payer est une procédure accélérée qui permet de recouvrer une somme d'argent d'origine contractuelle ou issue d'un effet de commerce impayé, si votre créance est certaine (incontestable), liquide (somme d'argent chiffrée) et exigible (échéance arrivée à terme). La procédure est la suivante :

- il convient de déposer une requête auprès du juge en indiquant la somme à recouvrer devant le tribunal du domicile du débiteur ou devant un autre tribunal qui aura été convenu dans le contrat. Les documents justificatifs de la créance doivent être déposés avec la requête. Le juge rend une ordonnance indiquant la somme à recouvrer ;
- vous disposez ensuite de 3 mois pour prévenir votre débiteur en lui signifiant par acte extrajudiciaire une copie certifiée conforme de la requête et de la décision d'injonction de payer. Le débiteur peut alors soit s'exécuter, soit faire opposition, et dans ce cas une procédure préalable de tentative de conciliation suivra. En cas d'échec de celle-ci, la procédure contentieuse classique suivra son cours. Si le débiteur décide de ne rien faire, c'est-à-dire ni s'exécuter, ni faire opposition dans les 2 mois vous devez vous rendre au greffe de la juridiction qui a rendu la décision d'injonction de payer et demander l'apposition de la formule exécutoire sur l'ordonnance, afin d'engager une procédure d'exécution forcée.

## La saisie-attribution de créances

Lorsque vous avez entre les mains un titre exécutoire (notamment une décision juridictionnelle ou un acte notarié, revêtus de la formule exécutoire, un procès-verbal de conciliation signé par les juges et les parties revêtus de la formule exécutoire) vous devez faire dresser un acte de saisie, puis :

- **signifier la saisie par huissier de justice au tiers saisi** : il s'agit de celui qui détient l'argent de votre débiteur, en pratique la banque ou un tiers séquestre. Celui-ci doit déclarer sous 5 jours l'existence de cessions de créances antérieurement consenties par votre débiteur, les saisies antérieures. S'il s'agit d'une banque, les fonds sont rendus indisponibles durant 15 jours pendant lesquels il est procédé aux opérations de crédit (remises non encore encaissées) et de débit du compte antérieures à la saisie. S'il n'y a pas de contestation, vous lui présenterez un certificat du greffe qui lui permettra de vous payer les sommes figurant dans votre titre exécutoire, contre remise d'une quittance ;
- **« dénoncer » la saisie à votre débiteur**, c'est-à-dire l'en informer par huissier de justice, dans un délai de 8 jours. Cet acte l'empêche d'utiliser les sommes d'argent et lui donne 1 mois pour contester la saisie-attribution.

## La saisie conservatoire de créances

La saisie-conservatoire permet de bloquer l'argent de votre débiteur qui serait détenu par un tiers (comme la banque), alors même que votre créance n'est pas issue d'un contrat (par exemple, des dommages-intérêts prononcés par un juge) ou qu'elle n'est pas incontestable, mais qu'elle paraît tout de même fondée (vous pouvez produire un bon de commande ou une facture impayée). Si le recouvrement d'une telle créance semble menacé (si votre débiteur accuse des retards de paiement répétés, par exemple) :

- vous pouvez demander au juge l'autorisation de procéder à une saisie-conservatoire ou y procéder directement, si vous disposez d'un titre exécutoire. De même, l'autorisation préalable n'est pas nécessaire en cas de défaut de paiement dûment établi d'une lettre de change, d'un billet à ordre ou d'un chèque. La saisie doit être effectuée dans les 3 mois à compter de la décision judiciaire l'autorisant. Vous devez en informer votre débiteur sous 8 jours par acte d'huissier ;
- la décision autorisant la saisie doit préciser le montant des sommes pour la garantie desquelles la mesure conservatoire est autorisée ;
- dans le mois qui suit, si vous ne disposez pas d'un titre exécutoire constatant l'existence de la créance, vous devrez accomplir toutes les formalités nécessaires pour en obtenir un. Ce titre exécutoire permettra de convertir la saisie-conservatoire en saisie-attribution de créances (votre débiteur n'aura dans ce cas que 15 jours pour s'opposer).

Des cas de personnes se présentant à tort comme avocats, notaires ou huissiers de justice ont été rapportés auprès de nos services : vérifiez toujours l'identité de votre interlocuteur et rapprochez-vous de nos services pour obtenir les noms et coordonnées de professionnels.

### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Les particuliers et les petites entreprises évoluent encore largement hors du secteur bancaire, bien que celui-ci soit en développement.
- > Des garanties doivent entourer les moyens et les délais de paiement convenus avec les partenaires.
- > Privilégiez les solutions amiables, et rapprochez-vous rapidement d'un conseil.

# FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

## Se protéger

### LES BREVETS - LES MARQUES - LES DESSINS ET MODELES

Si vous souhaitez vous installer et investir au Cameroun ou dans la sous-région Afrique centrale, il est important de connaître l'essentiel du droit de la propriété intellectuelle – allant du droit de la propriété industrielle au droit d'auteur – applicable dans la région.

#### LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AU CAMEROUN ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Pour ce qui relève de la propriété industrielle (inventions, noms, logos et autres signes distinctifs, créations à caractère ornemental, etc.), le Cameroun fait partie du système régionale de protection de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

Elle a son siège à Yaoundé. Pour le pays et les personnes qui y sont installées, c'est un atout non négligeable en termes d'administration des échanges avec l'organisation et avec son personnel en charge du traitement des demandes d'enregistrement. C'est aussi un avantage en termes de vivier disponible pour des conseils agréés en propriété industrielle et autres spécialistes de ce droit.

Le système de protection OAPI, matérialisé par un code de propriété industrielle appelé « Accord de Bangui révisé (AB-R) », garantit la protection, l'exploitation et la défense des droits de propriété industrielle (brevets, noms commerciaux, marques, dessins et modèles industriels, etc.) conformément aux standards internationaux applicables en la matière.

Ce système regroupe 17 États africains, pour la plupart d'Afrique centrale et de l'Ouest, ce qui lui permet à la fois :

- D'être historiquement très proche de la France, avec laquelle il partage notamment une langue officielle commune (le français), un droit des affaires comparable (dont la propriété intellectuelle), ainsi que des liens de coopérations économique et technique concrets (celle entre l'OAPI et l'Institut français de la propriété industrielle – INPI – en est un parfait exemple) ;
- De se juxtaposer, quasi-parfaitement (à quelques États près), sur l'espace OHADA du droit « africain » des affaires et des zones économiques de la CEDEAO, de l'UMOA, de la CEEAC ou encore de la CEMAC. C'est, là-aussi, un plus en termes d'intégration favorisant et sécurisant les échanges de biens et services pouvant être protégés par un droit de propriété industrielle.

Ainsi pour ces 17 États parties au système de protection OAPI, on a :

- Un office commun de propriété industrielle (OAPI) qui tient lieu d'office national pour chacun des États membres
- Une loi de propriété industrielle commune et uniforme pour les 17 États
- Une procédure d'enregistrement centralisée avec, à la clé, un titre/droit de propriété industrielle (brevet, nom commercial, marque, dessin ou modèle industriel, etc.) produisant ses effets dans tous ces États.

En revanche, il n'existe pas, à l'instar de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA, une juridiction supranationale chargée de garantir l'intégrité du droit communautaire.

## FAIRE UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'OAPI

La demande d'enregistrement suppose, sur le fond, que la protection sollicitée soit conforme à l'objet de propriété industrielle que l'on souhaite voir protégé.

**Le Brevet pour une invention :** L'invention se définit comme une idée qui permet, dans la pratique, d'apporter une solution à un problème technique. Il peut s'agir d'une invention de produit ou de procédé. Afin d'être protégeable, l'invention doit être nouvelle, innovante et d'application industrielle. De plus, elle ne doit pas être exclue de la brevetabilité, notamment par le fait qu'elle soit une simple découverte, une théorie scientifique, etc.

Le système OAPI propose également une protection par les modèles d'utilité, qualifiés de « petits brevets ». Il s'agit en réalité d'instruments de travail ou d'objets destinés à être utilisés pour autant qu'ils soient utiles au travail grâce à une configuration nouvelle, à un arrangement ou à un dispositif nouveau et qu'ils soient susceptibles d'application industrielle. Les conditions d'obtention sont ici plus flexibles que celles du brevet.

**La Marque pour un signe visible (verbal, figuratif et/ou multimédia) ou sonore :** Pour être protégeable, ce signe doit être disponible (ne pas être en conflit avec un droit antérieur), distinctif (ne pas être générique ou déceptif) et licite (ne pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ne pas induire le public en erreur sur une origine ou une qualité, ou encore ne pas reproduire en lui des armoiries officielles). Ce signe devra couvrir un ensemble de produits et/ou de services identifiés et sélectionnés sur la base d'une classification internationale disponible sur le site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) : [www.wipo.int](http://www.wipo.int).

**Le Dessin ou Modèle Industriel (DMI) pour l'apparence très spéciale d'un produit (packaging) :** Le dessin ou modèle industriel (DMI) se définit comme un assemblage de lignes et de couleurs (2 dimensions) ou comme toute forme plastique associée à des lignes et/ou à des couleurs (3 dimensions), pourvu que cet assemblage ou cette forme donne une apparence spéciale au produit sur lequel ils sont incorporés. En plus d'être nouveau, le dessin ou le modèle doit donc être visible et original.

**Le Nom Commercial pour une dénomination sociale particulière ou une enseigne :** Le nom commercial protège la dénomination sous laquelle est connu et exploité une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole. Le dépôt du nom commercial est rendu obligatoire, au moment de la constitution d'une société, dans de nombreux États membres de l'OAPI dont le Cameroun depuis l'arrêté N°005970/MINMIDT du 11 août 2015.

Avant le dépôt d'une demande d'enregistrement d'un brevet, d'un modèle d'utilité, d'une marque ou d'un DMI, il est recommandé d'effectuer des recherches préalables pour s'assurer soit de la nouveauté soit de la disponibilité de l'objet à protéger. Ces recherches peuvent se faire à travers plusieurs plateformes disponibles en ligne telles que :

- l'INPI <https://www.inpi.fr/>,
- Database <https://www.data.gouv.fr/fr/>,
- PatentScope <https://www.wipo.int/patentscope/fr/> ,
- TM@View <https://www.tmdn.org/tmview/welcome#/tmview>,
- etc.

ou directement dans les registres officiels de l'OAPI moyennant le paiement de la taxe requise (voir coûts dans le tableau ci-dessous).

La qualité des documents à fournir pour un dépôt doit être conforme aux exigences prescrites par les lois et règlements du système OAPI, sous peine d'irrecevabilité ou de rejet de la demande. Leur modification après le dépôt est strictement limitée voire

impossible. Les demandes d'enregistrement s'accompagnent systématiquement du paiement des taxes prescrites, condition sine qua non de recevabilité de votre demande d'enregistrement.

### Indicatif de quelques coûts d'enregistrement auprès de l'OAPI

Objet de propriété industrielle	Opérations à mener	Coût FCFA (EUR)
<b>BREVET</b>	Dépôt couvrant la première annuité	225 000 FCFA (344 EUR)
	Revendication de priorité, par priorité	63 000 FCFA (96 EUR)
	Publication	365 000 FCFA (557 EUR)
<b>MODÈLE D'UTILITÉ</b>	Dépôt	20 000 FCFA (30 EUR)
	Revendication par priorité	25 000 FCFA (38 EUR)
	Publication	30 000 FCFA (45 EUR)
<b>MARQUE</b>	Recherche d'antériorité	95 000 FCFA (144 EUR)
	Dépôt et publication d'une demande d'enregistrement d'une marque (1 classe de produits ou de services)	360 000 FCFA (548 EUR)
	Supplément par classe de produits ou de services	75 000 FCFA (114 EUR)
<b>DMI</b>	Dépôt	50 000 FCFA (76 EUR)
	Supplément par tranche indivise de dix (10) dessins ou modèles	10 000 FCFA (15 EUR)
	Publication d'une demande comportant jusqu'à cinq (5) vues	30 000 FCFA (45 EUR)
<b>NOM COMMERCIAL</b>	Dépôt personne morale	20 000 FCFA (30 EUR)

Toute personne physique ou morale, quelles que soient sa résidence ou sa nationalité, peut faire une demande d'enregistrement. Pour le brevet d'invention, le modèle d'utilité et le DMI, c'est en principe l'inventeur, le créateur ou leur ayant-cause qui peut en faire la demande. Le cas échéant, et si les conditions le permettent, l'employeur (l'entreprise) peut en être habilité. La demande peut se déposer directement auprès :

- De l'OAPI (ce qui est généralement conseillé) ;
- D'une structure nationale de liaison de l'OAPI qui se trouve généralement au sein des ministères nationaux en charge de l'industrie ;
- Par courrier postal adressé à l'Organisation.

Selon les cas, la demande peut se déposer à tout moment ou dans un délai précis si l'on souhaite notamment revendiquer la priorité d'une date de dépôt antérieur fait auprès d'un autre État (un autre office). Dans ce cas, les délais moyens sont de 6 mois, pris à compter de la date du dépôt antérieur (12 mois pour le cas spécifique des brevets).

**ATTENTION** : Les diligences auprès de l'OAPI requièrent une préparation minutieuse et un accompagnement dédié par un professionnel du métier. L'OAPI met à la disposition une liste actualisée de mandataires agréés (conseils en propriété industrielle) à l'adresse : <http://www.oapi.int/index.php/fr/component/k2/item/295-liste-des-mandataires-agrees-aupres-de-l-oapi>. De plus, la désignation d'un mandataire agréé est obligatoire lorsque le déposant n'est pas domicilié sur le territoire d'un des États membres.



Une fois l'enregistrement obtenu, la durée de la protection varie :

### Durée de protection des droits enregistrés auprès de l'OAPI

<b>BREVET</b>	20 ans à compter de la date de dépôt, moyennant le paiement chaque année d'une taxe d'annuité comme suit :	
	Annuité	Coût FCFA (EUR)
	1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>e</sup> année	220 000 (336 EUR)
	6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année	375 000 (573 EUR)
	11 <sup>e</sup> à la 15 <sup>e</sup> année	500 000 (764 EUR)
	16 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup> année	650 000 (992 EUR)
<b>MODÈLE D'UTILITÉ</b>	10 ans à compter de la date de dépôt, moyennant le paiement chaque année d'une taxe d'annuité comme suit :	
	Annuité	Coût FCFA (EUR)
	1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>e</sup> année	20 000 (30 EUR)
	6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année	35 000 (53 EUR)
<b>MARQUE</b>	10 ans à compter de la date de dépôt, renouvelable à terme et autant de fois qu'on le souhaite (illimitée)	
<b>DMI</b>	5 ans à compter de la date de dépôt, renouvelable à terme 2 fois maximum (15 ans)	
<b>NOM COMMERCIAL</b>	10 ans à compter de la date de dépôt, renouvelable à terme et autant de fois qu'on le souhaite (illimitée)	

L'octroi d'un brevet, d'un certificat d'enregistrement d'un modèle d'utilité, d'une marque, d'un DMI ou d'un nom commercial confère tout particulièrement :

- Le droit exclusif d'exploiter (fabriquer, produire, reproduire, distribuer, vendre, importer, exporter, ...);
- Le droit de s'opposer à tout enregistrement postérieur auprès de l'Organisation pouvant créer une confusion;
- Le droit d'interdire à toute personne l'exploitation de l'objet protégé sans son consentement;
- Le droit de céder ou de transmettre par voie successorale et de conclure des contrats de licence;
- Le droit à exercer les recours contentieux, notamment en cas de contrefaçon.

## FAIRE EXPLOITER SON TITRE PAR UN TIERS (CESSION/LICENCE)

Le titulaire de droit (dépôtant/demandeur) peut décider d'exploiter lui-même son titre ou de confier son exploitation à un tiers à travers un acte de cession ou de concession de licence (y inclus, la franchise). Ces actes juridiques sont régis par de nombreuses dispositions du système OAPI, lesquelles imposent principalement qu'ils soient constatés par écrit, sous peine de nullité, et qu'ils fassent l'objet d'une **demande d'inscription aux registres spéciaux** de l'Organisation afin de pouvoir être opposables juridiquement aux personnes tierces.

La demande d'inscription fait l'objet d'une procédure analogue à celle d'un enregistrement de titre et elle est soumise au paiement d'une taxe.

### Indicatif des coûts des inscriptions aux registres spéciaux de l'OAPI

Objet	Coût FCFA (EUR)
Brevet	265 000 (404 EUR)
Modèle d'utilité	50 000 (76 EUR)
Marque	265 000 (404 EUR)
DMI	150 000 (229 EUR)
Nom commercial	30 000 (45 EUR)

## DÉFENDRE SON TITRE

Les atteintes à ces droits (contrefaçon) sont sanctionnées pénalement par une peine d'emprisonnement allant d'un an à trois ans et/ou par une amende allant de 500 000 FCFA à 30 000 0000 FCFA.

Le système de protection OAPI met aussi à la disposition des titulaires de droit tout un mécanisme de prévention des atteintes. Ainsi, ils ont la possibilité de pouvoir réclamer des autorités douanières des États membres une surveillance accrue aux frontières et, le cas échéant, de pratiquer des retenues en douanes en cas d'importation de produits contrefaisants. De même, ils peuvent pratiquer des saisies-contrefaçons (réelles ou descriptives) afin d'intenter ensuite une action en contrefaçon devant le tribunal compétent.

## LES DROITS D'AUTEURS

À la différence du droit de la propriété industrielle, le droit d'auteur est un droit national pour chacun des États membres, qui demeurent libres de l'organiser comme ils l'entendent. S'ils restent souverains, l'Annexe VII de l'Accord de Bangui révisé fixe néanmoins un cadre normatif minimal, conforme aux standards internationaux, à respecter par chacun des États membres pour ce qui relève de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur).

Concernant le Cameroun, il existe une législation nationale propre en matière de droit d'auteur : **la loi n°2000/011 du 19 décembre 2000 portant sur le droit d'auteur et droits voisins**. Elle vise la protection des œuvres littéraires et artistiques (en y incluant les logiciels), pourvu qu'elles soient originales.

Le mécanisme de protection est différent de la propriété industrielle, qui suppose une opération de dépôt. En matière de droit d'auteur, l'œuvre est protégée du seul fait de la

création. Néanmoins, il faut pouvoir organiser la preuve de sa paternité sur l'œuvre (prouver qu'on en est bien l'auteur). Cela peut se faire par tout moyen dont une déclaration (et non un dépôt) auprès d'une société de gestion collective qui pourra, le cas échéant, administrer vos droits.

Il existe ainsi au Cameroun plusieurs sociétés de gestion collective : société civile des arts audiovisuels et photographiques (SCAAP) ; société camerounaise de droit d'auteur, des arts plastiques et graphiques (SOCADAP) ; société civile des droits de la littérature et des Arts dramatiques (SOCILADRA) ; société nationale de l'art musical (SONACAM) ; société civile Camerounaise des Droits Voisins (SCDV).

Du reste, les droits conférés et les moyens de les défendre sont analogues à ceux présentés plus hauts, à l'exception peut-être des attributs d'ordre moral (droit à la paternité de son œuvre, droit à l'intégrité de son œuvre) attachés à la personne de l'auteur qui sont inaliénables, perpétuels et imprescriptible.

### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- > Le système de protection OAPI est un système régional totalement intégré d'enregistrement et de délivrance de titre produisant ses effets dans 17 États africains membres dont le Cameroun.
- > Les dossiers et formulaires de demande d'enregistrement peuvent être téléchargés sur le site de l'OAPI : [www.oapi.int](http://www.oapi.int)
- > Il est important de vous faire assister par un professionnel du métier dont le choix peut fait sur la base d'une liste de mandataires agréés mise à votre disposition par l'OAPI



# 3

## CONTACTS UTILES







# CONTACTS UTILES

Vous trouverez ci-dessous quelques contacts utiles pour organiser vos déplacements et vos activités au Cameroun. Cette liste n'étant pas exhaustive, le bureau Business France de Douala peut vous accompagner pour toute demande complémentaire et personnalisée.

## **BUREAU BUSINESS FRANCE**

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 du Lundi au Jeudi.

De 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 le Vendredi.

294 rue Toyota

Immeuble Indigo

BP 513 Douala - Cameroun

<https://www.businessfrance.fr/>

Mail : [douala@businessfrance.fr](mailto:douala@businessfrance.fr)

## **CABINETS ET AGENCES REFERENCES PAR BUSINESS FRANCE**

Business France a référencé des acteurs proposant des prestations de services liées à l'ancrage commercial, complémentaires aux missions de l'Agence. N'hésitez pas à visiter le [site Team France Export pour prendre connaissance de leurs services](#) et les contacter directement.



### **[CLIQUEZ SUR L'ICONE](#)**

Des conditions préférentielles au profit des PME-ETI françaises orientées par la Team France Export peuvent être applicables, mentionnez la Team France Export dans votre message. Pour toute question, écrivez à [referencement@businessfrance.fr](mailto:referencement@businessfrance.fr)

À la date de publication du présent guide, la liste des entreprises référencées par Business France est présentée ci-après (liste mise à jour sur le site Team France Export).

- Droit et fiscalité (création de filiale, conseil)

### **CHAZAI WAMBA (EX CHAZAI PARTNERS)**

Immeuble CEDAM

Boulevard de la République – BP 4937 Douala

[Pour entrer en contact, cliquez ici](#)

### **FIDUCIA**

Bonanjo - BP 12153 Douala

[Pour entrer en contact, cliquez ici](#)

### **ZANGUE & PARTNERS**

371 Av. du Général de Gaulle, Douala

[Pour entrer en contact, cliquez ici](#)

- Administration - gestion de filiales (comptabilité, portage salarial...)

<b>CAC CAMEROUN AUDIT CONSEIL</b>	Rue de L'Hôpital - BP 443 Douala, <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>
<b>KPMG AFRIQUE CENTRALE</b>	Immeuble Grassfield, 620 Rue du Gouverneur Carras - BP 5563 Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>
<b>MAZARS CAMEROUN</b>	Rue Boue de Lapeyrere – Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>

- Représentation commerciale (force de vente supplétive...)

<b>ACCURATE</b>	Bonakouamang, Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>
<b>EMPLOI SERVICE</b>	Immeuble Complexe La Grâce Nouvelle route Bonadibong BP 7242 Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>
<b>MOST GROUP LTD</b>	289 Rue Koloko, Bonapriso – Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>

- Hébergement, domiciliation.

<b>BMS CONSULTING</b>	648 Rue des écoles - BP 8168 Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>
<b>GRANT THORNTON</b>	Rue du Pasteur Lottin Samé - Douala <a href="#">Pour entrer en contact, cliquez ici</a>

## LOGISTIQUE

- Location et vente de voitures

<b>LOXEA</b>	Boulevard du Général Leclerc - BP 4853- Douala <a href="https://cameroun.loxea.com/fr/">https://cameroun.loxea.com/fr/</a> Téléphone : +237 2 33 50 64 49 Mail : <a href="mailto:loxeacameroon@cfao.com">loxeacameroon@cfao.com</a>
<b>CFAO AUTOMOTIVE - CAMI</b>	Route de l'Aéroport – BP 1740 - Yaoundé <a href="https://toyota.cami-cfao.com/">https://toyota.cami-cfao.com/</a> Téléphone : +237 2 22 30 20 88 Mail : <a href="mailto:cami@cfao.com">cami@cfao.com</a>

<b>AVIS LOCATION</b>	ZI Bonaberi – BP 4853 – Douala <a href="http://www.avis-cameroun.com/fr/contact">http://www.avis-cameroun.com/fr/contact</a> Téléphone : +237 2 33 39 30 28
<b>TRACTAFRIC MOTORS</b>	BP 4181 – Douala <a href="http://www.tractafrictmc-cameroun.com">www.tractafrictmc-cameroun.com</a> Téléphone : +237 2 33 379 083 Mail : <a href="mailto:tractafric.motors_cam@tractafrictmc.com">tractafric.motors_cam@tractafrictmc.com</a>
<b>3S MOTORS</b>	Rue Dubois de Saligny - Douala <a href="https://www.3smotors.com/">https://www.3smotors.com/</a> Téléphone : +237 6 94 62 66 39 Mail : <a href="mailto:info@3smotors.com">info@3smotors.com</a>

- Transporteurs, transitaires

Les transitaires sont chargés d'effectuer toutes les formalités douanières au débarquement de votre marchandise. Les entreprises ci-dessous peuvent également se charger du transport.

<b>CMA-CGM CAMEROUN</b>	Terminal Aval du Port de Douala, BP 2077 – Douala <a href="https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts">https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts</a> Téléphone : +237 2 33 42 49 65 Mail : <a href="mailto:dlo.genmbox@cma-cgm.com">dlo.genmbox@cma-cgm.com</a>
<b>MOVIS CAMEROUN</b>	Youpwe – BP 284 – Douala <a href="https://www.movis.online/fr/">https://www.movis.online/fr/</a> Téléphone : +237 2 33 42 40 51 Mail : <a href="mailto:commercial@movis-cm.com">commercial@movis-cm.com</a>
<b>BOLLORE AFRICA LOGISTICS</b>	BP 4057 – Douala <a href="https://www.bollore-transport-logistics.com/lentreprise/implantations/bollore-transport-logistics-cameroun.html">https://www.bollore-transport-logistics.com/lentreprise/implantations/bollore-transport-logistics-cameroun.html</a> Téléphone : +237 2 33 50 02 33 Mail : <a href="mailto:bollore.transport-logistics.cm@bollore.com">bollore.transport-logistics.cm@bollore.com</a>
<b>CAMRAIL</b> Unique acteur sur le transport ferroviaire	BP 766 – Douala <a href="http://www.camrail.net/">http://www.camrail.net/</a> Téléphone : +237 2 33 50 26 90 Mail : <a href="mailto:courrier@camrail.net">courrier@camrail.net</a>
<b>DELMAS CAMEROUN</b>	BP 2077 – Douala <a href="https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts">https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts</a> Téléphone : +237 2 33 42 49 65 Mail : <a href="mailto:dlo.genmbox@african-agency.com">dlo.genmbox@african-agency.com</a>
<b>GETMA CAMEROUN SA</b>	BP 4144 – Douala <a href="http://www.getma.fr">http://www.getma.fr</a> Téléphone : +237 2 73 43 08 20 Mail : <a href="mailto:cm.getma@getma-cm.com">cm.getma@getma-cm.com</a>

**MAERSK CAMEROUN SA**

BP 12414 - Douala – Cameroun  
<https://www.maersk.com/local-information/africa/cameroon>  
Téléphone : +237 2 33 50 05 00  
Mail : [cmrsalmkt@maersk.com](mailto:cmrsalmkt@maersk.com)

- Agence de déménagement

**AGS DEMENAGEMENT**

43, rue Ernest Betote – Douala  
<https://www.ags-demenagement.com/filiales/afrique/cameroon/douala/>  
Téléphone : +237 233429548  
Mail : [sales-cameroon@agsmovers.com](mailto:sales-cameroon@agsmovers.com)

- Sociétés de courrier rapide

En raison d'un service postal aléatoire, le recours aux sociétés de courrier rapide s'impose pour toutes les correspondances importantes.

**DHL INTERNATIONAL CAMEROON**

244 Bd de la Liberté - BP 3582 – Douala  
[www.dhl.com](http://www.dhl.com)  
Téléphone : +237 2 33 42 36 36  
Mail : [dlareq@dhl.com](mailto:dlareq@dhl.com)

**EXPRESS SERVICES INTERNATIONAL COMPANY (ESICO)**

Franchise TNT

Quartier Akwa – BP 5200 – Douala  
<https://www.esico.net/>  
Téléphone : +237 2 33 43 26 20  
Mail : [esicosarl@esico-cm.net](mailto:esicosarl@esico-cm.net)

**SOLEX**

Quartier Bali – Douala  
<http://solextgv.com/>  
Téléphone : +237 2 33 42 78 12  
Mail : [info@solextgv.com](mailto:info@solextgv.com)

**UPS**

Prestataire de service express

BP 14097 – Yaoundé  
[www.ups.com](http://www.ups.com)  
Téléphone : +237 2 22 22 95 55  
Mail : [csube@ups.com](mailto:csube@ups.com)

Depuis 1999, le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) regroupe les représentants des organismes impliqués dans les procédures de dédouanement, notamment les autorités douanières, les banques, les ministères ou encore les syndicats professionnels. Et, depuis 2020, avec le Cameroon Customs Informations System (CAMCIS), le guichet s'est modernisé et offre des outils numériques et électroniques via : <https://www.guichetunique.org>

**BUREAU VERITAS**

Zone portuaire Sud – BP 830 – Douala  
<https://www.bureauveritas.fr/>  
Téléphone : +237 6 99 50 31 04  
Mail : [contact.cmr@bureauveritas.com](mailto:contact.cmr@bureauveritas.com)

<p><b>CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS (CNCC)</b> Organisme représentant les chargeurs, chargé d'information du public et de la gestion du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC).</p>	<p>Port de Douala - Guichet unique BP 1588 – Douala <a href="https://www.cncc.cm/">https://www.cncc.cm/</a> Téléphone : +237 2 33 43 67 67 Mail : <a href="mailto:info@cncc.cm">info@cncc.cm</a></p>
<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES (DGD)</b> Administration du ministère des Finances et responsable de la réglementation et du contrôle des opérations douanières.</p>	<p>BP 33 035 – Yaoundé <a href="http://www.douanescustoms-cm.net/fr/accueil.html">http://www.douanescustoms-cm.net/fr/accueil.html</a> Téléphone : +237 2 22 20 25 46 Mail : <a href="mailto:infos@douanescustoms-cm.net">infos@douanescustoms-cm.net</a></p>
<p><b>GUICHET UNIQUE DES OPÉRATIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR (GUCE)</b> Organisme regroupant les professionnels impliqués dans le dédouanement des marchandises.</p>	<p>Centre des Affaires Maritimes – Bonanjo - Douala <a href="https://www.guichetunique.org/">https://www.guichetunique.org/</a> Téléphone : +237 2 33 41 03 12 Mail : <a href="mailto:hotline@guichetunique.org">hotline@guichetunique.org</a></p>
<p><b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE (SGS)</b> Société déléguée à l'inspection des marchandises.</p>	<p>176, rue Victoria – Bonanjo - Douala <a href="https://www.sgs.com/">https://www.sgs.com/</a> Téléphone : +237 2 33 42 10 28 Mail : <a href="mailto:info@sgs.com">info@sgs.com</a></p>

## PROMOTION

- Principaux médias

Tous les mails et adresses ont été collectés et vérifiés. Cependant en raison de la qualité non linéaire des services techniques, il arrive que les sites soient inaccessibles pendant plusieurs jours.

<p><b>CANAL + INTERNATIONAL</b></p>	<p>BP 72 - Douala <a href="https://www.canalplus-afrique.com/cm/">https://www.canalplus-afrique.com/cm/</a> Téléphone : +237 2 33 50 33 33 Mail : <a href="mailto:canalplus.cameroun@canal-plus.com">canalplus.cameroun@canal-plus.com</a></p>
<p><b>CAMEROUN TRIBUNE (CT)</b></p>	<p>BP 1218 - Yaoundé <a href="http://www.cameroon-tribune.cm/publicite">http://www.cameroon-tribune.cm/publicite</a> Téléphone : +237 2 22 30 41 47 Mail : <a href="mailto:info@cameroon-tribune.cm">info@cameroon-tribune.cm</a></p>
<p><b>CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV)</b></p>	<p>BP 1624 - Yaoundé <a href="http://www.crtv.cm/">http://www.crtv.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 21 40 88 Mail : <a href="mailto:infos@crtv.cm">infos@crtv.cm</a></p>
<p><b>CANAL 2 INTERNATIONAL</b></p>	<p>BP 5497 – Yaoundé <a href="https://www.canal2international.net/">https://www.canal2international.net/</a> Téléphone : +237 222.61.16.05 Mail : <a href="mailto:info@agricagency.com">info@agricagency.com</a></p>
<p><b>LE JOUR</b></p>	<p>Carrefour Vallée Nlongkak – Yaoundé <a href="https://www.lequotidienlejour.info/">https://www.lequotidienlejour.info/</a> Téléphone : +237 2 22 04 01 85 Mail : <a href="mailto:lejourquotidien@yahoo.fr">lejourquotidien@yahoo.fr</a></p>



## LE MESSENGER

Quartier Akwa - Douala  
[www.lemessenger.net](http://www.lemessenger.net)  
Téléphone : +237 699 98 96 64  
Mail : [lemessenger.info@gmail.com](mailto:lemessenger.info@gmail.com)

## JEUNE AFRIQUE (JA)

57 bis, rue d'Auteuil – Paris (16)  
<https://www.jeuneafrique.com/contacts/>  
Téléphone : +33 1 44 30 19 60  
Mail : [regie@jeuneafrique.com](mailto:regie@jeuneafrique.com)

- Principaux salons

Le Cameroun accueille tous les 2 ans le salon professionnel Promote, le plus important de la sous-région. Il réunit des entreprises camerounaises et étrangères, dont un espace France, organisé par Business France. À l'occasion de salons spécialisés, majoritairement basés à Douala, Business France organise également des missions, collectives ou individuelles. Nous contacter pour toute information.

## REPRESENTATIONS FRANÇAISES

- Services de l'ambassade de France

### AMBASSADE DE FRANCE

Le site de l'Ambassade vous propose des informations mises à jour régulièrement sur le Cameroun et sur la relation bilatérale.

Plateau Atémengué - BP. 1631 Yaoundé  
<https://cm.ambafrance.org/>  
Téléphone : +237 2 22 22 79 00  
Mail : [chancellerie.yaounde-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:chancellerie.yaounde-amba@diplomatie.gouv.fr)

### SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL (SER)

Le Service Economique informe sur les relations économiques et financières sur le Cameroun et sur l'ensemble de la sous-région.

Plateau Atémengué - BP 102 – Yaoundé  
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CM>  
Téléphone : +237 2 22 22 79 70  
Mail : [yaounde@dgtrésor.gouv.fr](mailto:yaounde@dgtrésor.gouv.fr)

### SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE (SCAC)

Le Service assure la coopération de la France en matière de développement (santé, ruralité), d'éducation, de culture (Instituts Français, Alliance Française et Campus France, etc.).

140, Avenue Président Ahidjo – Yaoundé  
<https://cm.ambafrance.org/Service-de-Cooperation-et-d-Action-Culturelle-SCAC>  
Téléphone : +237 2 22 22 79 30  
Mail : [scac.yaounde-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.yaounde-amba@diplomatie.gouv.fr)

### CONSULAT DE FRANCE

Représentant les services administratifs pour les affaires sociales, judiciaires et de l'Etat-Civil, le Consulat de France accompagne les Français établis hors-de-France (inscription obligatoire) ou en cas d'implantation permanente sur le territoire camerounais.

### CONSULAT GENERAL DE FRANCE A DOUALA

Rue des Cocotiers - BP 869 - Douala  
<https://douala.consulfrance.org/>  
Téléphone : +237 2 33 50 17 00  
Mail : [français.douala-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:français.douala-fslt@diplomatie.gouv.fr)

## SECTION CONSULAIRE DE YAOUNDE

Plateau Atémengué - BP 309 – Yaoundé  
<https://yaounde.consulfrance.org/>  
Téléphone : +237 2 22 22 79 50  
Mail : [chancellerie.yaounde-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:chancellerie.yaounde-fslt@diplomatie.gouv.fr)

- Autres représentations françaises

### AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Gestion de l'aide publique au développement que la France apporte au Cameroun, notamment le Contrat de Désendettement-Développement (C2D).

Plateau Atémengué - BP 46 - Yaoundé  
<http://cameroun.afd.fr>  
Téléphone : +237 2 22 22 00 15  
Mail : [afdyounde@afd.fr](mailto:afdyounde@afd.fr)

### AGENCE REGIONALE DE L'AFD

Les bureaux régionaux épaulent les 85 agences du réseau. L'Agence de Douala couvre les pays suivants : Congo, République Centre-Africaine, Gabon, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe, Guinée équatoriale.

96, rue Flatters - Immeuble Flatters – BP 2283  
Douala  
<https://www.afd.fr/fr>  
Téléphone : +237 2 22 22 00 15  
Mail : [afddouala@afd.fr](mailto:afddouala@afd.fr)

### CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS)

Le Centre de Soins est ouvert pour toute personne payant la cotisation de 20 000 FCFA (30 EUR).

BP 1616 - Yaoundé  
Téléphone : +237 2 22 23 01 39  
Téléphone d'urgence : +237 6 99 93 41 69

### CERCLE D'AFFAIRES FRANÇAIS AU CAMEROUN (CAFCAM)

Cercle de rencontres et d'échanges des entrepreneurs français présents sur le territoire camerounais

BP 4042 – Douala  
[www.cafc.com](http://www.cafc.com)  
Téléphone : +237 2 99 89 07 14  
Mail : [cafcam@outlook.fr](mailto:cafcam@outlook.fr)

### CHAMBRE EUROPEENNE DE COMMERCE

Créée en 2020, l'EBO Cameroun (European Business Organisation) a pour vocation de représenter les intérêts des investisseurs européens.

1068 Rue Onambélé Nkou - Yaoundé  
Lancement : automne 2020  
Téléphone : +237 2 22 20 13 87  
Mail : [ebocameroun@gmail.com](mailto:ebocameroun@gmail.com)

### COFACE

Référence dans l'assurance-crédit, la gestion des risques et l'économie mondiale, la Coface propose des analyses financières et économiques.

BP 18342 – Bonanjo - Douala  
<https://www.coface.fr/>  
Téléphone : +237 2 33 42 51 53  
Mail : [coface\\_westafrica@coface.com](mailto:coface_westafrica@coface.com)

### PROPARCO

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, Proparco assure le financement et l'accompagnement de projets d'entreprises et d'institutions financières au Cameroun.

BP 2283 – Douala  
<https://www.proparco.fr/en/page-region-pays/cameroun>  
Téléphone : +237 2 33 42 06 24  
Mail : [proparcodouala@proparco.fr](mailto:proparcodouala@proparco.fr)

## FINANCE

Voici quelques banques auxquelles vous pouvez vous adresser pour vos activités commerciales et personnelles. La liste n'est bien entendu pas exhaustive.

<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN</b> Filiale locale de la Société Générale	78, rue Joss – BP 4042 - Douala <a href="http://www.sgbc.cm">www.sgbc.cm</a> Téléphone : +237 2 33 50 18 18 Mail : <a href="mailto:sgbcdla@camnet.cm">sgbcdla@camnet.cm</a>
<b>AFRILAND FIRST BANK</b> Groupe bancaire camerounais	1063, Place de l'Indépendance - Yaoundé <a href="https://www.afrilandfirstbank.com/">https://www.afrilandfirstbank.com/</a> Téléphone : +237 2 22 23 30 68 Mail : <a href="mailto:contact@afrilandfirstbank.com">contact@afrilandfirstbank.com</a>
<b>ECOBANK CAMEROUN</b> Implantée au Cameroun depuis 2001, banque panafricaine (2ème sur le continent)	BP 582 - Bonanjo <a href="https://ecobank.com/">https://ecobank.com/</a> Téléphone : +237 2 33 43 85 43 Mail : <a href="mailto:ecobankcm@ecobank.com">ecobankcm@ecobank.com</a>

## PARTENAIRE DU GUIDE DES AFFAIRES 2022

<b>CHAZAI WAMBA</b>	Immeuble CEDAM Boulevard de la République – BP 4937 Douala <a href="https://www.chazai-wamba.com/">https://www.chazai-wamba.com/</a> Téléphone : +237 2 33 43 26 17 Mail : <a href="mailto:contact@chazai-wamba.com">contact@chazai-wamba.com</a>
<b>MAZARS CAMEROUN</b>	Rue Boue de Lapeyrere – Douala <a href="https://www.mazars.cm/">https://www.mazars.cm/</a> Téléphone : +237 2 33 42 42 47
<b>CMA-CGM</b>	Terminal Aval du Port de Douala, BP 2077 – Douala <a href="https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts">https://www.cma-cgm.fr/local/CM-57/offices-contacts</a> Téléphone : +237 2 33 42 49 65 Mail : <a href="mailto:dlo.genmbox@cma-cgm.com">dlo.genmbox@cma-cgm.com</a>
<b>NYA &amp; CO. LAW FIRM</b>	Immeuble Axa Rue Franqueville – BP5618 Douala <a href="https://nyaandco.com/">https://nyaandco.com/</a> Téléphone : +237 2 33 42 61 86 Mail : <a href="mailto:contact@nyaandco.com">contact@nyaandco.com</a>
<b>LOXEA</b>	Boulevard du Général Leclerc - BP 4853- Douala <a href="https://cameroun.loxea.com/fr/">https://cameroun.loxea.com/fr/</a> Téléphone : +237 2 33 50 64 49 Mail : <a href="mailto:loxeacameroun@cfao.com">loxeacameroun@cfao.com</a>

## BEKOLO & PARTNERS

Immeuble Crédit Foncier  
60 rue de la Motte Picquet, Bonanjo -  
BP 5669 Douala  
[www.bekolo-partners.com](http://www.bekolo-partners.com)  
Téléphone : +237 2 33 43 99 39  
Mail : [contact@bekolo-partners.com](mailto:contact@bekolo-partners.com)

## INSTITUTIONS

- Ministères & Administrations

Tous les ministères se trouvent à Yaoundé (pour la plupart regroupés dans le quartier administratif), mais ils disposent souvent de délégations dans les autres régions. Il arrive que les numéros de téléphone indiqués dans les annuaires ou les sites internet ne soient pas opérationnels (ou à jour). Dans ce cas, il est possible de se déplacer directement pour obtenir les informations souhaitées mais il faut prévoir un temps d'attente important avant de trouver votre interlocuteur.

Une liste complète des services et coordonnées des ministères et agences publiques est également disponible sur l'annuaire administratif du GICAM sur son site : [www.legicam.org](http://www.legicam.org) (>> documents).

### Les ministères économiques et sociaux

<b>MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)</b>	<a href="http://www.minfi.gov.cm/">http://www.minfi.gov.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 22 23 15
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DES AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE (MINEPAT)</b>	<a href="http://www.minepat.gov.cm">www.minepat.gov.cm</a> Téléphone : +237 2 22 22 09 22
<b>MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE (MINTSS)</b>	<a href="http://www.mintss.cm">www.mintss.cm</a> Téléphone : +237 2 22 23 60 53
<b>MINISTÈRES LIÉS À L'ÉDUCATION PRIMAIRE (MINEDUB), ET SECONDAIRE (MINESEC)</b>	<a href="http://www.minesec.cm">www.minesec.cm</a> Téléphone : +237 2 22 22 38 43
<b>MINISTÈRE LIÉ À L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE (MINESUP)</b>	<a href="http://www.minesup.gov.cm">www.minesup.gov.cm</a> Téléphone : +237 2 22 22 13 70
<b>MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MINEFOP)</b>	<a href="https://www.minefop.gov.cm/fr/">https://www.minefop.gov.cm/fr/</a> Téléphone : +237 2 22 23 36 17

**MINISTÈRE DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES (MINREX)**

<https://diplocam.cm/index.php/fr/>  
Téléphone : +237 2 22 20 30 27

## Les ministères sectoriels

Santé et agriculture :

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
(MINSANTE)**

[www.minsante.cm](http://www.minsante.cm)  
Téléphone : +237 2 22 23 04 68

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
(MINADER)**

<http://www.minader.cm/>  
Téléphone : +237 2 22 23 11 90

**MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES ET DE L'INDUSTRIE  
ANIMALE (MINEPIA)**

[www.dsvcameroun.org](http://www.dsvcameroun.org)  
Téléphone : +237 2 22 22 37 75

**MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA  
FAUNE (MINFOF)**

[www.minfof-psfe.com](http://www.minfof-psfe.com)  
Téléphone : +237 2 22 20 28 07

Commerce et services :

**MINISTÈRE DU COMMERCE  
(MINCOMMERCE)**

[www.mincommerce.cm](http://www.mincommerce.cm)  
Téléphone : +237 2 22 22 28 84

**MINISTÈRE DES PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES  
(MINPMEESA)**

[www.minpmeesa.cm](http://www.minpmeesa.cm)  
Téléphone : +237 2 22 23 23 88

**MINISTÈRE DU TOURISME  
(MINTOUR)**

[www.mintour.gov.cm](http://www.mintour.gov.cm)  
Téléphone : +237 2 22 23 29 36

**MINISTÈRE DES POSTES ET  
TÉLÉCOMMUNICATIONS  
(MINPOSTEL)**

[www.minpostel.gov.cm](http://www.minpostel.gov.cm)  
Téléphone : +237 2 22 23 34 70

Industrie, infrastructures et énergie :

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
(MINTP)**

[www.mintp.cm](http://www.mintp.cm)  
Téléphone : +237 2 22 22 19 18

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
(MINTRANSPORT)**

<https://mintransports.net/fr/>  
Téléphone : +237 2 22 22 87 29

<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT (MINDUH)</b>	<a href="http://www.minhdu.gov.cm/">http://www.minhdu.gov.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 21 99 10
<b>MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (MINATD)</b>	<a href="http://www.minat.gov.cm/">http://www.minat.gov.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 23 45 46
<b>MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MINIMIDT)</b>	<a href="https://www.minmidt.cm/">https://www.minmidt.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 22 16 70
<b>MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU (MINEE)</b>	<a href="http://www.minee.cm/">http://www.minee.cm/</a> Téléphone : +237 2 22 23 34 04

## Institutions de régulation sectorielles

### Energie

<b>AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR ELECTRIQUE (ARSEL)</b> Organisme de régulation et de contrôle pour le transport et la distribution de l'électricité	BP 6064 - Yaoundé <a href="http://arsel-cm.org/">http://arsel-cm.org/</a> Tél. : +237 2 22 21 10 12 Mail : <a href="mailto:arsel@cenadi.com">arsel@cenadi.com</a>
<b>ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)</b> Société de patrimoine dans l'énergie électrique	BP 15111 – Yaoundé <a href="http://www.edc.cm">http://www.edc.cm</a> Téléphone : +237 2 22 05 98 39 Mail : <a href="mailto:info@edc-cameroon.com">info@edc-cameroon.com</a>
<b>CAISSE DE STABILISATION DES PRIX DES HYDROCARBURES (CSPH)</b> Organisme de régulation des prix des hydrocarbures	1025, avenue Konrad Adenauer - Yaoundé <a href="http://www.csp.cm">http://www.csp.cm</a> Téléphone : +237 2 22 20 69 84 Mail : <a href="mailto:contact@csp.com">contact@csp.com</a>
<b>CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION (CAMWATER)</b> Société de patrimoine et régulateur dans le secteur de l'eau	Koumassi - BP 524 - Douala <a href="https://www.camwater.cm/">https://www.camwater.cm/</a> Téléphone : +237 2 43 42 96 84 Mail : <a href="mailto:info@camwater-cm.com">info@camwater-cm.com</a>

### Santé

<b>CENTRE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT DE MEDICAMENTS ESSENTIELS (CENAME)</b> Organisme chargé de l'approvisionnement en médicaments essentiels des hôpitaux et centres de santé publics	Messa - BP 2170 – Yaoundé <a href="http://www.cename.net">www.cename.net</a> Téléphone : +237 2 22 23 90 20 Mail : <a href="mailto:contact@cename.com">contact@cename.com</a>
--	--



**LABORATOIRE NATIONAL DE  
CONTRÔLE DE QUALITE DES  
MEDICAMENTS ET D'EXPERTISE  
(LANACOME)**

Organisme chargé du contrôle qualité des médicaments avant leur mise sur le marché

Messa – BP 12216 - Yaoundé

<http://www.lanacome.cm/>

Tél. : +237 2 22 23 06 60

Mail : [lanacome@camnet.com](mailto:lanacome@camnet.com)

## Télécommunications

**AGENCE DE REGULATION DES  
TELECOM (ART)**

Organisme chargé de réguler le secteur des télécommunications

BP 6132 - Yaoundé

<http://www.art.cm/>

Téléphone : +237 2 22 23 03 80

Mail : [info@art.com](mailto:info@art.com)

- Institutions nationales multisectorielles

**AGENCE DE REGULATION DES  
MARCHES PUBLICS (ARMP)**

Chargée du contrôle de la passation et de l'exécution des marchés, diffuse également le journal des marchés publics.

Quartier Mbalula 2 – BP 6604 - Yaoundé

<http://armp.cm/#tzA2>

Téléphone : +237 2 22 20 18 03

Mail : [infos@armp.com](mailto:infos@armp.com)

**AGENCE DE PROMOTION DES  
INVESTISSEMENTS (API)**

Chargée de l'agrément des investisseurs aux régimes fiscaux privilégiés.

BP 15034 - Douala

<https://www.prc.cm/fr/investir/api>

Téléphone : +237 2 22 21 87 12

Mail : [ebevina@yahoo.fr](mailto:ebevina@yahoo.fr)

**CHAMBRE DE COMMERCE,  
D'INDUSTRIE, DES MINES ET DE  
L'ARTISANAT DU CAMEROUN**

Promotion des entreprises commerciales et industrielles

Rue de la Chambre de Commerce – Douala

<http://www.ccima.cm/>

Téléphone : +237 2 33 42 67 87

Mail : [siege@ccima.cm](mailto:siege@ccima.cm)

**SOCIETE NATIONALE  
D'INVESTISSEMENTS (SNI)**

Chargée de la prise de participation dans les projets privés et le financement des sociétés publiques.

Rue Many Ewondo – Yaoundé

<https://www.sni.cm/index.php/fr/>

Téléphone : +237 2 22 22 44 22

Mail : [sni@sni.com](mailto:sni@sni.com)

- Institutions régionales africaines dont le siège est implanté à Yaoundé

**ORGANISATION AFRICAINE DE  
PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)**

Office de propriété intellectuelle pour la protection des marques et des brevets

BP 887 - Yaoundé

<http://www.oapi.int/>

Téléphone : +237 22 2 05 70 08

Mail : [oapi@oapi.int](mailto:oapi@oapi.int)

**ORGANISATION POUR  
L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU  
DROIT DES AFFAIRES (OHADA)**

Siège institutionnel de l'organisation du droit des affaires en Afrique

BP 10071 - Yaoundé

<https://www.ohada.org>

Téléphone : +237 2 22 21 09 05

Mail : [secretariat@ohada.org](mailto:secretariat@ohada.org)

Les **principaux bailleurs de fonds** disposent d'informations d'ordre général sur le pays et publient sur leur site les appels d'offres des projets de développement qu'ils financent. Business France propose différentes solutions pour travailler sur financements bailleurs (outils de suivi de projets ; contacts directs avec les différents bailleurs, etc). Nous contacter pour plus d'informations.

<p><b>AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)</b> Gestion de l'aide publique bilatérale au développement, notamment le Contrat de Désendettement - Développement (C2D)</p>	<p>Plateau Atémengué - BP 46 - Yaoundé <a href="http://cameroun.afd.fr">http://cameroun.afd.fr</a> Téléphone : +237 2 22 22 00 15 Mail : <a href="mailto:afdyounde@afd.fr">afdyounde@afd.fr</a></p>
<p><b>BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)</b> Financement de projets (infrastructure, développement rural)</p>	<p>Immeuble Foul Assi – BP 33178 – Yaoundé <a href="https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-centrale/cameroun">https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-centrale/cameroun</a> Téléphone : +237 2 22 20 27 61 Mail : <a href="mailto:s.s.kone@afdb.org">s.s.kone@afdb.org</a></p>
<p><b>BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)</b> En 2016, la BEI a ouvert un bureau de représentation régionale sur l'Afrique centrale à Yaoundé.</p>	<p>BP 847 - Quartier Nglongkak - Yaoundé <a href="http://www.eib.org/fr/infocentre/contact/">www.eib.org/fr/infocentre/contact/</a> Téléphone : +237 2 22 20 13 87 Mail : <a href="mailto:yaounde@eib.org">yaounde@eib.org</a></p>
<p><b>BANQUE MONDIALE (BM)</b> Financement de projets (infrastructures, aide aux PME, agriculture, etc.)</p>	<p>Quartier Bastos – BP 1792 - Yaoundé <a href="https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon">https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon</a> Téléphone : +237 2 22 50 38 15 Mail : <a href="mailto:ohbegga@worldbank.org">ohbegga@worldbank.org</a></p>
<p><b>COOPERATION FINANCIERE ALLEMANDE (KFW)</b> Banque allemande de développement, équivalent de l'AFD, intervenant dans le financement des infrastructures</p>	<p>Bastos - BP 7814 - Yaoundé <a href="http://www.kfw-entwicklungsbank.de">www.kfw-entwicklungsbank.de</a> Téléphone : +237 2 22 21 52 68 Mail : <a href="mailto:kfw.yaounde@kfw.de">kfw.yaounde@kfw.de</a></p>
<p><b>COOPERATION NEERLANDAISE (SNV)</b> Financement en matière de santé, accès à l'eau et agriculture</p>	<p>Nouvelle Route Bastos - Yaoundé <a href="https://snv.org/country/cameroon">https://snv.org/country/cameroon</a> Téléphone : +237 2 22 20 27 72 Mail : <a href="mailto:cameroon@snvworld.org">cameroon@snvworld.org</a></p>
<p><b>DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE (DUE)</b> Financement de projets au Cameroun (santé, agriculture, justice) et pilotage des négociations pour les accords douaniers</p>	<p>Quartier Longpak – BP 847 - Yaoundé <a href="https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon_en">https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon_en</a> Téléphone : +237 2 22 20 13 87 Mail : <a href="mailto:delegation-cameroon@eeas.europa.eu">delegation-cameroon@eeas.europa.eu</a></p>
<p><b>PROGRAMME DES NATIONS-UNIS POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)</b> Agence onusienne visant à soutenir les populations les plus vulnérables et les plus démunies</p>	<p>Nouvelle Route Bastos – BP 836 Yaoundé <a href="http://www.cm.undp.org">http://www.cm.undp.org</a> Téléphone : +237 222 20 08 00 Mail : <a href="mailto:registry.cm@undp.org">registry.cm@undp.org</a></p>



# NYA & Co.

## LAW FIRM

« Votre Cabinet, et bien plus encore... »

**L**e cabinet **NYA & Co. Law Firm** est un cabinet d'affaires international et panafricain offrant un large éventail de services d'accompagnement juridique, réglementaire et transactionnel, misant à la fois sur l'accessibilité et sur la qualité de son offre auprès de ses clients, conforme aux standards internationaux de haut calibre de cette profession. Il dispose tout particulièrement d'une expérience accrue en **(i) droit des sociétés** (M&A, gouvernance d'entreprises, restructurations), **(ii) en droit de l'investissement** (*private equity*, droit bancaire et financier, marchés de capitaux, fonds d'investissement), **(iii) en droit de l'énergie** (droit pétrolier, gazier, droit de l'énergie et des ressources naturelles), et **(iv) IP-IT** (droit des nouvelles technologies et télécommunications). Le Cabinet intervient également en **contentieux et arbitrage, droit immobilier, droit de la distribution** et en **droit des infrastructures** (administratif et PPP).

Riche de sa diversité, **NYA & Co.** se veut moderne, multi-juridictionnel, imparable en droit des affaires et qualifié à fournir des services juridiques de haut standing adaptés, accessibles à tous et efficaces à l'ensemble de sa clientèle, afin de concourir à son essor économique et financier.

Notre philosophie : *Performance, Inclusion, Modernité et Intégrité*



### ● PERFORMANCE

**NYA & Co.** est un cabinet robuste qui fait de l'excellence et de la réactivité des prérequis dans l'exercice de ses missions pour la plus grande satisfaction des clients.



### ● INCLUSION

**NYA & Co.** est le Cabinet de tous dans le domaine du droit des affaires. Il accompagne un large éventail de clientèle et ce quel que soit leur taille ou leur nature. Il prévoit un quota de dossiers *pro bono* par an, afin d'encourager l'économie locale.



### ● MODERNITÉ

Le Cabinet se veut disruptif, innovant, adapté à son époque, celle des nouvelles technologies, du minimalisme, de la simplicité et de l'efficacité.



### ● INTÉGRITÉ

**NYA & Co.** garantit à ses clients l'honorabilité de ses actions aussi bien dans le cadre de l'exécution de ses missions qu'en dehors.

Douala – Immeuble Axa, rue Franqueville, Akwa - Douala - BP 5618.

Paris - 7bis rue Monceau 75008 Paris

+237 659 39 49 15 / +237 233 42 61 86 / +33 6 25 44 98 38

contact@nyaandco.com / www.nyaandco.com

## AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES

---

Retrouvez tous les titres de la collection « Guide des affaires » en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

## AUTRES SERVICES ET PRODUITS BUSINESS FRANCE

---

Business France vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.

- **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau Business France.
- **Gamme Contacts** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.
- **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.
- **Volontariat International en Entreprise** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international.

Retrouvez le détail de nos produits sur :

[www.businessfrance.fr/export-home](http://www.businessfrance.fr/export-home)

50,00 € HT